

Tome 69

Année 1948



I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la **SOCIÉTÉ des ÉTUDES** LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES **du LOT**

*SOCIÉTÉ RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872*

Tome 69

Année 1948

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Morts pour la Patrie pendant la guerre 1914-1918

Tourné (L.), Capitaine au 64^e d'Infanterie, août 1914.

Castaing (François-Marc-Joseph-Ernest), Capitaine au 7^e d'Infanterie, 8 septembre 1914.

Bataille, Général, Commandant la 81^e brigade d'Infanterie, 7 novembre 1914.

Debelmas (Jacques-Louis-Caprais-Henri), Capitaine au 7^e d'Infanterie, 31 décembre 1914.

Soulages (Roger-Marie-Joseph), Chef de bataillon d'Infanterie, 18 avril 1917.

Vayrac (abbé Frédéric), Vicaire de Vayrac, 31 octobre 1918.

1939-1940

Bergon (Antonin), Capitaine au 407^e Pionniers, 2 juin 1940.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES
SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT

MEMBRES NÉS

M. le Préfet du Lot.
Mgr l'Évêque de Cahors.
M. le Maire de Cahors.

MEMBRES BIENFAITEURS

M. le Marquis HÉBRARD DE ST-SULPICE.
M. Ludovic DE VALON.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

- 1942 ALAUZIER (Comte Louis d'), av. du Pal, Cahors.
- 1943 ANSTETT (Henri), garde des Eaux et Forêts, Maison Forestière des Gaillounèys p. la Teste (Gironde).
- 1932 BAYAUD (Pierre), archiviste départemental, Pau (Basses-Pyrénées).
- 1941 BERGOUNIOUX (R. P. M.), professeur à l'Institut Catholique de Toulouse, 3, rue de la Fonderie.
- 1942 BONNAFOUS (Jean), professeur au Lycée Lakanal, Sceaux (Seine).
- 1937 CANGARDEL (Henri), 6, rue Jean-Carriès, Paris, 7^e.
- 1942 CANY (Georges), docteur en médecine, Les Aubugues, Souillac (Lot).
- 1925 COLY (Raymond), Villa Marie-Henry, St-Georges, Cahors.
- 1935 FABRE (Alphonse-Cyprien), avocat, Marciilhac (Lot).
- 1935 GOURDAL (Jean), directeur hon. de la Banque de France, Logis de la Rode, Martel (Lot).
- 1937 MÉDARD (Louis), insp. des P.T.T. en retraite, Le Bugue.
- 1938 MIQUEL (J.-A.), 109, rue de Courcelles, Paris, 17^e.
- 1934 PÉBEYRE (Jacques), négociant, Cours de la Chartreuse, Cahors.
- 1941 PORTAL (Félix), ingénieur-conseil, 50, r. de Miromesnil, Paris, 8^e.
- 1936 PRAT (René), archiviste départemental, r. des Cadourques, Cahors.
- 1930 RAUGÉ (Thierry), directeur des Services d'Hygiène, Aurillac.
- 1939 SALESSES (Raymond), professeur au Lycée, 7, r. Lakanal, Toulouse.
- 1945 TESTAS DE FOLMONT (Guy), 12, r. du Jardin-Public, Bordeaux.
- 1910 VALET DE RÉGAGNAC (Comte), 6 bis, bd Péreire, Paris, 17^e.
- 1927 VALON (François de), Château de la Mostonie par Frayssinet-le-Gourdonnais (Lot).
- 1934 VANEL (Jean), Ecole Laffitte, Rabastens (Tarn).
- 1936 VIGUIER (Henri), directeur des Usines Maraval, 2, Esplanade du Mail, Castres (Tarn).

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

- 1934 ALAZARD (Mme), rue du Portail-Alban.
- 1942 ALAUZIER (Comte Louis d'), avenue du Pal, Cahors.
- 1941 ALBERT (Félix), procureur de la République.
- 1941 AMADIEU (André), contrôleur du Trésor, Perception de Cahors.
- 1948 AMADIEU (Hippolyte), du Collège d'Occitanie, 13, rue Freycinet.

MM.

- 1944 ANDRAL (Lucien), 14, rue Feydel.
 1944 ANDRAL (Pierre), 14, rue Feydel.
 1936 ANDRIEU (Justin), imprimeur, 12, r. des Jacobins.
 1938 ANDRIEU (Louis), rue Victor-Hugo.
 1935 ARAQUY (Mgr Gérard d'), archiprêtre de la Cathédrale.
 1948 ARRIAT (Gabriel), 13, rue Fondue-Haute.
 1946 ASTRUC (Mme Andrée), 14, bd Gambetta.
 1945 ASTRUC (Jean), négociant, r. Georges-Clémenceau.
 1946 ASTRUC (Mme Jean), r. Georges-Clémenceau.
 1945 ASTRUC (Henri), négociant, 14, bd Gambetta.
 1936 ASTRUC (Jules), négociant, 14, bd Gambetta.
 1938 AUDOIRE (Charles), négociant, 15, r. du Maréchal-Joffre.
 1932 AUTEFAGE (Henri), avocat, r. du Portail-Alban.
 1939 AYMÈS (Mlle Marguerite), 3, rue Wilson.
 1934 BABOULÈNE (Dieudonné), négociant, r. Maréchal-Joffre.
 1947 BALAGAYRIE (P.-G.), publiciste, 2, r. Neuve-des-Badernes.
 1941 BARRIÈRES (Lucien), représentant de commerce, 11, quai Ségur.
 1948 BARTHÈS (Pierre), commis aux Archives du Lot.
 1938 BASTIÉ (Ferdinand), 18, r. des Cadourques.
 1934 BELLENCOTRE (Georges), 4, r. du Maréchal-Foch.
 1933 BERGOUNOUX (Georges), architecte des M.H., 18, r. Victor-Hugo.
 1938 BESSAC (Jean), entrepreneur de serrurerie, 22, r. Brives.
 1935 BLANC (Edouard), agent de la Maison Desmarais, 105, bd Gambetta.
 1914 BONNEFOUS (Eugène), greffier en chef, 11, r. Anatole-France.
 1924 BOUDET (Pierre), conseiller de la République, 100, bd Gambetta.
 1945 BOURGEADES (J.), retraité de la Sûreté Nationale, r. de la Préfecture.
 1935 BOUSQUET (Ferdinand), instituteur hon., 131, bd Gambetta.
 1934 BOUYSSOU (Léon), notaire, 17, rue du Maréchal-Foch.
 1935 BOUZERAND (Jean), publiciste, 31, rue Nationale.
 1935 BREIL (Gabriel), avenue du Nord, Cahors.
 1946 BREIL (Jean), négociant, bd Gambetta.
 1931 BRIS (Henri), receveur des Hospices, 2, rue Anatole-France.
 1941 BRU (Jean), vérificateur des Tabacs, 31, rue Lastié.
 1937 BRU (Paul), chef de bataillon en retraite, 23, rue Victor-Hugo.
 1933 BRUNET (Jean), prof. honor., 1, rue du Portail-Alban.
 1938 CABANNES (Pierre), insp. princ. des Contr. indir., 5, r. Gustave-Larroumet.
 1934 CALMÉJANE-COURSE (Jean), docteur en droit, Cabazat.
 1934 CALMÈLS (Raymond), Prés. de la Chambre d'Agr., 43, bd Gambetta.
 1925 CALMON (Jean), bibliothécaire municipal, 3, r. Joachim-Murat.
 1930 CALVET (Jean), docteur en médecine, 44, bd Gambetta.
 1935 CAMY (J.-B.), employé aux Archives Département., r. des Cadourques.
 1941 CAPIS (Jean), ferronnier, 14, rue Nationale.
 1941 CASSOT (Ludovic), huissier honor., place Luctérius.
 1935 CHADOURNE (Alexis), négociant en truffes, 9, rue du Maréchal-Foch.
 1932 CHARRA (William), proviseur du Lycée Gambetta.
 1941 CHATELARD (Mme Colette), directrice du Lycée Clément-Marot.
 1930 CHAUMONT (Fernand), insp. princ. des Contrib. Dir. en retraite, 13, rue St-Barthélémy.
 1941 CHEVRIER (Mgr Paul), évêque de Cahors et Rocamadour.
 1942 CHIÈZE (Roger), château de St-Ambroise.
 1947 CLAVEL, agent de la S.N.C.F. (Trafic).
 1925 COLY (Raymond), Villa Marie-Henry, St-Georges.
 1943 CONQUET, instituteur, av. Henri-Martin, Cabessut.

MM.

- 1946 COURBÈS (Pierre), supérieur du Grand Séminaire.
1926 CRABOL (Jules), Cons. à la Cour des Comptes, 2, rue Victor-Hugo.
1941 CROZAT (Jean), greffier du Tribunal de Commerce.
1948 CUQUEL (Eugène), agent d'assurances, 3, rue Blanqui.
1936 CUQUEL (Roger), adjoint technique des Ponts et Ch., Préfecture.
1936 DABLANC (Mgr. Max.), vicaire général, Cours de la Chartreuse.
1948 DARNIS (Abbé Gabriel), aumônier, 13, rue de Freycinet.
1943 DELPECH (Mme Jo), 28 bis, route de Toulouse.
1913 DESPRAT (Pierre), avoué, 10, rue du Portail-Alban.
1930 DISSÈS (Louis), 89, bd Gambetta.
1939 DOUMERG (Léon), directeur d'Ecole primaire, 10, bd Gambetta.
1941 DUCROT (J.-B.), architecte départemental, Ermitage.
1925 DELMAS (Georges), colonel en retraite, 30, rue Wilson.
1947 ECHE (René), négociant, rue Maréchal-Joffre.
1944 FABRE (Jean), docteur en médecine, Cours de la Chartreuse.
1924 FABRE (Jean), notaire, 2, rue J.-Fr.-Caviolle.
1933 FANTANGIER (Jean), 13, place Jacques-Chapou.
1942 FAUVEL (Jean), huissier, 8, rue des Augustins.
1932 FEYT (Joseph), percepteur honor., 8, rue de l'Université.
1900 FOISSAC (Adrien), chanoine, Grand Séminaire.
1901 FOURGOUX (Jean), docteur en droit, 10 bis, rue Joachim-Murat.
1930 FRANCÈS (Pierre), libraire-éditeur, 36, bd Gambetta.
1941 GAGNEBÉ (Hippolyte), 16, rue Joachim-Murat.
1930 GARNAL (Paul), pharmacien, 97, bd Gambetta.
1939 GAUBERT (Lucien), 2, rue de la Rivière, Cabessuf.
1932 GAYET (Henri), pharmacien, 4, rue G.-Clémenceau.
1908 GISBERT (Xavier), avocat, 4, rue du Maréchal-Foch.
1941 GLEIZES (Eugène), 31, bd Gambetta.
1948 GONTHIER (Jean), libraire, bd Gambetta.
1948 GRIVEAUD (J.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Préfecture.
1942 GUÉRIN (Prosper), négociant, 6 bis, av. Jean-Jaurès.
1942 GUICHARD (Pierre), greffier de la Justice de Paix, 11, rue Lestieu.
1935 ICHES (Louis), 55, bd Gambetta.
1945 IMBERT (Amédée), négociant, rue du Maréchal-Foch.
1923 IRAGUE (Charles), proviseur honoraire, 2, rue St-Marc.
1943 LACOSTE (Jean), transports, quai Ségur-d'Aguesseau.
1941 LADEVÈZE (Paul), négociant, 67, bd Gambetta.
1935 LAGARDE (Jean), pharmacien, 36, bd Gambetta.
1934 LANDÈS (Joseph), 18, rue Wilson.
1935 LATOUILLE (Jean), 14, bd Gambetta.
1923 LAUBAT (Edmond), instituteur honor., 32, rue Brives.
1934 LESTRADE (Pierre), pharmacien, place Jacques-Chapou.
1948 LHOSTE (Guy), avocat, 6 bis, avenue Jean-Jaurès.
1937 LURY (J.-B.), contrôleur des Postes en retraite, Regourd.
1947 LOURADOUB, directeur de la Succursale de la Banque de France.
1937 MAILHOL (Jean), Allées Chamberlain.
1943 MALVY (Louis), négociant, rue Feydel.
1937 MAMOUL (Léopold), vicaire général.
1942 MARMIESSE (Léon), imprimeur, 19, rue du Château-du-Roi.
1940 MAS (Gaston), négociant, 75, bd Gambetta.
1933 MASSABIE (Marcel), insp. aux Messageries Hachette, 20, av. de Paris.
1935 MAUREILLE (Joseph), ingénieur des T.P., 68, bd Gambetta.
1947 MÉNARD, professeur d'allemand au Lycée Gambetta.
1943 MEULET, receveur de l'Enregistrement, 48, rue Wilson.

MM.

- 1941 MICHELET (Bernard), 5, rue du Portail-Alban.
 1947 MIGNAT (René), rédacteur des Postes, av. Henri-Martin.
 1934 MONTARICOURT (Jean), Photographie Lumina, 71, bd Gambetta.
 1934 MOULINIÈRE (Jean), 38, rue de la Barre.
 1935 MOUSSET (Gustave), contrôleur des P.T.T. en retraite, r. St-Georges.
 1947 NASTORG (Albert), représ. de commerce, 10 bis, r. Joachim-Murat.
 1941 NAZARIS (Etienne de), docteur en médecine, 7, av. du Nord.
 1940 ORLIAC (Pierre), docteur en médecine, place des Petites-Boucheries.
 1936 PARAZINES (Louis), imprimeur, 4, Cours de la Chartreuse.
 1935 PARÈRE (Noël), publiciste, 9, rue de Fouilhac.
 1934 PÉBEYRE (Jacques), négociant, 3, Cours de la Chartreuse.
 1935 PÉDELMAIS (Louis), rue Georges-Clémenceau.
 1935 PENDARIES (Bernard), 44, rue Emile-Zola.
 1946 PÉRIÉ (Louis), 79, bd Gambetta.
 1934 PÉRON (Henri), professeur de Sciences au Lycée Gambetta.
 1885 PEYRISSAC (Eugène), docteur en médecine, 64, rue Emile-Zola.
 1946 POUJADE (Armand), recev.-rédact. de l'Enregistr., 6, r. des Augustins.
 1936 PRAT (René), archiviste départemental.
 1941 PUJOL (Eugène), professeur de Dessin au Lycée Gambetta.
 1935 ROALDÈS, Maison Henri-IV.
 1906 ROUGIER (Jean), docteur en médecine, 14, rue Wilson.
 1935 ROUSSEL (Marcel), curé doyen de St-Barthélémy.
 1941 ROUSSEL (René), 5, place St-Laurent.
 1934 SALA (Léopold), colonel en retraite, rue des Cadourques.
 1930 SALIGNÉ (Mlle Marguerite), 5, rue Joachim-Murat.
 1944 SERVANTIÉ (Maurice), 7, rue Georges-Clémenceau.
 1906 SOL (Chanoine Eugène), corresp. du Ministère, curé de St-Georges.
 1941 SOUBREBOST (René), avenue de Bégoux.
 1932 SUDREAU (René), caissier à la Trésorerie Générale.
 1948 TERRET (Jean), chef de serv. à la Trés. Gén., 3, pl. de la Libération.
 1921 TEYSSONIÈRES (Marius), ingénieur des Mines, 9, rue Wilson.
 1939 TRÉMOLLIÈRES (Charles), contr. des P.T.T. en retr., 32, r. Brives.
 1935 TULET (Jean), aumônier des Lycées, 3, rue du Château-du-Roi.
 1923 VALON (Bernard de), avocat, 6, Cours de la Chartreuse.
 1942 VASSE (Mme Pierre), rue du Docteur-Bergounioux.
 1936 VIDAL DE LAPIZE (Mme), rue Gustave-Larroumet.
 1947 VIGRÔUX, Inspecteur d'Académie.
 1926 VIGUIÉ (Chanoine Léopold), rue Frédéric-Suisse.
 1946 VINEL (Pierre), directeur de la Sécurité Sociale.
 1947 VIZON (Georges), architecte, rue des Cadourques.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1936 AGATHANGE (R.P.) (R. Bocquet), 33, Côte-Pavée, Toulouse.
 1946 ALIBERT, forgeron à Douelle p. Cahors.
 1901 ALLEMAND (Alexandre), curé de Cremps p. Cahors.
 1938 ANDRAL (Jean), ingénieur, 10, av. Eug.-Franquié, Sedan (Ardennes).
 1943 ANSTETT (Henri), Maison Forestière des Gaillounes par La Teste (Gironde).
 1946 ARMAND, Cinéma à Luzech (Lot).
 1946 ATGIÉ, propriétaire à Crayssac (Lot).
 1946 AYRAL (Mlle Gabrielle), au Mas de Gibert, Larnagol (Lot).
 1920 BARBERET (Henri), château des Junies (Lot).
 1932 BAYAUD (Pierre), archiviste départemental, Pau (Basses-Pyrénées).

MM.

- 1934 BERGOUIGNOUX (Firmin), curé des Récollets, St-Céré (Lot).
- 1930 BERGOUNIOUX (Frédéric), publiciste, Montfaucou (Lot).
- 1941 BERGOUNIOUX (R.P. Fr.), prof. Inst. Cathol., 31, r. de la Fonderie Toulouse.
- 1923 BERGOUNIOUX (L.-Alex.), prof. de Lettres, Nîmes (Gard).
- 1945 BESOMBES (Léon), Figeac (Lot).
- 1947 BESSON, colonel en retraite, Les Brugas par Nuzéjous (Lot).
- 1948 Bibliothèque pédagogique de Figeac (Lot).
- 1933 BLADVIEL (Mlle Marie de), Cajarc (Lot).
- 1930 BLANC (Ferdinand), instituteur en retraite, Alvignac (Lot).
- 1947 BOISJOSLIN (Vicomte Fr. de), 35, rue Lamarck, Paris, 18.
- 1942 BONNAFOUS (Jean), professeur au Lycée Lakanal, Sceaux (Seine).
- 1948 BONNEUIL (Mme de), Place des Consuls, à Martel (Lot).
- 1911 BOSC (Eugène), Calvignac (Lot).
- 1935 BOUCHIER (J.-B.), employé des Postes, 87, r. Blomet, Paris, 15.
- 1927 BOULZAGUET (A.), ingénieur des Mines, 33, av. d'Eylau, Paris, 16
- 1947 BOUR, notaire à Cazals (Lot).
- 1938 BOUSQUET (J.-R.), pharmacien, Vayrac (Lot).
- 1938 BOUTARIC (Augustin), membre corresp. de l'Académie des Sciences, 2, bd Thiers, Dijon (Côte-d'Or).
- 1923 BOUZAT (J.-B.), Verneuil-Moustier (Hte-Vienne).
- 1947 BOUZOU, instituteur au Bourg (Lot).
- 1938 BRASSIÉ (Raymond), 17, avenue de l'Opéra, Paris, 1^{er}.
- 1931 BRIMO DE LAROUSSILHE (René), 58, rue Jouffroy, Paris, 17.
- 1934 BRUGADE (Louis), percepteur à Montcuq (Lot).
- 1926 BRUNET (Jean), 13, quai de Rigny, Tulle (Corrèze).
- 1899 CADIERGUES (Georges), doct. en médecine, Lacapelle-Marival (Lot).
- 1937 CALCAT (Jean) (Jean de Laramière), L'Oasis Ste-Thérèse, St-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne).
- 1941 CALMÉJANE (Daniel), propriétaire, Puy-l'Evêque (Lot).
- 1941 CALVET (Guillaume), premier Président Cour d'Appel, Limoges.
- 1937 GANGARDEL (Henri), 6, rue Jean-Carriès, Paris, 7.
- 1948 CANTAREL (Mlle Geneviève), 115, r. du Palais-Gallien, Bordeaux (G.).
- 1942 CANY (Georges), docteur en médecine, Les Aubugues, Souillac (Lot).
- 1935 CAPOULADE (Théophile), instituteur, Sabadel-Lauzès (Lot).
- 1931 CARRAYROU (Fernand), curé de St-Félix p. Figeac.
- 1932 CAYLA (A.), docteur en médecine, 1, r. Berteaux-Dumas, Neuilly (S.).
- 1941 CAZALS DE FABEL (G.), prof. agrégé, 3, rue Peyrolière, Toulouse.
- 1935 CHAMPOU (Roger), 5, rue Casimir-Périer, Paris, 7.
- 1946 CHANUT (Hubert), propriétaire à Lohméde-Montlaurun p. Montcuq.
- 1933 CHAVANE (Maurice), 26, rue de Labaume, Paris, 8.
- 1941 CHEVALIER (Mme Odette), château de la Grézette p. Caillac.
- 1948 CINQUIN (Jean), 27, rue Buhl, Creil (Oise).
- 1928 COMBELLES, notaire, Molières (Tarn-et-Garonne).
- 1947 CONDUCHÉ (Emile), 13, bd Henri-IV, Paris, 4.
- 1931 CORBEILLE (Alfred), chanoine, curé doyen de Cazals (Lot).
- 1936 CORN (Louis), 5, av. Victor-Hugo, Figeac.
- 1935 COUDERC (Jules), curé doyen de Vayrac (Lot).
- 1937 COUDERC (Pierre), Grand Hôtel, Souillac (Lot).
- 1934 COURBÈS (Gaston), notaire, Montcuq (Lot).
- 1936 COURDESSES (Fernand), Lalbenque (Lot).
- 1942 CRABOL (Jean), doct. en médecine, av. Gambetta, Grenoble (Isère).
- 1935 CROS (Mgr Joseph), supérieur des Chapelains, Rocamadour (Lot).
- 1923 CUBAYNES (Jules), chanoine, curé de Concots (Lot).

MM.

- 1927 DARDENNES (Alexandre), curé de Dégagnac (Lot).
 1935 DARNIS (Gabriel), 18, r. Delaage, Saintes (Char-Maritime).
 1914 DAVID (Ludovic), instituteur, Vire p. Puy-l'Evêque.
 1935 DÉCREMPS (Paul), 65, bd de Picpus, Paris, 12^e.
 1934 DELCLAUD (Jean), docteur en médecine, Villa Pêret, Figeac.
 1943 DELFAU (Henry), 1, rue Fernand-Philippart, Bordeaux.
 1947 DELMOND, instituteur à Anglars-Lacapelle.
 1939 DELPECH (Jean), curé doyen de Luzech (Lot).
 1927 DELRIEU (Ferdinand), à Spenels-de-Cresse p. Martel (Lot).
 1926 DEPEYRE (Jean), aumônier des Bénédictines du Calvaire, Lacapelle-Marival (Lot).
 1932 DERRESTE (Pierre), fêlibre, Aynac (Lot).
 1946 DERVILLE (R.P. Henri), 1, r. Blessig, Strasbourg.
 1948 DESPRATS (Jean), château de Camy p. Luzech (Lot).
 1935 DESTREIL (Stanislas), instituteur à St-Denis-Catus (Lot).
 1939 DORCHAIN (Arnold), Vidaillac p. Limogne (Lot).
 1936 DUMAS (Robert), à Calamane p. Cahors (Lot).
 1931 DUMOND (Mme Adolphe), à Carman p. Martel (Lot).
 1941 DUPHÉNIEUX (Gabriel), Cajarc (Lot).
 1939 ELBO (Martin), transitaire en douane, Ainhoe (Basses-Pyrénées).
 1935 FABRE (Alphonse), avocat, Marcilhac (Lot).
 1935 FABRE DE MONTBEZ (Mme Marie-Louise), Grandval p. Belmont-Bretenoux (Lot).
 1935 FAGE (Robert), château de Montvalent p. Martel (Lot).
 1933 FRANCOUAL (Alfred), 2, av. de La Bourdonnais, Paris, 7^e.
 1945 FOLMONT (Guy de), 12, r. du Jardin-Public, Bordeaux (Gironde).
 1928 GAGNERET (Jean), Vert-Clos, 115, bd J.-B.-Abel, Toulon (Var).
 1935 GAILLAC (J.-Gabriel), curé de Prayssac (Lot).
 1937 GAS (Jules), anc. aumônier de la Division Marocaine « Mireval », Bédier p. Figeac.
 1941 GAUTHIER (Camille), château du Fossat, Soturac (Lot).
 1925 GERMAIN (Eloi), curé de Tour-de-Faure (Lot).
 1911 GINESTE (Louis), pharmacien, St-Céré (Lot).
 1947 GIPOULOU (Jean-Louis), docteur en pharmacie, Puy-l'Evêque (Lot).
 1925 GIRAUDY DU GREY (Comte Léon de), 30, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 1951 GIRONDE (R.), curé de Laramière p. Limogne (Lot).
 1946 GISCARD D'ESTAING (Mme Ph.), Marcayrac p. St-Vincent-rive-d'Olt (Lot).
 1922 GOBÉ (Jules), 145, bd Malesherbes, Paris, 17^e.
 1935 GOURDAL (Jean), Logis de la Rode, Martel (Lot).
 1944 GOURGUES (André), propriétaire à Aillas (Gironde).
 1945 GOUTTES (Baron de), château d'Arcambal (Lot).
 1926 GOUZOU (Joseph), curé doyen de Bretenoux (Lot).
 1946 GRANDJEAN (Mme Jehanne), 25, rue Froidevaux, Paris, 18^e.
 1930 GRANIER (Raymond), Laguëpie (Tarn-et-Garonne).
 1913 GUILHAMON (Henri), proviseur, Lycée de Mont-de-Marsan (Landes).
 1925 GUILHOU (Etienne), vice-recteur à Ajaccio (Corse).
 1941 GUILLOIS (Henri), Les Oursats p. les Junies (Lot).
 1933 HÉBRARD DE ST-SULPICE (Mme la Marquise d'), 2, av. Elisée-Reclus, Paris, 7^e.
 1947 JOUVE (Pierre), 27, rue de la Cerisaie, Paris, 4^e.
 1948 LABROT (J.), prof. au Coll. Cabanis, 9, r. Alph.-Daudet, Brive (Cor.).
 1932 LACAM (Raymond), industriel, Gramat (Lot).

MM.

- 1942 LACAN (Fernand), greffier au Tribunal civil de Gourdon (Lot).
- 1945 LACOSTE, marchand de vins à St-Vincent-rive-d'Olt (Lot).
- 1929 LACROIX (Louis), curé-archiprêtre de St-Sauveur, Figeac (Lot).
- 1945 LACROIX (Roger), instituteur à St-Daunès (Lot).
- 1936 LAGRÈZE (Jean), 2, rue Blasseur, Paris, 15°.
- 1926 LAMBERTERIE (Louis de), place Doussot, Souillac (Lot).
- 1926 LAMBŒUF (René), 11, square du Thimerais, Paris, 17°.
- 1912 LAMOURE (Albert), instituteur en retraite, St-Céré (Lot).
- 1948 LARNAUDIE (Mine Jeanne), quincaillerie, Lauzerte (T.-et-G.).
- 1944 LARTIGAUT (Jean), château du Vigan, Le Vigan (Lot).
- 1939 LASFARGUES (Pierre), ingénieur de la Métallurgie, Condat p. les Quatre-Routes (Lot).
- 1931 LAVAUR (Guy de), 10, rue Poussin, Paris, 16°.
- 1936 LAVERDET (Charles), instituteur, Souillac (Lot).
- 1936 LAVEYSSIÈRE (Pierre), notaire, Figeac (Lot).
- 1943 LAVILLE (Henri), curé de Montfaucon (Lot).
- 1914 LÉMOZI (Amédée), curé doyen de Lauzès à Cabrerets (Lot).
- 1947 LÉMOZI (Henri), négociant, Labastide-Murat (Lot).
- 1928 LEVET (Marcel), chanoine, curé doyen de Gramat (Lot).
- 1924 LINON (Pierre), direct. des Serv. Vétérinaires, 50, r. de la Banque, Montauban (Tarn-et-Garonne).
- 1937 MALAUD (Louis), château de Belcastel p. Souillac (Lot).
- 1947 MALBEC (Mme), institutrice à Albi par Gramat (Lot).
- 1936 MARBOUTIN (J.-R.), chanoine, 22, r. Joseph-Barrat, Agen (Lot-et-G.).
- 1948 MARCOULY (Ernest), maire de Puy-l'Evêque (Lot).
- 1937 MARTY (Joseph), curé de Cuzance p. Martel (Lot).
- 1948 MARTY (Louis), résident supérieur en retraite, Artis p. Cahors.
- 1937 MATAT (Elie), curé doyen de Souillac (Lot).
- 1931 MATERRE (Mlle Antoinette de), Le Colombier, Creysse p. Martel (Lot).
- 1940 MAZARS (J.-E.-G.), intendant général, 5, av. du Gén.-Tripiet, Paris, 7°.
- 1948 MAZIÈRES (Bernard-André), étudiant en médecine, 6, rue du Chapitre, Rennes (I.-et-V.).
- 1944 MAZIÈRES (Jean), supérieur du Collège St-Eugène, Aurillac (Cantal).
- 1937 MÉDARD (Louis), insp. des P.T.T., Le Bugue (Dordogne).
- 1942 MÈJECAZE (Henri), École Alsacienne-Lorraine, r. Notre-Dame-des-Champs, Paris, 6°.
- 1941 MÈJECAZE (Henri), curé doyen de Martel (Lot).
- 1926 MEULET (A.), pharmacien, Gourdon (Lot).
- 1946 MIANES (André), gendarmerie de Souillac (Lot).
- 1938 MIQUEL (J.-A.), 109, rue de Courcelles, Paris, 17°.
- 1948 MIQUEL (Louis), 52, boulevard de la Gare, Paris, 13°.
- 1934 MIRAMON D'ARDAILLON (Jacques), banquier, St-Céré (Lot).
- 1925 MOLES (Marcel), économe au Lyc. Mignet, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).
- 1937 MONJOUAL (Camille), curé doyen de Montcuq (Lot).
- 1942 MONNET DE LORBEAU (Pierre), Trib. de Fort-Dauphin, Madagascar.
- 1945 MONTEIL (Georges), instituteur à Lanzaac p. Souillac (Lot).
- 1940 MONTEL (Mme), 2, bd Bancel, Valence (Drôme).
- 1942 MONTPEZAT (André de), au Cayrou p. Albas (Lot).
- 1934 MONZAT (Maurice), instituteur, Prouillac p. Gourdon (Lot).
- 1948 MOULÈS, instituteur à Puy-l'Evêque (Lot).
- 1948 MOUSSET (Colonel), à Camy p. Luzech (Lot).
- 1947 MUSÉE de Cabrerets (Lot).
- 1922 NIEDERLANDER (André), Rocamadour (Lot).

MM.

- 1936 NOZIÈRES (Gustave), inst. hon., 15, av. des Prades, Aurillac (Cantal). (D)
 1936 NUVILLE (Mme Jean), Le Roc p. Souillac (Lot).
 1938 OLIÉ (Fernand), prof. à l'Ecole des Beaux-Arts, 61, r. du Japon, Toulouse.
 1944 PAGÈS (Georges), 50, av. du Port-Royal, Paris, 5°.
 1944 PAGÈS (Pierre), commissaire de police, Caen (Calvados).
 1946 PAILLAS (Jean), docteur en médecine, 8, r. Mansart, Paris, 9°.
 1901 PECHDO, docteur en médecine, Villefranche-de-Rouergue.
 1934 PECHEYBAND (Roger), instituteur à Arrigny (Marne).
 1936 PECHMÉJA, peintre fresquiste, Loupiac p. Payrac (Lot).
 1937 PÉCOUT, recev. de l'Enregistrement, 56, av. du Général-de-Gaulle, Perpignan (Pyr.-Orient.).
 1944 PÉRIÉ (Henri), 16, rue de la Liberté, Carcassonne (Aude).
 1942 PÉRIER DE FÉRAIS (B.), 10, rue St-Ferdinand, Paris, 17°.
 1920 PÉRIER DE FÉRAIS (Guy), 177, bd Malesherbes, Paris, 17°.
 1943 PICOU (Gilbert), artisan, Cazals (Lot).
 1945 PIERON (Raymond), 84, rue d'Erlon, Reims (Marne).
 1913 PONS (Basile), curé de Lamothe-Fénelon (Lot).
 1941 PORTAL (Félix), 50, rue de Miromesnil, Paris, 8°.
 1935 PUGET (Louis), curé de Sabadel-Lauzès (Lot).
 1912 POUJADE (Alexandre), pharmacien, Lizech.
 1926 PRADIER (Henri), archiprêtre de Gourdon (Lot).
 1948 PRÉVOST (Mme Marie-Rose), 45, av. de La Bourdonnais, Paris, 7°.
 1926 PUGET (Henry), conseiller d'Etat, 72, bd Raspail, Paris, 6°.
 1946 QUÉNOT (Edmond), Grézels (Lot).
 1932 RAMET (Mme), 13, rue d'Aubuisson, Toulouse.
 1930 RAUGÉ (Thierry), directeur du Service d'Hygiène, Aurillac (Cantal). (D)
 1936 REDON (Henri), chirurgien des Hôp. de Paris, Tour-de-Faure (Lot). (D)
 1943 REDOULÈS, docteur en médecine, St-Germain-du-Bel-Air (Lot).
 1937 RESSÉGUIER (Antonin), Varaire p. Limogne (Lot).
 1909 REY (Raymond), prof. Faculté des Lettres, 13, rue Traversière-des-Châlets, Toulouse.
 1923 RIGAUDIÈRES (Alfred), 6, rue Léon-Bourgeois, Brive (Corrèze).
 1948 ROCHY (Paul), château de la Rauze, Le Bourg (Lot).
 1923 ROSSIENOL DE LA TOUR, château de Ladevèze p. Labastide-Murat (Lot).
 1946 ROQUETANIÈRES, Prés. du Synd. d'Init., 1, av. Pasteur, Figeac (Lot). (C)
 1943 RUAYRES (Adrien), inspecteur primaire, Figeac (Lot).
 1931 SAHUE (Auguste), Montpitol p. Montastruc (Hte-Gar.).
 1939 SALESSES (Raymond), prof. au Lycée, 7, rue Lakanal, Toulouse.
 1946 SALLE (Henri), forgeron à Sauzet (Lot).
 1941 SILLIÉ (René), curé de Latronquière (Lot).
 1948 SCHAPIRA (Xavier), 4, r. Latérale-Raymond-IV, Toulouse (Hte-Gar.). (C)
 1941 SHAW (Mme Auguste), 27, r. de Bourgogne, Paris, 7°.
 1937 SINDOU (Gustave), doct. en droit, 129 bis, r. de la Pomme, Paris, 16°. (C)
 1937 SINDOU (Raymond), Lacapelle-Cabanac (Lot).
 1935 SOULADIÉ (Olivier), curé d'Assier (Lot).
 1936 Syndicat d'Initiative, Hôtel de la Monnaie, Figeac.
 1947 TARDIEU (Robert), instituteur, 149, rue de Vaugirard, Paris, 15°.
 1937 TAURRISSON (Henri), employé à la S.N.C.F., district de Monsemprou-Libos (Lot-et-Garonne).
 1936 TERRET, curé de Reilhaguet p. Payrac (Lot).
 1947 TÊTART, administrateur du Musée de Cabrerets, 44, r. Blanche, Paris. (C)
 1930 TEULIÉ (Henri), Le Causse p. Bétaille (Lot).

MM.

- 1937 THONNAT (Georges), ingénieur, 46, bd Gambetta, Troyes (Aube).
1936 TOULZE (Sylvain), curé de Trespoux (Lot).
1945 TOURON (Abbé), curé de Mercuès (Lot).
1944 TRIEU (Robert), pharmacien, r. Fermat, Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Gar.).
1910 VALET DE RÉGAGNAC (Comte), 6 bis, bd Pereire, Paris, 17^e.
1927 VALON (François de), château de la Mostonie p. Frayssinet-le-Gourdonnais (Lot).
1935 VALON (Comte Jean de), château de Labastidette p. Pontcirq (Lot).
1934 VANEL (Jean), Ecole Laffitte, r. de Strasbourg, Rabastens (Tarn).
1937 VARLAN (Gilbert), curé de Creysse p. Martel (Lot).
1943 VAUGEOIS (Léon), chirurgien-dentiste, 156, route de Montrouge, Malakoff (Seine).
1943 VAYLET (Jos.), greffier au Trib. de Commerce, Espalion (Aveyron).
1936 VERLHAC (Pierre), instituteur honor., Souillac (Lot).
1932 VERTUEL (Jean), libraire-éditeur, bd Gambetta, St-Céré (Lot).
1912 VEYRIÈRES DU LAURENS (de), St-Céré (Lot).
1934 VIDAL (Louis), av. Victor-Hugo, St-Céré (Lot).
1937 VIEUSSENS (Paul), proviseur hon., 29, r. Parmentier, Nice (A.-Mar.).
1936 VIGUIER (Henri), directeur des Usines Maraval, Castres (Tarn).
1912 VILLE (Achille), aumônier de N.-D.-du-Calvaire, Gramat (Lot).
1932 VILLERS DE LA NOUE (Mme la Vicomtesse), 86, bd Flandrin, Paris, 16^e.
1948 VINEL (Jean), forgeron, Lapeyre-Berganty (Lot).
1890 VIRÉ (Armand), docteur ès sciences, Moissac (Tarn-et-Gar.).

ABONNES

- 1941 ARNAL DE BAYLE (Mlle Françoise), r. Pélegry, Cahors.
1933 BLANCHETEAU (Marcel), « Aux Amateurs de Livres », 56, r. du Faubourg-St-Honoré, Paris, 6^e.
1948 BOUYSSOU (André), 24, rue Monge, Paris, 5^e.
1936 CAMPISTRON (Louis), relieur, 4, r. Pélegry, Cahors.
1939 CHAUNAC (M. de), 4809, r. Parthenais, à Montréal (Canada).
1935 LEYGONIE (Mlle Blanche), « A la Pensée », 69, bd Gambetta, Cahors.
1939 NICET (Mme), 2, r. des Apennins, Paris, 17^e.
1948 PINCEMAILLE (Louis), 17, rue des Récollets, Paris, 10^e.
1937 PONCHET DE LANGLADE (A.), château de Lunegarde p. Gramat (Lot).
1937 QUEYSANNE (P.), professeur, 3, r. Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).
1936 SAVY (Mme Marthe), institutrice en retraite, Cahors.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ariège	Soc. Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts de la 1 ^{re} Soc. des Etudes du Couserans à Foix.
Aude	Soc. d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 7, rue de la Mairie à Carcassonne.
Aveyron	Soc. des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue, 211 M. l'Abbé Coucoureux, secrétaire général à Villefranche-du-Rouergue.
Bouches-du-Rhône ..	Soc. des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 110 Hôtel Rouvier, rue Laumière, Rodez.
Cantal	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, Hôtel Arbaud.
Charente-Inférieure ..	Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne, Hôtel de Ville, Aurillac.
Corrèze	Soc. des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Hôtel des Sociétés, Grand'Rue Victor-Hugo, Saintes.
Creuse	Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 93 Place Municipale, Tulle.
Dordogne	Soc. Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, Hôtel de Labenche, Brive.
Gard	Soc. des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, Guéret.
Garonne-Haute	Soc. Historique et Archéologique du Périgord, 117 château Barrière, Périgueux.
	Soc. d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes, 29 Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.
	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, Hôtel d'Assézat, Toulouse.
	Soc. Archéologique du Midi de la France, Hôtel d'Assézat, Toulouse.
	Fédération des Soc. Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées, Gascogne, 4, rue de l'Université, Toulouse.
	Soc. des Etudes du Comminges et de la Soc. Julien-Lacaze, M. Paul Barrau de Lordre, Villa Joyeuse, à Aucamville.
Gers	Soc. Archéologique du Gers, Place Saluste-du-Barta, Auch.
Gironde	Soc. Archéologique de la Gironde, 53, rue des Trois-Conils, Bordeaux.
Hérault	Soc. Archéologique, Scientifique et Littéraire, 8, rue Benzi, Béziers.
	Soc. des Langues Romanes, Montpellier.
	Soc. d'Etudes des Sciences Naturelles, Béziers.
Landes	Soc. du Borda, rue Chanzy, Dax.
Loir-et-Cher	<i>Le Flambeau du Centre</i> , 3, rue Bertheau, Blois.
Lot	Archives Départementales du Lot, rue des Cadouques, Cahors.
	Bibliothèque Municipale, Cahors.
Lozère	Soc. des Lettres, Sciences et Arts, bd du Soubeyran, Mende.
Lot-et-Garonne	Soc. des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
Meurthe-et-Moselle ..	Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, Nancy.

- N Nord Soc. d'Emulation de Cambrai.
 P Pas-de-Calais Soc. des Antiquaires de la Morinie, 42 bis, place du Maréchal-Foch, Saint-Omer.
 P Puy-de-Dôme Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 1, bd Lafayette, Clermont-Ferrand.
 P Pyrénées-Basses Soc. des Lettres, Sciences et Arts, Pau.
 R Rhône Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Palais des Arts, Lyon.
 S Saône-et-Loire Soc. Littéraire, Historique et Archéologique, 12, rue Alphonse-Fochier, Lyon.
 S Saône-et-Loire Académie de Mâcon, Hôtel Senecé, Mâcon.
 S Seine Soc. d'Histoire Naturelle, Autun.
 S Seine Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu, Paris, 2.
 (4 ex. mettre sous bande Dépôt d'Editeur).
 Comité des Travaux Historiques et Scientifiques du Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris.
 Ministère de l'Intérieur, Paris.
 Le mois d'Ethnographie française (Musée des Arts et Traditions), Palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris, 16.
 (mettre sous bande Dépôt d'Editeur).
 S Somme Soc. des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, Amiens.
 T Tarn Soc. des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, Albi.
 T Tarn-et-Garonne Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, Allées de Mortariou, Montauban.
 Soc. Archéologique de Tarn-et-Garonne, Allées de Mortariou, Montauban.
 Soc. des Amis du Vieux St-Antonin et de sa Région en Rouergue, Quercy, Albigeois, St-Antonin.
 V Var Académie du Var, rue Saunier, Toulon.
 Soc. d'Etudes Scientifiques et Archéologiques, 25, Allées d'Azémar, Draguignan.
 V Vienne Soc. des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, Poitiers.
 V Vienne-Haute Soc. Archéologique et Historique du Limousin, Musée Adrien-Dubouché, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- E Etats-Unis American Embassy. Publications Procurement officer For Library of Congress, 2, avenue Gabriel, Paris, 8.
 S Suisse Soc. Neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel.

CANIANC

(LOT)

ET SA CRYPTÉ ROMANE⁽¹⁾

Le village quercynois de Caniac sur le causse de Gramat, dans le canton et à 8 km. au S.-E. de Labastide-Murat, possède une curieuse crypte du ^x^{ix} siècle restée jusqu'à nos jours à peu près totalement inconnue. A peine si quelques érudits locaux en font mention ; pas un mot à son sujet dans les grands traités de R. de Lasteyrie et de C. Enlart.

On peut donc avancer que, sans l'intervention opportune, en 1922, de M. Bergougnoux, architecte départemental des Monuments historiques du Lot, en vue du classement de cette crypte (1923), elle resterait encore à découvrir.

*
**

A la suite d'interminables tribulations, rapportées tout au long dans l'article précité (2) l'Eglise romane de Caniac, jugée, au milieu

(1) Cette étude résume des communications faites par le Dr Cany à la Société Archéologique du Midi de la France, à la Société des Etudes du Lot, ainsi qu'un important article du même auteur, écrit en collaboration avec le prof. Raymond Rey, publié dans le numéro 221-223 (pp. 67-77) des « Annales du Midi », auxquelles sont empruntés les documents graphiques et photographiques ci-joints.

(2) « Ann. du Midi », *loc. cit.*, p. 68-70.

du xix^e siècle, beaucoup trop exigüe, la municipalité et le Conseil de Fabrique de ce village résolurent de démolir ce bâtiment — passablement délabré d'ailleurs — et de le remplacer par une église neuve, de plus vastes dimensions.

Ce fut de justesse qu'on sauva la chapelle souterraine et qu'on put arrêter la démolition de l'édifice au-dessus de l'extrados de ses voûtes.

Il est permis certes de déplorer qu'une restauration intelligente et sage n'ait pas su nous conserver cet archaïque sanctuaire, qui avait la forme d'une croix grecque.

Il faut néanmoins se réjouir que la partie la plus intéressante de l'œuvre des bâtisseurs du xii^e ; la crypte, soit toujours debout sans avoir, quoi qu'on en ait dit, subi la moindre transformation.

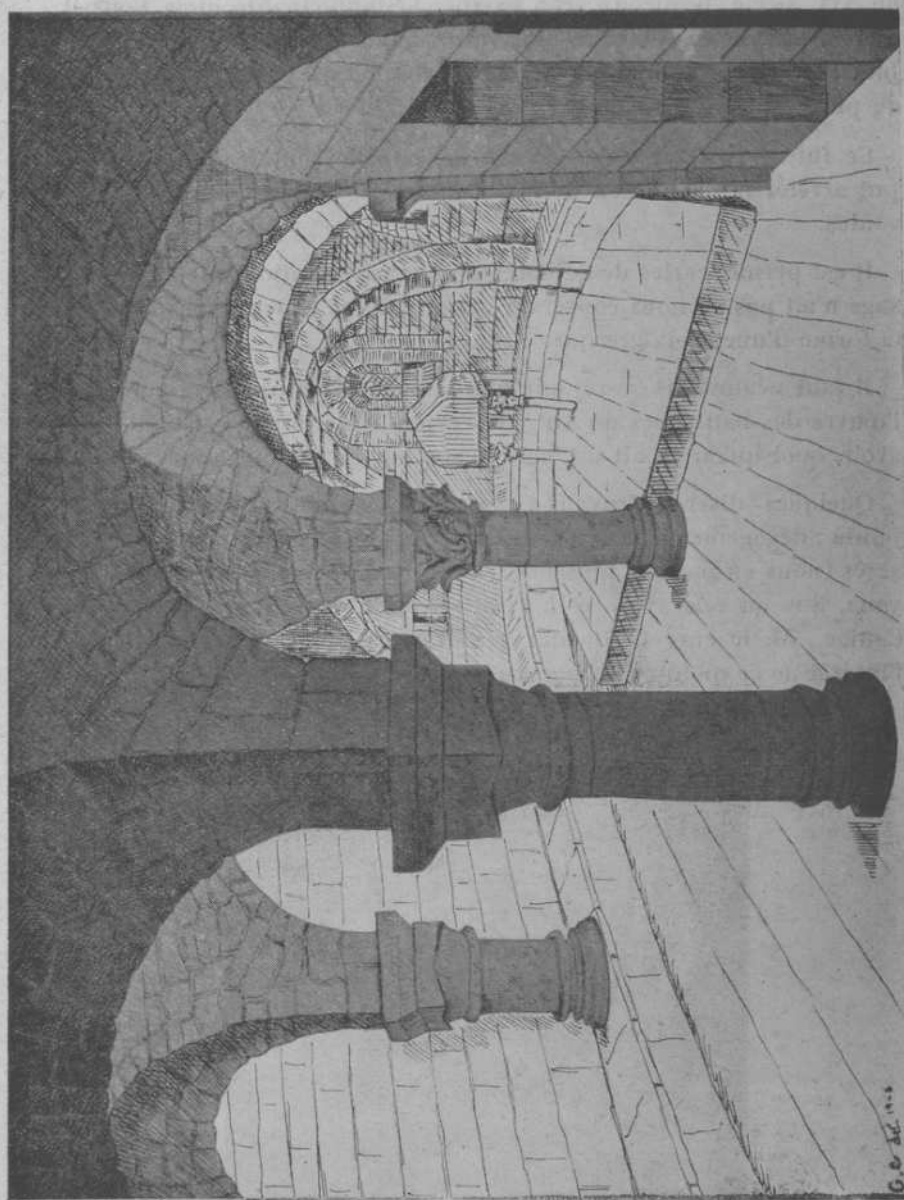
Quelques discrets travaux : grattage des enduits ; réfection des joints ; dégagement des bases des piliers ; rétablissement des anciens accès (nous en parlons plus loin), éclairage électrique, etc... ces travaux, dus au zèle avisé et à l'initiative de l'actuel desservant de Caniac, M. le curé C. Boudet, ces travaux n'ont fait que raviver l'intérêt de ce monument, parvenu intact jusqu'à nous.

*
*
*

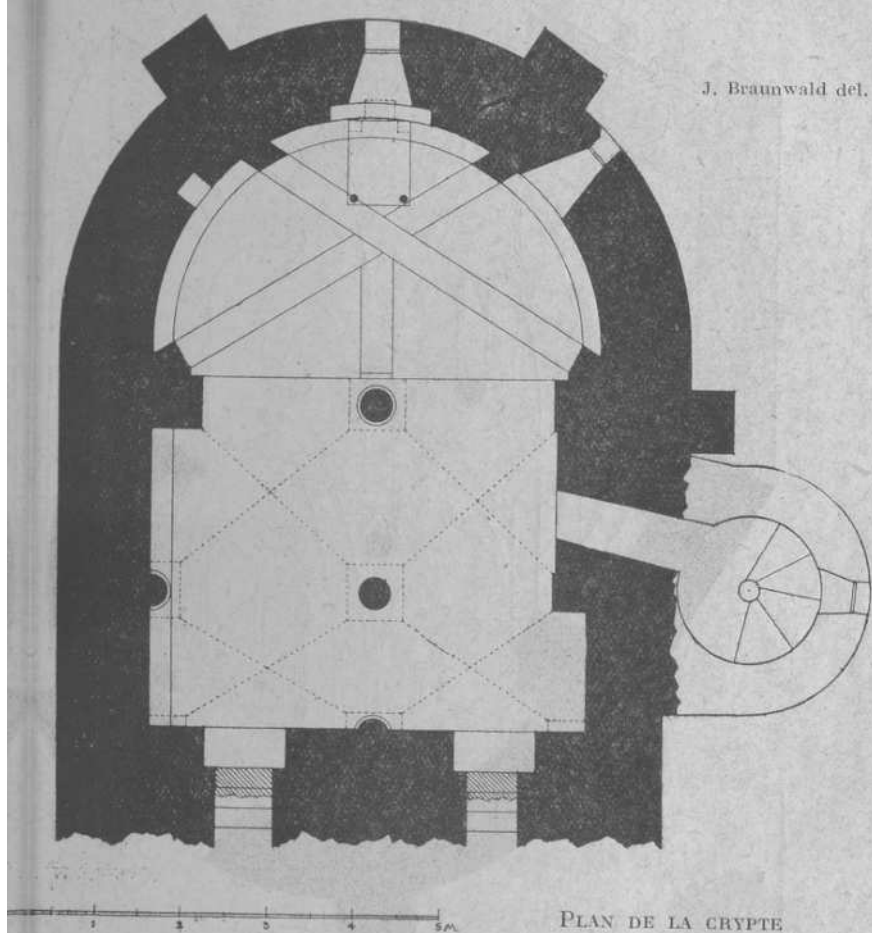


Cl. G. Cany.

SARCOPHAGE ET STATUE EN BOIS DE SAINT NAMPHASE



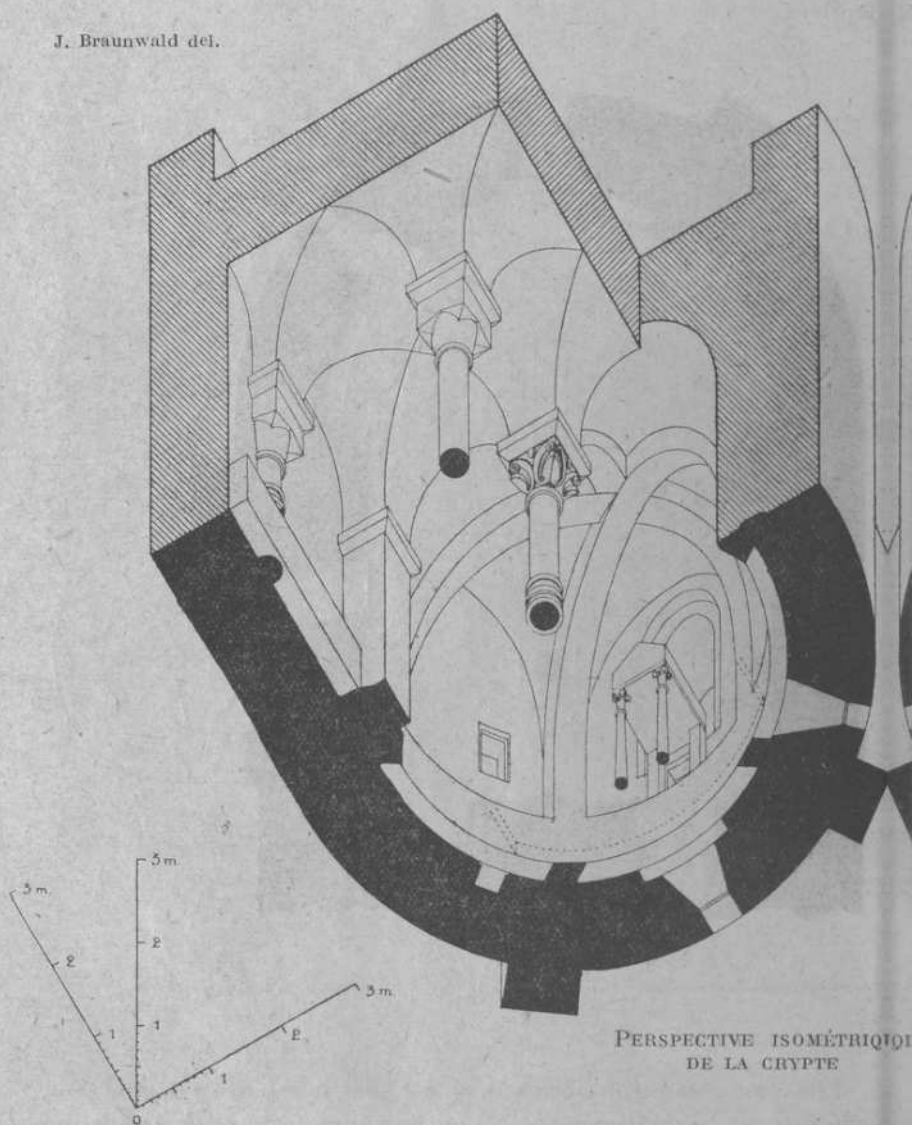
Cette crypte fut bâtie par les moines de l'Abbaye de Marcilhac (Lot), en vue d'abriter les reliques de saint Namphase, vénérées en ce lieu, et réputées bienfaisantes pour les malheureux atteints d'épilepsie.



Elle était, comme aujourd'hui, placée sous le chœur de l'église dont elle formait le soubassement, ce qui explique la forte épaisseur des murs (1 m. 10), solidement appareillés.

Deux escaliers étroits, partant du transept et aboutissant aux extrémités du mur occidental de la crypte, en assurèrent jusqu'en 1885 le double accès. A ce moment, ces escaliers furent bouchés et ils furent remplacés par un escalier moderne, à vis, qui aboutit au milieu du mur occidental de la crypte.

J. Braunwald del.



1885 le double accès. A ce moment, ces escaliers furent bouchés et ils furent remplacés par un escalier moderne, à vis, qui aboutit au milieu du mur occidental de la crypte.

mur méridional. On doit le rétablissement tout récent des deux anciens accès occidentaux à la diligence de M. le curé Boudet.

*
**

L'édifice se divise en deux parties : à l'Ouest, une nef de 4 m. 75 de large sur 4 m. 15 de long, voûtée d'arêtes sur piliers et, vers l'Est, une abside de même ouverture, voûtée, selon un système archaïque, d'épaisses nervures entrecroisées et montant de fond.



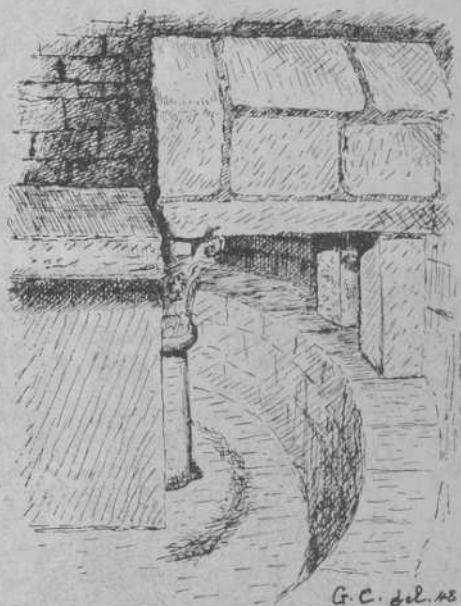
CHAPITEAUX DES DEUX COLONNES AXIALES

C. G. Cany.

La nef est en réalité une salle hypostyle à peu près carrée et divisée en deux vaisseaux par deux fortes colonnes centrales, non monolithes, coiffées de chapiteaux qui reçoivent les retombées des voûtes, tandis que, sur la périphérie, les retombées se font sur des demi-colonnes engagées dans la muraille.

Leurs chapiteaux ont des tailloirs à forte saillie et sans ornement.

Seul le chapiteau de la colonne centrale à l'entrée du chœur est décoré de volutes plates et d'un motif végétal en forme de feuilles



PASSAGE SOUS LA CHASSE DU SAINT. ON APERÇOIT LA TRACE SÉCULAIRE
DES PAS DES PÉLERINS RAMPANT SOUS LE SARCOPHAGE

grasses au bas de la Corbeille. Les autres chapiteaux correspondent à un type particulier qui ne se rencontre guère qu'à la Cathédrale de Cahors (R. Rey) et aux abbatales de Figeac et de Beaulieu. Il s'agit d'un cône lisse pénétrant dans un tronc de pyramide renversé et formant sur chaque face un petit arc surbaissé.

A Caniac, la taille est très fruste ; mais le détail est à retenir, car il aide à préciser la datation de la crypte, de même que les moulures des bases des colonnes formées de tores égaux séparés par une gorge.

Mais c'est le chœur qui constitue la partie la plus originale de l'édifice.



CHAPITEAU DE LA CRYPTÉ
DE ST-DENIS
(VIOLETT-LE-DUC
Dict. d'architecture
art. « autel »)

Le regard est attiré d'abord par le reliquaire. C'est un sarcophage en pierre du pays revêtant la forme d'un édicule à deux pignons avec toit en bâtière. Il mesure près d'un mètre de long sur 0 m. 71 de large et 0 m. 45 de haut. Aucun élément décoratif ; pas la moindre inscription. Il s'agit, en réalité, d'un tombeau en réduction, de style roman et dont on a l'équivalent, selon des proportions normales, au sarcophage de l'Eglise de Duravel (Lot) où furent déposés les trois corps saints à la fin du XI^e siècle.

La châsse de Caniac est supportée en arrière, contre le mur du fond creusé d'une niche en forme d'enfeu, par deux socles carrés appuyés directement sur la banquette qui règne au fond de l'abside. En avant, cette châsse repose sur deux colonnettes en pierre dont les fûts sont coiffés de chapiteaux corinthiens.

Cette disposition permet de passer, en se courbant, sous le reliquaire. Selon l'usage répandu au XII^e siècle, ces châsses, posées sur des édicules peu élevés ou sur des crédences, permettaient « en passant à genoux ou même en rampant » (Viollet-le-Duc) de s'approcher de l'enfeu.

Il est vrai que l'autel, un peu trop massif, placé en avant de l'édicule, cache malencontreusement cette partie ; mais la règle liturgique de l'époque imposait alors ce dispositif que l'on retrouve représenté sur un des plus anciens chapiteaux de la crypte de Saint-Denis. Ce détail ajoute encore à l'intérêt archéologique offert par la crypte de Caniac.

*
**

Toutefois, c'est surtout la disposition du chœur, abritant le sarcophage du saint, qui attire l'attention.

L'hémicycle a une ouverture, au niveau du sol, de 5 m. 40. Il se définit par un rayon de 2 m. 60, avec un léger décalage des centres à droite et à gauche. Le mur est parementé, sur ses deux faces, d'une maçonnerie de pierre d'appareil moyen.

Il est percé d'une baie, en plein cintre, largement ébrasée. Au

Nord, un enfoncement aveugle de la paroi a dû servir d'armoire cultuelle.

Une seconde baie, de forme moins régulière, a dû être ouverte postérieurement, à l'aspect sud-ouest, en vue d'éclairer le chœur de cette chapelle inférieure.

Nous avons dit que, dans sa partie axiale, le mur est creusé d'une niche formant enfeu, dissimulée sous le sarcophage. Les traces d'une feuillure et de gonds de fer indiquent l'existence d'une porte. Une banquette, de 0 m. 40 de hauteur, pourtourne l'abside et se continue tout autour de la nef.

Enfin deux contreforts extérieurs renforcent cette construction sur une hauteur d'environ 2 m. au-dessus du sol actuel.

*
**

La partie la plus originale tient au mode de voûtement de cette abside. Deux grands arcs en plein cintre, de section carrée, partent du pied du mur, au niveau de la banquette et se recoupent au sommet de la voûte, sans clef commune. L'arc diagonal S.-O. N.-E. est d'une seule venue et traverse l'autre arc diagonal qui, lui, est construit en deux parties, avec section biaise à la croisée. La singularité de ces arcs, composés de claveaux à peu près réguliers, s'augmente d'une certaine gaucherie de technique, mais surtout de la présence d'un troisième arc, dessinant un quart de cercle, arc partant du tailloir de la colonne centrale à l'entrée de l'hémicycle et venant buter contre les deux grands arcs, à la croisée.

Ainsi ces trois nervures carrées, dont il est impossible de connaître la profondeur de pénétration, déterminent une voûte à cinq compartiments fort inégaux et de technique rudimentaire, qui dénote une expérience précoce de la voûte d'ogives à pénétrations, montée sur une abside.

La naissance des voûtains, en forme de pendentifs, est appareillée avec soin, en lits réguliers ; mais à partir de la limite du tas de charge, les reins et la couverture — c'est-à-dire les parties les plus

difficiles à appareiller — dénotent un procédé des plus frustes. Il s'agit là d'un échantillonnage médiocre des matériaux, d'un choix, « à la fortune du tas ». Le maître maçon a donc commencé sa voûte d'une façon rationnelle, puis, de toute évidence, il l'a achevée d'une manière tout à fait empirique.

Du reste l'implantation défectueuse des deux grands arcs, celle du mur d'hémicycle, les poussées mal équilibrées, le bombement exagéré de la nervure centrale, etc., tout démontre que le constructeur travaillait moins à l'épure qu'« au jugé » et que, à défaut de science, son habile expérience lui a fait, comme l'on dit, rattraper ses imperfections « à vue de nez ».

En définitive, ces trois arcs, avec leurs cinq branches, avec leurs voûtains à demi-appareillés, réalisent une curieuse expérience de voûtement sur troisée d'ogives.

Qu'il s'agisse d'un problème purement constructif ou d'un parti décoratif, le résultat aboutit à un ensemble original qui, au-dessus de la chaise du saint, tient lieu de *ciborium*.

La singularité du parti constructif s'explique d'ailleurs assez bien. Pour la nef de la crypte, aucune nouveauté. C'est la disposition courante des cryptes romanes : piles centrales, pilastres latéraux, voûtes d'arêtes sans doubleaux : tout cela était alors d'un emploi banal, classique. Mais, ici, une première difficulté se présentait pour raccorder la nef carrée à l'abside hémicyclique. Il ne pouvait être question de prolonger les voûtes d'arêtes dont les piliers, trop encombrants, eussent réduit l'espace autour du sarcophage, sans parler du problème délicat consistant à faire buter les voussoirs contre un mur circulaire. La formule, pratiquée en Auvergne, des berceaux tournants sur les déambulatoires ne pouvait trouver ici son application. Il fallait donc inventer autre chose.

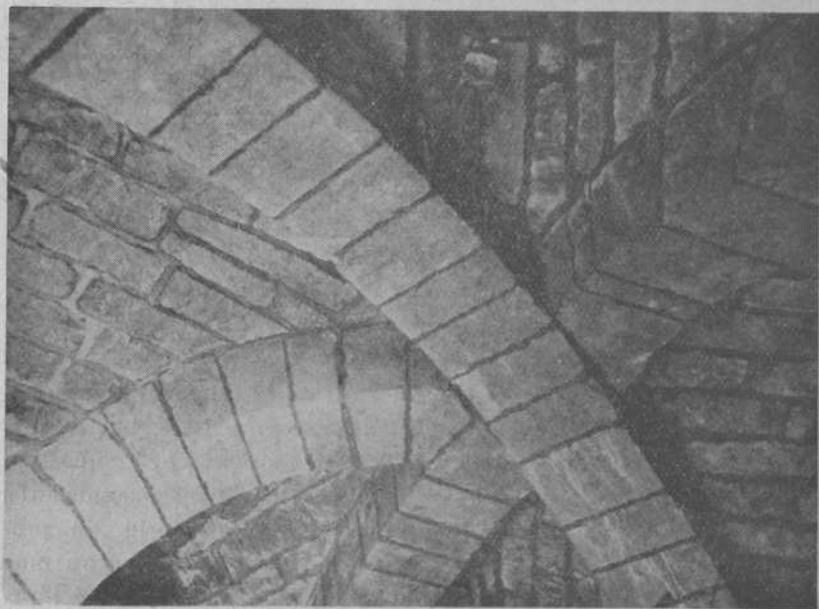
Le procédé de la voûte en cul-de-four a dû certainement être envisagé : réalisée, depuis la plus haute antiquité, les constructeurs romans en possédaient la formule à la perfection. Mais ici, une nouvelle difficulté surgissait, touchant à la statique : le pilier central, à l'entrée du chœur, reçoit les poussées des voûtes d'arêtes sur trois de ses côtés ; mais il n'était plus équilibré du côté de l'abside. Il était donc indispensable de contrebuter ces poussées et c'est, de toute

évidence, le but recherché par l'ingénieux dispositif qu'adopta, à Caniac, le maître d'œuvre.

*
**

Examinant les plans et les coupes de cette crypte, un architecte, consulté à cet effet, a reconnu qu'il s'agissait là d'un vrai travail de charpenterie. Le maître-maçon a raisonné en charpentier.

En effet, l'arc quart-de-rond, qui retombe sur le pilier en avant du



DISPOSITIF DE LA CROISÉE DES TROIS ARCS OGIFS
ET DES VOÛTES DU CHŒUR

G. G. Cany.

chœur, n'est autre que le poinçon, qui absorbe la poussée des voûtaines. Ce poinçon s'appuie lui-même sur les deux grands arcs entrecroisés qui jouent ici le rôle d'arbalétriers. Or, ces arbalétriers, montant de fond, absorbent à leur tour cette poussée et l'amortissent sur les gros murs circulaires, renforcés de contreforts extérieurs.

Quant aux voûtaines des compartiments, réalisés, nous l'avons dit,

au petit bonheur, ils représentent assez bien les jambettes et les contrefiches qui étreignent tout cet ensemble et lui donnent une rigidité, grâce à laquelle il a pu défier les siècles.

Cette observation d'un technicien nous paraît entièrement fondée. Le cas de la crypte de Caniac s'affilie ainsi aux expériences contemporaines de nos premières voûtes à nervures entrecroisées signalées dans les travaux de Pol Abraham, V. Sabouret, Elie Lambert, Marcel Aubert et résumés par ce dernier en 1934 dans le *Bulletin Monumental*.

Un autre exemple, aussi instructif que précoce, est fourni dans la région par le narthex de Moissac. Là aussi, la manière dont se croisent les énormes nervures, qui s'élèvent au-dessus des piliers relativement bas, fait penser à une formule de charpentier et il est permis de croire que le maître d'œuvre de Caniac ne l'ignorait pas.

Il est bon de rappeler que le monastère de Marcilhac était à l'origine un prieuré de Moissac. Ses relations artistiques avec l'ancienne maison-mère furent toujours étroites et l'on ne peut perdre de vue l'influence qu'exerça, au début du XII^e siècle, le puissant chantier de la grande abbaye languedocienne (R. Rey).

D'autre part, la pratique des nervures montant de fond fit école dans l'abbaye même de Marcilhac, puisque, un peu plus tard, on l'adoptait à la Salle capitulaire de ce monastère, seul bâtiment resté intact des constructions du XII^e siècle.

On sait que le porche monumental, élevé en avant de l'église de Marcilhac par l'abbé Gombert, est aujourd'hui en ruines et nous ignorons comment il était voûté. Mais, à en juger par les piles encore debout et le style des chapiteaux qui ont survécu, il est infiniment probable que cette construction s'apparentait au porche de Moissac.

Quoi qu'il en soit nous pouvons affirmer que la crypte de Caniac, fille de Marcilhac, par la forme des bases de ses colonnes, aux deux tores égaux, par ses chapiteaux, semblables à ceux du chœur de la Cathédrale de Cahors, consacrée en 1119, est bien contemporaine de ces grands édifices, qui présentent tant d'affinités dans le détail et s'élevèrent dans le premier quart du XII^e siècle.

Et, en définitive, cette crypte, avec le système singulier et archaïque de sa voûte, apporte une contribution précieuse à la question si controversée des origines de la croisée d'ogives.

Ce sont tous ces motifs : plan et élévation originaux et rares ; construction robuste, mais gracieuse et soignée, malgré son archaïsme ; absence de toute mention, de toute description à son sujet dans la littérature archéologique ou touristique, en dépit de sa proximité d'une de nos plus importantes artères routières, celle de Paris en Espagne, ce sont ces raisons qui nous ont incité à consacrer ces publications à la très intéressante et très instructive crypte de Caniac sur-le-Causse.

La Bourboule 1948.

D^r G. CANY,

Membre de la Société française d'archéologie.

UNE LETTRE DU PAPE PIE XII

M. le Chanoine Eugène Sol, Président d'honneur de la Société des Études du Lot, ayant fait hommage au Souverain Pontife de son dernier ouvrage : « Un des plus grands Papes de l'Histoire : Jean XXII (Jacques Duèse de Cahors) », vient de recevoir de Sa Sainteté la belle lettre que nous reproduisons ci-dessous :

« A NOTRE CHER FILS EUGÈNE SOL, CAHORS,

« C'est avec une bienveillance toute paternelle que Nous avons accueilli votre filiale lettre et le beau volume qui l'accompagnait, fruit de vos savantes recherches, sur : « Un des plus grands Papes de l'Histoire : Jean XXII ».

« Nous ne sommes pas étonné, en Nous reportant au souvenir des studieuses années où vous étiez comme Nous-même, élève à l'Apollinaire, de voir que vous continuez à travailler pour le bien de l'Eglise dans le domaine de l'érudition, et Nous tenons à vous en féliciter paternellement, en même temps que Nous vous envoyons, pour ce nouvel hommage, Nos plus vifs remerciements. C'est de bien bon cœur qu'appelant sur votre personne et sur vos travaux l'abondance des divines grâces, Nous vous accordons, en gage de Notre constante bienveillance, la Bénédiction Apostolique.

« Du Vatican, le 10 juillet 1948.

« PIVS PP. XII. »

De quelques observations faites sur **LA VIE DE SAINT-MAXIME** abbé et martyr en Gaule

(Suite)

Sainte-Marguerite appartient jusqu'à la fin du XVIII^e siècle à la Daurade de Cahors : parmi les bénéfices que la supérieure des religieuses de Saint-Benoît de la Daurade à Cahors déclare à l'official et vicaire général Louis de La Serre-Conques, lors de l'enquête sur l'état des maisons religieuses des femmes du diocèse de Cahors, le prieuré de Sainte-Marguerite est mentionné comme rapportant soixante-quinze livres ; celui de la Madeleine, près de Sainte-Marguerite rapporte soixante livres. C'est peu en comparaison de celui de Saint-Géry, ou Didier, un peu plus haut dans la vallée du Lot, qui donne aux religieuses six cent cinquante livres. Ces deux prieurés de la Madeleine et de Saint-Géry ou Didier donneront lieu à quelques observations qui viendront bientôt.

A la fin du XVIII^e siècle, le curé de la paroisse des Soubirous de Cahors faisait le service de l'église de Sainte-Marguerite pour la commodité des religieuses de la Daurade qui y séjournaient. L'église de Sainte-Marguerite fut démolie en 1892.

Dans l'adjudication du 10 mai et du 10 juin 1791, le chai, la chapelle, le pâtus et la terre de Sainte-Marguerite des religieuses de la Daurade, sur estimation de cinq cents livres, furent acquis pour huit cent dix livres par Périé Jean, faisant pour Payssot, laboureur, habitant de Laroque. Une friche à Sainte-Marguerite, appartenant aux religieuses de la Daurade, estimée cent livres, fut adjugée pour 195 livres au même Périé Jean, faisant pour Alazard, de Laroque.

Je ne puis dire comment les Lacoste vinrent à Sainte-Marguerite dans le premier quart du dix-neuvième siècle. Des Lacoste, Sainte-Marguerite passa aux de Saint-Exupéry et aux Faurie. En 1938, Mme Vve Faurie, aujourd'hui décédée, possédait une grande partie de Sainte-Marguerite.

On a mis, il y a quelques années, à jour de très nombreux ossements du cimetière qui entourait l'église de Sainte-Marguerite. Ces

ossements ont été pieusement recueillis et placés dans une fosse surmontée d'une petite croix.

Sainte-Marguerite était comme un lieu de rendez-vous pour les autorités cadurciennes, lorsqu'elles se rendaient au-devant d'un personnage important venant du Nord pour sa réception solennelle dans la cité cadurcienne. L'ancienne route de Paris, au sortir de Cahors, surplombait le Lot en amont de la ville et passait non loin de Sainte-Marguerite. C'est ainsi que, le 22 septembre 1541, quatre des consuls de Cahors, en robe et en chaperon consulaires, au nom des autres consuls, ainsi que divers notables et officiels, précédés de musiciens, allèrent jusqu'à l'église de Sainte-Marguerite, qui appartient aux religieuses de la Daurade, pour recevoir Mme la Dauphine, duchesse de Bretagne, qui s'en allait à Narbonne voir son mari au corps de bataille devant Perpignan.

Les religieuses de la Daurade hommageaient pour Sainte-Marguerite un seigneur de Laroque-des-Arcs, un descendant des de Jean et des Béraldi.

Or, chose curieuse, sans plus probablement, les Béraldi prétendaient descendre d'un Beraldus, gallo-romain qui aurait donné son nom à la Béraudie, en aval de Cahors. Il est plus probable que ce sont les Béraldi qui, au treizième siècle, ont donné leur nom à la terre de la Béraudie acquise par eux de l'évêque de Cahors, suzerain de Pradines, matrice de la Béraudie. Cependant, Lacoste, II^e, p. 312, écrit : « On sait que la maison des Béraldi était la plus ancienne du Quercy et qu'elle prit son nom de Béraudie dans la suite des temps ; un de ses descendants jouissait des dîmes de Pradines, près de Labéraudie, acquises autrefois des évêques de Cahors par Arnaud Béraldi. » Beraldus qui tenait tant à avoir Maxime pour gendre, à cause de sa beauté, aurait eu ainsi, tout au moins dans la personne de ses descendants portant son nom, la villa Marguerite, Sainte-Marguerite ? !

Remarquons aussi que la mère de saint Maxime s'appelait Magneldis, ou Madeleine. Or, à un kilomètre de Laroque-des-Arcs et à deux tout au plus de Sainte-Marguerite, se trouve le village de la Madeleine. Et, chose digne de remarque, la Madeleine était, comme Saint-Marguerite, un prieuré de la Daurade. J'ai déjà dit que, plus haut sur les bords du Lot également, la Daurade avait le prieuré de Saint-Géry ou Didier. Comme on sait, par la vie du saint évêque de Cahors auprès duquel se réfugia le jeune Maxime, qu'il dota de nombreuses terres ses fondations et que la Daurade est une des fondations de saint Didier, on ne peut, en groupant tous ces

faits, qu'avoir l'impression que l'auteur de la vie de saint Maxime connaissait bien les lieux, les noms, les personnes mises en cause et donnait ainsi une certaine vraisemblance à sa pieuse histoire de saint cadurcien.

Je n'ai pu, il est vrai, reconnaître ces noms de terres parmi ceux qui sont cités dans la vie de saint Didier. Mais il faut dire que très peu de ces innombrables noms ont pu être identifiés par les historiens du Quercy. Cela vient de ce qu'ils ont souvent été mal copiés par des scribes ignorants de la topographie.

Je reviendrai plus loin sur le monastère de la Daurade, lorsque je parlerai de saint Didier.

III. « *Anno VIII^o sub Brunilde regina.* » La huitième année du règne de Brunehaut. Les destinées contraires et les règnes divers de Brunehaut, au cours de sa longue vie, font qu'il est difficile de savoir de quel règne il est ici question.

Pour un Cadurcien et un Quercynois, on peut croire qu'il est ici question du règne de Brunehaut en Quercy, qui avec Bordeaux, Limoges, le Béarn et le Bigorre, lui avait été donné, vers l'année 580, en propre, comme indemnité de l'assassinat de sa sœur Galesvinthe. On lui attribua, chez nous, la réfection des voies romaines et des travaux d'édilité, qui ont fait considérer son règne dans la région comme bienfaisant.

C'est donc probablement vers la fin du VI^e siècle, après l'année 587, qu'il faut placer la date donnée dans la Vie et sûrement avant 613, date de la mort de Brunehaut. C'est un anachronisme inexplicable dans la Vie de saint Maxime. Il ne correspond pas avec ce qu'on admet aujourd'hui comme dates extrêmes de l'épiscopat de saint Didier, 620-655.

IV. « *Sanctus Maximus ad sanctam Dei ecclesiam urbis Caturca sancti Stephani martyris et levitæ confugit.* » Saint Maxime se réfugia à l'église de Cahors, dédiée au martyr et lévite saint Etienne.

De tout temps on a considéré, et avec raison, car les preuves irrécusables abondent, la Cathédrale Saint-Etienne de Cahors comme ayant été le siège de l'évêché cadurcien qui remonte au II^e ou III^e siècle. Saint Didier est le treizième évêque de Cahors, qui soit connu. C'est donc avec toute vraisemblance que l'auteur de la Vie fait aller Maxime à l'église Saint-Etienne de Cahors.

« *Ut litteris erudire potuisset. Desiderius tunc episcopus Caturca civitatis commendavit illum notario suo...* » Afin de se livrer à

l'étude. Et Didier, qui était alors évêque de Cahors, le recommanda à son notaire.

Je dois m'étendre un peu sur l'évêque de Cahors, Didier, d'autant plus que Maxime va auprès de lui pour étudier et que l'évêque prend soin du jeune homme.

J'ai dit qu'on s'accorde aujourd'hui pour placer l'épiscopat de saint Didier entre 630 et 655. L'évêque nous est bien connu par la Vie qui a été écrite de lui et qui est l'opposé de celle de saint Maxime par sa véracité et son authenticité.

Didier, avec ses frères Rustique, qui le précéda sur le siège de Cahors, et Siagrius, qui resta dans l'administration civile du royaume, avait été élevé à l'école du Palais, pépinière des administrateurs du royaume. On comprend mieux, dès lors, qu'évêque de Cahors, Didier voulut faire de l'école épiscopale non seulement un séminaire, mais qu'il y fit initier les élèves, qui appartenaient aux premières familles de la province, aux belles lettres et aux sciences profanes. C'est ainsi que Maxime sortit de l'école épiscopale, à l'âge de 17 ans, pour devenir magistrat de la cité cadurcienne ; « *honore illud Magistrati in ipsa urbe sublimaverunt* ».

Il y a même un point d'histoire à élucider à ce sujet ; voici en quoi il consiste. Didier fonda ou releva l'école épiscopale, vraisemblablement annexée au monastère qu'il fonda auprès de sa cathédrale et située à son ombre. Cela est certain. Peut-on aller plus loin et entrevoir quel enseignement était donné dans cette école ? Oui, si on se réfère à un différend qui aurait existé entre saint Grégoire le Grand et notre évêque. Grégoire se serait scandalisé de ce que Didier faisait enseigner aux enfants de son école « la poésie des Anciens », c'est-à-dire probablement les belles lettres. J'ai trouvé un écho de ce différend dans une étude de M. Paul Navarre, parue dans *Vallée*, et dont le journal *La Croix de Paris*, du 17 décembre 1941, donnait un long compte rendu. Le malheur est que le pape saint Grégoire le Grand est mort en l'année 604, et que saint Didier, évêque de Cahors, n'est monté sur ce siège qu'en 630, ou plus tôt, d'après la chronologie aujourd'hui généralement adoptée. D'où vient l'erreur ? Que faut-il penser de ce différend ? La question est à étudier. Je n'ai pu le faire jusqu'ici.

La Vie de saint Didier nous apprend que l'évêque fonda une église dédiée à la Vierge Marie, Mère de Dieu. La tradition unanime est que cette église était celle qui fut appelée plus tard la Daurade. Comme la Daurade est intimement mêlée à la villa Margarita, à Sainte-Marguerite, où naquit saint Maxime, je crois qu'il est bon d'en dire quelques mots.

L'église dédiée à la Mère de Dieu était située à 100 mètres environ au nord-est de la cathédrale Saint-Etienne. Elle était contiguë à l'évêché construit également par saint Didier. La Vie de ce dernier nous fait connaître le nom d'un des prêtres attaché à l'église dédiée à la Vierge Marie, du temps même de son fondateur. C'était le prêtre Claudius, chargé par Didier de porter des présents à l'évêque de Trèves pour le remercier d'avoir pris en main les intérêts de l'évêque et de la cité de Cahors auprès du pouvoir royal alors installé à Trèves.

L'église, après avoir été celle d'un monastère dont on ne connaît pas la règle, devint à une époque très reculée, probablement proche de celle de sa fondation, une église cémétériale, c'est-à-dire dans laquelle on enterrait et autour de laquelle était un cimetière où les personnages importants aimaient à être enterrés. On a retrouvé dans l'ancien jardin de la Préfecture, aujourd'hui jardin public, sur l'emplacement duquel étaient l'église et le cimetière, plusieurs épaisseurs de tombes. Les plus anciennes paraissent remonter au siècle de saint Didier. Il est à remarquer que la Daurade de Toulouse fut, aussi, longtemps une église cémétériale, dans le cimetière de laquelle les plus grands personnages et jusqu'aux comtes de Toulouse voulurent être enterrés.

Il est très probable que, comme à Toulouse, le nom de la Daurade, la Dorée, venait de la couleur d'or de la statue de la Vierge ou, plutôt, de la dorure de l'église ou d'une partie de l'église, peut-être son abside recouverte d'une mosaïque à fond d'or. Puis les Bénédictines s'établirent à la Daurade, on ne sait à quelle époque, peut-être au commencement du XII^e siècle, sous l'épiscopat de Géraud de Cardaillac, qui appela saint Hugues de Cluny pour reformer le chapitre cathédral.

L'historien quereynois du XVIII^e siècle, Salvat, a écrit que les Bénédictines de la règle de Cluny vinrent en 1245, sous l'épiscopat de Géraud de Barasc, de Sainte-Marguerite où elles étaient déjà établies, dans la ville de Cahors, à la Daurade. Cela est bien possible, car c'est cette année-là que Géraud de Barasc, vu la modicité des revenus du monastère de la Daurade, lui donna l'église de Saint-Pierre-des-Ortes, qui appartenait jusque-là à son église cathédrale. C'était l'église de Cabessut, en face de la Daurade, de l'autre côté du Lot, aujourd'hui l'église du Sacré-Cœur. On comprend, après cela, l'attachement des religieuses de la Daurade pour leur premier établissement cadurcien qu'elles aimèrent à habiter jusqu'à leur dispersion en 1791, Sainte-Marguerite.

On sait que saint Didier dota richement l'église dédiée à la Mère de Dieu et le monastère qui y était attaché. Nous aimerions avoir la preuve que la villa Margarita de saint Maxime et la villa de Magneldis sa mère, la Madeleine d'aujourd'hui, furent des donations de saint Didier à la Daurade. Cela rattacherait bien étroitement saint Maxime, saint Didier, Sainte-Marguerite, la Madeleine et la Daurade. Mais ce ne sont là que des hypothèses, séduisantes il est vrai.

V. « *Maximus et Ambrosius quærebat eremi solitudinem. In venit locum super fluetem Olto, loco vocato Subtus Rocca, habens in circuitu ejus solitarios in singulis cellaris suis servientes Domino.* » « Maxime et Ambroise cherchaient un lieu désert. Maxime découvrit un endroit situé au-dessus du Lot, en un lieu appelé Sous-Rocche, tout autour duquel vivaient des solitaires, chacun dans sa cellule et servant Dieu. »

Maxime vécut donc, pendant quelque temps, en ermite. Mais, sur l'indication du démon, son père l'y découvrit et l'en arracha pour lui faire épouser la fille du riche Béraldus. Le passage ci-dessus de la Vie concorde très bien avec ce qu'on sait par la Vie de saint Didier et par ailleurs de la vie érémitique de ce temps-là auprès de la cité cadurcienne. Ce serait à croire que l'auteur de la Vie de saint Maxime en plus des lieux connaissait et a utilisé la vie de saint Didier.

Cette dernière nous apprend, en effet, que des ermites vinrent s'établir aux abords de la ville épiscopale, au temps où Didier était évêque. La vie cite même le nom de l'Ecoissais Arvandus, ermite près de Cahors. Didier en fit son ami et le dispensateur de ses aumônes. Dieu fit le miracle suivant qui nous fait entrer dans le détail de la vie familière de l'évêque et de l'ermite Arvandus : Didier faisait envoyer, chaque jour, par un de ses serviteurs, à l'ermite son ami, des mets pris sur ceux de sa propre table. Or, un jour, le serviteur, préposé à cet office, trouva cette attention de l'évêque excessive et se fit du bien de la pitance envoyée à l'ermite. Didier connut miraculeusement ce larcin et tança vigoureusement le voleur. Ce miracle remplit de crainte et d'admiration l'entourage du saint évêque.

Les ermites s'établirent sur la rive gauche du Lot, tandis que la cité cadurcienne s'étendait dans la boucle de la rivière, sur la rive droite. L'ermitage était au sud de Cahors, à quatre à cinq cents mètres en aval du pont romain, le seul qui existait alors. La rivière séparait les ermites des religieux du monastère de Saint-Amans,

plus tard Saint-Géry ou Didier, fondé également par le saint évêque. L'ermitage était au pied ou au flanc du Mont Angély ou des anges. Sur son emplacement partiel il y a, maintenant, un four à chaux. On voit encore, sur le rocher qui surplombe le Lot, des traces de l'ermitage.

Le nom de la montagne appelée d'Angély ou des anges, à cause des ermites qui y menaient une vie angélique, n'est pas le seul souvenir vivant de l'antique ermitage. Ce dernier s'appelle, depuis les temps les plus reculés, de Roquefort. Or ce nom rappelle trop « *Subtus Rocca* », le Sous-Rocche de la Vie de saint Maxime, pour que le fait ne soit pas signalé.

L'ermitage de Roquefort a toujours été plus ou moins occupé entre sa fondation au VII^e siècle et son transfert, au commencement du XVII^e siècle, un peu plus en aval, toujours sur la rive gauche du Lot, à l'endroit appelé aujourd'hui l'ermitage. L'église qui servait d'oratoire aux ermites de Roquefort était située non loin du petit ruisseau de Saint-Georges, environ à mi-chemin entre le pont romain et l'ermitage. On l'appelait l'église de Roquefort.

En 1508, la peste sévissant en Quercy, l'ermitage de Roquefort fut transformé en infirmerie. En 1522, la peste sévit de nouveau en Quercy ; mais on ne parla pas d'utiliser l'ermitage, tandis qu'on refit des logements pour les pestiférés dans la plaine de Saint-Mary, sur l'emplacement du cimetière actuel, tout comme en 1508.

VI. « *Maximus accepit annulum et posuit illum in digito filiae. Ego, inquit, te sponso sponsalium causæ ut tu sis mihi sponsa in Christo et ego tibi in Domino, in nomine, Patris et Filii et Spiritus Sancti.* » « Maxime prit l'anneau et le passa au doigt de la jeune fille en disant : je te prends en mariage afin que tu sois pour moi une véritable épouse dans le Seigneur ; et moi je serai pour toi un époux dans le Christ, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Remarquons simplement ici que cette cérémonie et ces paroles sont tout à fait conformes aux usages et coutumes du Moyen Âge en Quercy. Le futur passe l'anneau nuptial au doigt de sa fiancée, en présence des parents et des amis en disant : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Cette manière de se fiancer, dit Lacoste, l'historien du Quercy, était courante jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Pour le mariage, l'époux donnait, de plus, un baiser à sa femme. Par ce baiser, il faisait donation de biens stipulés au contrat. Lacoste signale plusieurs exemples pour confirmer cette assertion. L'auteur de la Vie de saint Maxime connaissait ces

usages et c'est d'après eux qu'il décrit la cérémonie des fiançailles de Maxime avec la fille de Béraldus.

VII. « *Magentius ex regno Antiochense.* » « Mayence du royaume d'Antioche. » Comme l'a fait justement remarquer M. l'abbé Cavard, on doit voir dans cette provenance insolite à Cahors de Magnetius, venu du royaume d'Antioche pour accompagner dans sa fuite Maxime, une réminiscence de la *Chanson d'Antioche*, qui fut très célèbre et populaire aux XII^e et XIII^e siècles. La *Chanson d'Antioche* daterait la Vie de saint Maxime de cette époque. Cela seul ferait comprendre les erreurs chronologiques commises par son auteur ; erreurs qui, tout en étant réelles, ne dépassent pas une trentaine d'années pour la période cadurcienne. L'auteur connaissait l'histoire du Quercy comme on la connaissait à Cahors à cette époque, ni mieux, ni plus mal.

Je n'ai presque rien à ajouter ici à ce que j'ai déjà dit de la seconde partie de la Vie de saint Maxime, qui s'est passée près de Vienne, sur les bords du Rhône.

L'auteur fait aller Maxime à la cathédrale Saint-Maurice de Vienne, qui ne date, sous ce vocable, que du VIII^e siècle, donc cent ans après la visite de saint Maxime. Il y est présenté à l'évêque Paschase, qui, lui, par contre, vivait au V^e siècle. Puis l'auteur fait miraculeusement assister aux derniers moments de saint Maxime Augustin, évêque des Arvernes, ou de Clermont, qui n'a jamais existé ; mais c'est peut-être une erreur de copiste. Paschase est devenu, entre temps, archevêque de Vienne. Or, m'écrit M. l'abbé Cavard, il n'y avait pas, au VII^e siècle, d'archevêque à Vienne ; Vienne n'est devenue métropole que plus tard.

Enfin, auprès de Vienne, il n'y a pas d'abbaye Saint-Jean-de-Limon, mais un prieuré à Limon, dédié à Notre-Dame.

Voici résumées les principales erreurs qui s'opposent à l'authenticité et à la véracité de la Vie de saint Maxime, en dehors de la tonalité générale de l'œuvre qui lui est bien défavorable.

Quoi qu'il en soit de ces erreurs, il m'a paru intéressant de noter les observations ci-dessus. Elles prouvent que l'auteur de la Vie de saint Maxime, s'il a inventé cette vie de saint fictif, connaissait fort bien le cadre dans lequel il l'a fait naître, passer son enfance et son adolescence, la villa Margarita, l'église Saint-Etienne, l'école épiscopale et l'ermitage cadurcien, au temps de l'évêque saint Didier, dont il connaissait aussi la vie assez exactement.

Cette vie d'un saint, vrai au fictif, d'origine cadurcienne, fut-elle connue à Cahors peu de temps après sa composition, au XII^e ou au

xiii^e siècle ? Cela est très vraisemblable pour la raison suivante : la villa Margarita est devenue Sainte-Marguerite au moins dès le xiii^e siècle. Je pense que la sainteté, même inventée ou irréaliste, de Maxime qui y était né, a, pour ainsi dire, déteint sur le lieu de sa naissance et que c'est ainsi que la villa Margarita est devenue Sainte-Marguerite. On pourrait, il est vrai, faire l'hypothèse contraire et dire que l'auteur de la Vie connaissait l'existence de ce hameau de Sainte-Marguerite aux environs de Cahors et qu'il en a fait la « villa Margarita » pour y faire naître son saint fictif ; mais cela me paraît moins probable.

Une dernière conséquence de la sainteté attribuée à Maxime aura été de faire donner le nom de « Maxime » à mon condisciple et ami Maxime Faurie, brillant avocat et conseiller général de Luzech, par ses parents qui furent les derniers propriétaires du domaine de Sainte-Marguerite, la villa Margarita, divisé depuis lors.

J'aurais eu de la peine de diminuer peut-être la confiance des parents de mon ami en donnant au public ces observations sur la vie de saint Maxime avant leur mort. Mais, un jour, quelque autre chercheur redonnera peut-être à saint Maxime, abbé et martyr en Gaule, natif de Cahors, son auréole de sainteté réelle. Je le souhaite et j'en serai tout heureux. L'histoire ne se refait-elle pas continuellement !

FIN

J. DEPEYRE.

Œuvres de M^{rs} artisans de Cahors au XVII^e siècle

Ardouin Paybouleau, M^e menuisier, qui habita le 58, de la rue Nationale, fit les œuvres suivantes :

En 1621, pour l'église de Villefranche-de-Rouergue, une statue de N.-D., en ronde bosse, de 6 pans (1,50) et un grand crucifix de la grandeur de celui de la tribune de la cathédrale de Cahors.

En 1631, le rétable de l'église de Nozac.

En 1636, pour les Jésuites, un coffre d'autel, un rétable et le tabernacle.

Bertrand Rouzières, M^e sculpteur à Cahors, fit le bas du rétable pour la Confrérie des Pénitents Bleus, en l'église St-Jacques, de Cahors. Le dessin, qui représente Adam et Eve, est joint au contrat passé devant le notaire Roques, à Cahors, en 1678.

R. PRAT.

Les Sociétés savantes du Tarn-et-Garonne

à CAHORS

Le dimanche 27 juin on pouvait voir, au pied de la Vierge de St-Georges, rassemblés autour de M. Irague, président, et de M. Calmon, secrétaire général, de nombreux membres de la Société des Etudes du Lot. Ils attendaient l'arrivée des membres des Sociétés-sœurs de Montauban, qui venaient passer une journée touristique à Cahors.

Bientôt le car montalbanais arriva et M. Noël, président de la Société d'Archéologie, présenta M^e Barnicaud, de l'Académie montalbanaise, et M. Jehanneuf, du S.I. ; puis le car, suivi d'un certain nombre d'autos, s'engagea sur le chemin de Coty.

On s'arrêta pour admirer le merveilleux panorama de Cahors moyenâgeux : au premier plan, des jardins, le Lot, les ruines de l'église des Dominicains, et barrant l'horizon, la tour des Pendus, St-Barthélémy, la tour du Pape, le donjon de la prison, la Cathédrale, St-Urcisse et une multitude de toits d'aspect ancien.

On traverse le Lot et la maison Henri-IV nous offre un beau spécimen de construction civile du XIV^e siècle. La caravane fut reçue par M. de Roaldès, qui, avec sa bonne grâce habituelle, nous fit les honneurs de sa magnifique demeure : escaliers, cheminées, plafonds et meubles anciens, rassemblés avec un goût parfait, furent successivement admirés par les touristes.

Visite au pont Valentré, dont M. Irague fit un rapide historique, sans oublier la légende du Diable ; à la fontaine des Chartreux, quelques explications géologiques précédèrent le récit que nous fit M. Maureille des tentatives faites récemment pour découvrir l'origine de cette rivière souterraine. Les scaphandriers descendirent à 60 mètres, sans découvrir le secret de cette résurgence.

Remontant en ville, on passe devant les restes imposants des thermes gallo-romains pour s'arrêter à la ligne des remparts, devant la porte St-Michel, ancienne porte de la Ville, la Barbacane et la tour des Pendus ; descendant le Boulevard, on signale en passant les terrasses qui se suivent du côté oriental et qui occupent le chemin de ronde extérieur des anciens murs d'enceinte.

A midi, un déjeuner frugal réunit les touristes à l'hôtel Laroche ; le repas se fit surtout au vieux Cahors authentique, fourni gracieusement par M. Desprats, viticulteur à Camy, près de Luzech, qui voulut en plus accompagner sa très agréable offrande par quelques

bouteilles d'une précieuse liqueur ; qu'il soit encore une fois et très vivement remercié.

Au dessert, selon l'usage, M. Noël nous rappela la première visite faite en 1884 par la Société montalbanaise, et donna lecture de vers de circonstance prononcés à cette occasion. Ce rappel fut vivement applaudi. M. Irague, à son tour, remercia, et émit le vœu que de pareilles rencontres soient renouvelées tous les ans pour la visite d'un des nombreux coins pittoresques qui parsèment notre Quercy, et lève son verre à la santé des dames et de leurs aimables compagnons.

M. Calmon nous conduisit ensuite au Musée, qu'il nous présenta avec sa compétence ordinaire, et qu'il est en train de réorganiser. Quelques œuvres d'art arrêterent un long moment les artistes de la caravane, tels que Mme Boys et M. Rolland-Pagès.

La visite de la Cathédrale, qui suivit celle du Musée, fut un peu écourtée, car les heures passaient vite, et M. Irague dut être aussi bref que possible pour présenter la nef, les cloîtres, la façade renaissance, et le portail nord.

Cette belle randonnée se termina à la Bibliothèque municipale, où M. Calmon avait rassemblé une collection imposante de gravures et d'ouvrages concernant le poète cadurcien, Clément Marot ; tout cet ensemble provoqua l'admiration des visiteurs.

Enfin, un vin d'honneur, gracieusement servi par les dames de la caravane, permit aux deux présidents de faire un échange amical de toasts d'adieu et de promesses de futures rencontres.

Ch. IRAGUE.

Contrat pour un Tabernacle (rétable) pour l'Eglise de Fages

Le 17 novembre 1670 M^e Guillaume Costes recteur de « Faïges » passe contrat avec *Bertrand Rouzières* M^e « esculteur » de Cahors pour faire un tabernacle en noyer

de 7 pans et demi de largeur

ayant de chaque côté deux figures l'une de St-Pierre et l'autre de St-Paul et au-dessus dans la niche où doit être exposé le St-Sacrement une Vierge avec un petit Jésus

et ce d'ici la fête de Pâque prochaine

pour 60 livres

et le même jour contrat avec *Olivier Auzole* peintre et doreur pour le dorer

pour 40 livres

Saurazac notaire III E 262/33-f. 334.

(Archives du Lot).

VISITE DE M^{gr} DE CAORS A MARTEL EN 1660

Harengue à Monseig^r de Caors Nicolas de Sevin, qui luy feut dite en l'année 1660 (1), à Martel, à sa première venue dans la ville, à la porte de l'Eglise, dans l'octave de la Nativité de Nostredame, par M. le Curé de Martel (2).

Monseigneur, ceste ville, qui se voit si particulièrement favorisée du Ciel pour luy avoir donné un si digne prélat, ne peut s'empescher de publier, avec plaisir, son bonheur ; et comme elle ne trouve point des termes, dans l'Eloquence profane, capables d'exprimer au naturel ses sentiments, elle employe la langue du St-Esprit pour recognoistre ses propres bienfaits ; elle se persuade, qu'elle peut servir des parolles, que les pères vont puiser dans l'Ecriture pour nous représenter, en ce temps, la venue de Marie dans le monde, et ne vous considère, que comme un grand signe, et comme un grand prodige, qui vient paroistre cejourd'huy dans son Eglise.

Son sentiment est d'autant plus légitime, qu'il est commun à toute la France, qui vous a toujours envisagé comme un prodige de science et de vertu. Mais quand bien Monseig^r la veüe de vos Eminentes qualitez n'auroit gagné cette créance sur l'Esprit de ses habitants avec tous ceux de ce royaume, le caractère Auguste de l'Episcopat, que vous portés avec d'autant plus de mérite, que moins vous l'avés reherché, l'obligeroit de vous regarder sous ce glorieux tiltre ; puis que si nous descouvrons tous les jours des nouveaux astres et des nouvelles Estoilles dans le Ciel mystique de l'Eglise, il est toutesfois véritable, si nous en croyons Altnastase le Sinaïte, qu'il n'y a que les 12 Apostres et les Evesques leurs successeurs, qui forment les signes de son Zodiaque spirituel.

Je laisse pourtant, Monseig^r, ces conceptions et ces idées trop communes de vostre grandeur pour vous dire que le peuple de cette ville et de tout vostre Diocèse vous considère comme un nouveau prodige d'amour et de douceur ; vous avés si bien appris dans la lecture du St-Concile de Trente cette vertu si essentielle aux Evesques, qu'elle vous rend le Roy des cœurs de tous vos Diocésains ; elle vous fait fléchir sans contrainte les volontés les plus rebelles, et je peux dire, qu'elle vous rend mesme plus glorieux que

Coesar ; ce grand conquérant ne se ventoit de vaincre ses ennemis, qu'après les avoir veües, mais la seule réputation de la douceur, dont vous assaisonnés vostre conduite, vous a fait triompher des cœurs des habitants de cette ville avant mesme qu'ils eussent jouïs du bonheur de vostre présence.

Si cette vertu, que vous nous avés dépeint avec autant de beauté dans la dernière Assemblée Synodale (2) et que vous nous preschés encore plus efficacement par vos exemples, fait une si forte impression sur l'Esprit des peuples à l'endroit de vostre personne sacrée, Elle en fait encore d'avantage sur Celuy de vos Curés et de vos Ecclésiastiques ; c'est un lien secret qui les attache inséparablement à vos ordres, et qui les oblige de se soumettre aveuglement à une conduite si attrayante.

Mais, Monseigneur, quand ils ne seroient pas conduits par cet Esprit, et par ce charme invisible, ils se souviendroient toujours, que leur autorité et leur pouvoir est un écoulement de celuy de l'Episcopat, qu'ils ne sont que des petites Etoilles, qui tirent leur éclat de cette dignité souveraine, et que comme entre les astres et le soleil, qui leur communique sa lumière, il y a une parfaite correspondance, et ne c'y glissés jamais de contrariété, de mesme aussi qu'entre Messeign/rs les Evesques et eux, il n'y doit jamais avoir de mauvaise illigence, qu'ils sont obligés d'estre dans la soumission et dans la dépendance pour recevoir de ces premiers mobiles, l'impression de leurs lumières et le mouvement de leurs volontés.

Monseign/r, ce que vostre Grandeur esprouvera infailliblement en ma personne ; Elle n'y decouvrira jamais rien qui l'escarte de son devoir, ny qui la puisse éloigner de la parfaite soumission de son très humble, très respectueux, et très obéissant serviteur.

Pour copie conforme :

J. C.

Bibliothèque de Cahors (Fonds Gary).

(1) M^r Joseph de LACHIEZE ou DELACHIEZE (1655-1695). Docteur en Théologie et Vicaire forain de la Congrégation ou Conférence de Louchat, décéda le 8 novembre 1706 et fut enterré dans le chœur. Il était en même temps official de Martel.

(2) Vraisemblablement vers la fin de l'année, puisque le 22 août de cette même année Mgr de Sévin écrit à saint Vincent de Paul pour lui demander le secours de ses prières à l'occasion du « Tour » qu'il va faire dans son diocèse. Cette visite n'est pas signalée par le chan. Serrurier-Dubois, dans son ouvrage, « Une paroisse du Quercy à travers sept siècles (1100-1800), Martel et ses annexes Gluges-Loupchat-Murel ».

Jean TOURNIER

Sculpteur sur bois

Jean Tournier, était d'une famille de sculpteurs, venue de Saintonge, vers 1600, et installée à Gourdon, en Quercy. Le premier que nous connaissons, Michel Tournier, paraît venir de Jonzac, Charente-Maritime. L'atelier qu'il fonda, dura au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Après lui, nous trouvons Gérard Tournier, puis Jean, marié à Suzanne Guillaume, fille d'un sculpteur. On trouve ensuite un autre Jean Tournier, qui se maria avec Antoinette Souillés.

Le quatrième, c'est Jean Tournier, celui qui nous intéresse de façon particulière. Il naquit en 1647, il épousa Françoise Pouget, et fit son testament en 1712.

L'atelier des Tournier occupait de nombreux ouvriers. De cet atelier sont sortis de beaux ouvrages conservés dans les églises du Gourdonnais : *le rétable de l'église du Vigan, l'ensemble de N.-D. des Neiges-sous-Gourdon, la chaire de Saint-Siméon, avec l'Hercule qui la supporte*, et on peut dire presque tous les bois sculptés du pays. Nous devons tous ces détails à l'amabilité de M. le Chanoine Foissac, de Cahors, qui connaît à merveille l'histoire du Quercy. Il ajoute qu'un travail de comparaison attribuerait aux Tournier, probablement, les tabernacles sur bois à trois côtés, tels que Mgr Alain de Solminihac les imposait à chaque église lors de ses tournées, et les *beaux rétables de Catus, Gigouzac, Montfaucon et la chaire de Lamothe-Fénelon*.

Après la dévastation des églises par les protestants, divers ateliers s'établirent en Quercy, à Figeac les Lacase, à Souillac les Lestrade, qui sculptèrent les rétables de Beaulieu, en Corrèze. M. le Chanoine Foissac donna, il y a quelques années, lecture d'un travail sur ce sujet, à la Société des Etudes du Lot. Il est dommage qu'il n'ait pas été publié.

L'atelier des Tournier a travaillé souvent en dehors du diocèse de Cahors. Nous pouvons citer cinq œuvres remarquables, qui sont sans conteste de Tournier : *les stalles et la chaire de La Réole, en Gironde, les stalles et le rétable de Moirax, près d'Agen, le rétable et la chaire de Lauzun* ; toutes ces œuvres, parfaitement datées,

sont classées parmi les monuments historiques. Deux autres, le *rétable des pénitents bleus de Villeneuve-sur-Lot*, et le *rétable de Saint-Sulpice-Rive-Lot*, par leur technique, leur ornementation, leur tabernacle à trois côtés sculptés, sont sans aucun doute du même atelier.

L'œuvre la plus ancienne de ces cinq est celle qui fut exécutée pour l'**abbaye des bénédictins de La Réole**, et commandée par le prieur, le 30 mai 1691.

Ce jour-là, en effet, dans l'étude de M^e Vergnol, notaire à Villeneuve-d'Agen, Dom Nicolas Bégué, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Saint-Pierre de La Réole, se trouvait en présence de M^e Jean Tournier, maître sculpteur de la ville de Gourdon. Il fut convenu que ledit Tournier s'engageait à faire un chœur et une chaire pour le monastère. Voici du reste l'acte, ou bail à besogne, qui fut alors passé et signé par les parties.

Le 30 mai 1691, Dom Nicolas Bégué, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Saint-Pierre de la ville de La Réole, en Basadais, faisant tant pour lui que pour les autres religieux dudit prieuré, desquels il a pouvoir, a convenu et accordé avec M^e Jean Tournié, maître sculpteur de la ville de Gourdon, que led. Tournié s'engage à faire le travail ci-dessous.

1^o Il fera un chœur pour l'église dudit Saint-Pierre de La Réole de 18 chaises hautes de chaque côté du chœur, à ce y compris, les quatre du fond de chaque côté et d'en faire dans le bas chœur la quantité de treize de chaque côté, compris celles des retours, et, toutes lesdites chaises travaillées d'ornements et à chaque entre deux de chaises d'en haut, il y aura une figure aux dossiers bien et duement faite en bas relief entre les deux pilastres ou colonnes, au choix desdits religieux, comme aussi les figures desdits dossiers seront faites aussi au choix desdits religieux. De même aussi est convenu que ledit marchand fera des chérubins aux pliants de toutes les chaises ou autres figures en façon de cul de lampe, pour s'y pouvoir asseoir lorsque les sièges seront levés.

Et au-dessus dudit chœur, il y aura un avancement de vingt pouces et sur le devant il y aura une frise qui sera entre une corniche et une architrave. Laquelle frise régnera tout le long du chœur, et la hauteur des dossiers comprenant les chaises des hauts dossiers et corniches aura dix pieds de hauteur. Les extrémités du bout du chœur seront terminées par quatre (hospiers ou harpiers) qui y vont soutenir la corniche. On fera encore deux autres harpiers semblables

pour séparer les deux dernières chaises du fond du chœur et les pouvoir distinguer des autres et encore seront élevées de quatre ponces plus que les autres. Il y aura aussi huit petits bas reliefs sur les parcloles des extrémités des chaises hautes et basses que sur celles qui sont aux ouvertures pour aller au lutrin. Ledit chœur sera fermé au fond par une grande porte brisée au-dessus du jubé, laquelle sera ouverte jusques à demi d'un panneau persé à jour, travaillé aussi d'ornements, et, le dessous aussi de ladite porte sera de deux grands panneaux chargés de deux cartouches, dans l'une desquelles il y aura les armes de la congrégation et dans l'autre celle du monastère, de plus fera le plainnier entre les chaises hautes et basses de la largeur convenable et aussi un petit marchepied au-dessous des chaises basses à deux ou trois ponces de haut et un pied de large, lequel plainnier et marchepied seront tous de bons bois de noyer. Sur le haut de la porte du chœur, il y aura deux anges qui soutiendront l'emblème des armes de la congrégation, qui rempliront l'espace libre entre les rétables des deux autels à chacun desquels il y aura deux colonnes torses entourées d'un pampre de vigne avec quelques petits enfants à l'entour, avec leurs chapiteaux et les ornements nécessaires audit rétable avec un cadre à chacun travaillé d'ornements pour y enchasser des tableaux, lesquels dits autels il fera avec leurs marchepieds et balustres à chacun desquels il y aura une porte à l'endroit qu'on lui indiquera. Lesquels susdits balustres entoureront les dits deux autels pour en former deux chapelles. De plus, sur le fond du chœur et au-dessous desdits deux autels, il y aura un jubé pour entendre la prédication, lequel jubé sera entouré d'un balustre à panneaux ouverts travaillés d'ornements et fonsé d'un plancher, tout de bois de noyer avec des bancs fixes et un petit dossier à tous les susdits bancs : au milieu duquel jubé, il y aura un grand crucifix et de chaque côté d'icelui, il y aura une figure au choix desdits religieux. Et pour aller audit jubé, il y aura un petit degré en advis (*sic*), lequel degré lesdits religieux feront faire et ledit maître fera deux portes de bois de noyer bien et duement travaillées dans le remplissement dudit espace entre lesdits petits autels et le chœur. De plus ledit M^r Tournié s'oblige à faire un grand lutrin proportionné à l'espace du chœur, qui sera supporté de quatre lions sur lesquels le coffre du susdit lutrin sera porté et dessus duquel il y aura deux aigles grandes qui porteront les livres du chœur et au-dessus du pivot y aura une figure de saint Benoit en bosse ; et audit coffre quatre panneaux et à chacun une face des sculptures en bas relief et aux quatre angles quatre festons.

De plus fera ledit M^e trois chaires au côté du grand autel pour le célébrant diacre et sousdiacre avec leur marche-pied et leurs ornements à proportion des chaires du chœur avec leur bas relief au dossier desdites chaires avec un couronnement.

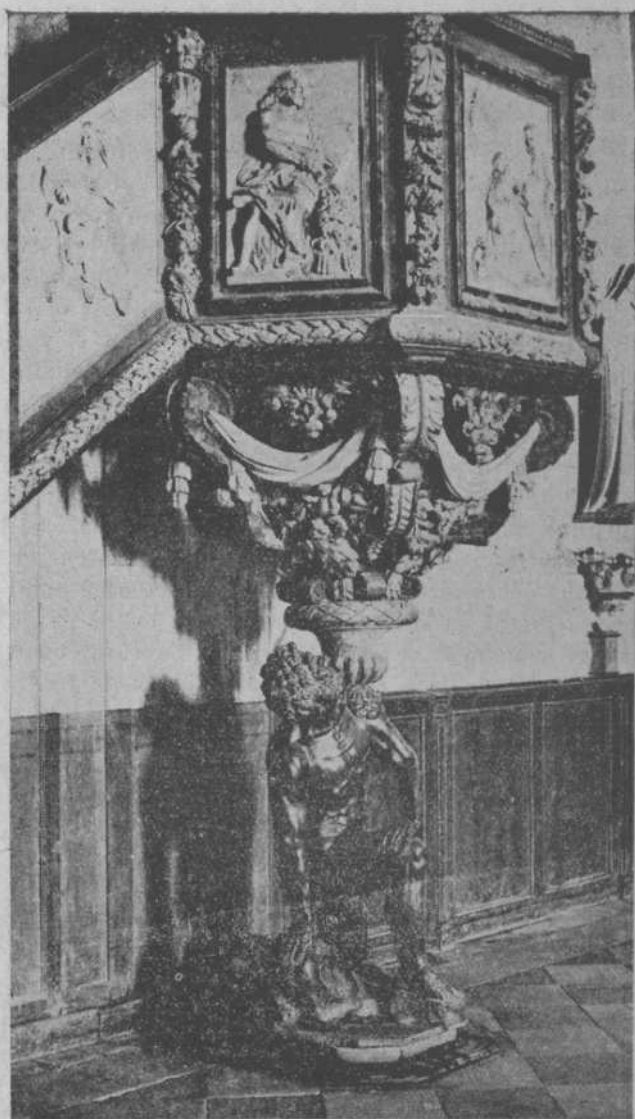
2^e Plus fera ledit M^e une chaire pour la prédication, portée par un Sanson. Il y aura les cinq panneaux en bas relief à l'entour de ladite chaire, savoir dans l'un il y aura la figure du Sauveur et autres quatre il y aura les quatre évangélistes avec un dossier à ladite chaire qui montera jusque au dais et large de proportion, dans lequel dossier il y aura la figure de saint Pierre aussi en bas relief avec les ornements qu'il faudra. Lequel dais sera aussi orné et portera aussi une renommée, fera aussi le degré pour monter en chaire qui aura une balustrade et son ornement et tout le susdit travail sera de bon bois de noyer, bien sec et bien net et de l'épaisseur convenable que ledit Tournié fournira. Et comme le susdit M^e fera le travail chez lui, il s'oblige de le faire rendre et venir poser dans un an à compter de ce jourd'hui, auquel M^e les susdits religieux fourniront les pièces de bois nécessaires pour supporter le jubé et le chœur et les ferrements et clous nécessaires pour ledit chœur, comme aussi de nourrir et loger ledit M^e et ses ouvriers pendant le temps qu'il posera ledit ouvrage seulement et le tout sera fait conformément aux dessins que ledit M^e en fera et qui seront signés de toutes les parties, moyennant quoi lesdits religieux lui payeront la somme de 2.500 livres, lesquelles lui seront payées savoir 500 livres lorsque les dessins seront signés, autres 500 livres à demi travail fait et les 1.500 livres restantes lorsque le travail sera entièrement parfait et posé. Promet ledit Père Dom Nicolas Bégué faire ratifier ces présentes à la communauté du prieuré au premier jour, à peine de tous dépens.

Fait en présence de François Bruet, praticien, et Géraud Baysse, clerc (1).

Après ce document, il est inutile de faire la description de ces stalles et de cette chaire. Au lendemain de la révolution, les stalles furent transportées au Mas d'Agenais, et installées dans la belle église de cette paroisse, où elles sont encore.

La chaire fut portée, en 1803, dans la chapelle de l'hôpital de La Réole, où elle se trouve encore. M. l'économe de cet établissement a bien voulu faire exécuter de belles photographies qui font bien ressortir les beautés de cette œuvre de Jean Tournier.

(1) Etude de M^e Maury à Villeneuve-sur-Lot. Minutes Vergnol, 1691



CHAIRES DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE LA RÉOLE
Œuvre de J. Tournier, conservée dans la chapelle
de l'hôpital de cette ville

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle comprend un escalier dont la rampe est ornée de cinq panneaux sculptés. Dans le premier, saint Pierre écoute chanter le coq, et, se rappelant les paroles de Jésus, il esquisse un mouvement d'effroi ; le deuxième nous montre Marie-Madeleine tenant le vase de parfum pour oindre les pieds de Jésus. Le troisième montre une femme assise, un livre sur les genoux ; à côté d'elle, un ange montre le ciel. Dans le quatrième, un religieux bénédictin est à genoux devant la statue de la Vierge, posée sur un piédestal, près de lui se trouve la crosse abbatiale. Le cinquième panneau représente saint Mathieu et son ange. Autour de la cuve les autres évangélistes avec ce qui les caractérise. Au centre, Jésus debout et saint Pierre à genoux effaçant, par un triple serment d'amour, le triple reniement du prétoire. Au centre, derrière le prédicateur, Pierre debout tenant la croix de son bras gauche. Deux belles consoles soutiennent l'abat-voix très orné, et surmonté de la statue de la renommée, sonnant de la trompette.

Cette chaire repose sur un cul-de-lampe orné de grosses volutes feuillagées, réunies par des guirlandes de fleurs et de linges formant festons. Le tout s'appuie sur l'épaule d'un homme que le bail à besogne appelle un Sanson et que d'autres nomment Hercule. Ce personnage grandeur nature, le genoux en terre, la main gauche sur le genoux gauche, la droite appuyée sur la terre, reçoit son fardeau sur l'épaule gauche recouverte d'une peau de lion. Il lève sa tête aux cheveux crépus et semble surveiller l'aplomb de la chaire. Tous les détails de ce monument remarquable sont peints ou dorés sur Bol d'Arménie et blanc de Meudon, de façon agréable.

Une autre œuvre de sculpture sur bois se trouve dans **l'église de Lauzun**, chef-lieu de canton de Lot-et-Garonne. Nous apprenons par un vieux livre du XVIII^e siècle intitulé « *Notice abrégée historique de la fondation des Récollets de la province de l'Immaculée Conception de Guyenne* », qui nous dit au chapitre du couvent de Lauzun : « Le rétable est un ouvrage d'un sculpteur de Gourdon fameux en son temps. De même que la chaire et le tabernacle. »

Rétable et chaire étaient en effet, avant la révolution, dans le couvent des Récollets de Lauzun. Il faut rendre aux administrateurs de la commune l'hommage et les remerciements qui leur sont dus, puisqu'ils ont eu le bon goût de sauver ces belles sculptures en les donnant à l'église paroissiale.

Le rétable a été dépecé pour l'adapter à la disposition du chœur de l'église, mais toutes les parties sont là, formant un tout harmonieux.

L'autel en bois occupe le centre de la composition. Le devant

du tombeau représente l'adoration des Mages. Les trois rois couronnés, sauf un dont la couronne est à terre, offrent leurs présents au petit enfant debout, soutenu par sa mère. Saint Joseph derrière Marie regarde placidement la scène, et dans le coin opposé des pages soutiennent les longs manteaux des Mages. L'étoile brille au sommet du tableau. La composition ne serait pas mauvaise si la sculpture était bonne. Mais, c'est le plus mauvais morceau de l'ensemble que nous examinons.

L'autel est encadré par deux édicules composés d'un soubassement, de deux colonnes, et d'une architrave sur laquelle reposent des pots à feu et pots à fleurs, et qui soutient aussi une guirlande en forme d'arc de triomphe.

Les soubassements sont ornés de panneaux sculptés représentant, du côté de l'Evangile, saint Jérôme, et du côté de l'épître un pape, et des guirlandes de feuilles et de fleurs. Sur les côtés, on voit, côté Evangile, un personnage avec un bâton à la main, côté épître un religieux recollet pressant un livre sur sa poitrine. Deux colonnes torsées s'élèvent sur chaque base. Dans les torsades montent des pampres de vignes avec feuilles et raisins, d'un très heureux effet. Ces colonnes sont couronnées de beaux chapiteaux composites sur lesquels repose l'architrave.

Entre ces colonnes sont posées deux statues représentant l'Annonciation.

Du côté de l'épître, l'archange saint Gabriel salue la Vierge. De la main droite, vide aujourd'hui, il portait le bâton des messagers ou une fleur. Le bras gauche levé indique du doigt le ciel, d'où il est envoyé. Il est pieds nus comme le demande la règle iconographique pour les êtres célestes. Sa robe s'enroule autour du corps en plis pressés et nombreux. L'épaule droite est nue. Les cheveux flottent au vent des deux côtés du visage. Cet ange porté sur des nuages est grand, élancé, très élégant, et, un peu théâtral.

La statue de la Vierge, du côté de l'Evangile, est plus harmonieuse et plus naturelle. C'est une jeune femme, charmante et élégante dans sa toilette et son maintien. Elle esquisse de sa main droite le geste d'acceptation de l'ordre divin et s'incline modestement et avec grâce. Tous les détails du geste, du costume, de l'attitude sont parfaitement observés et rendus. Il se dégage de cette statue une intense impression de charme et de finesse.

Derrière l'autel, les trois pans coupés du chœur sont tapissés de boiseries ornées de moulures, feuilles, fleurs, angelots et panneaux sculptés. De chaque côté, quatre tableaux, de dimensions ascendantes, amènent au tableau principal.

Nous trouvons du côté de l'épître, en commençant par le fond, un religieux tenant à la main une règle, un évêque croisé et mitré, une femme versant un liquide d'un vase dans un autre, c'est l'allégorie de la tempérance, saint Barthélémy, d'une main tenant sa peau avec la chevelure qu'on lui a enlevée avec le couteau qu'il tient à la main droite.

Du côté de l'évangile, nous voyons saint Antoine de Padoue portant l'Enfant Jésus sur un bras. Il tient des fleurs à la main, saint Augustin en évêque tenant son cœur enflammé à la main, la prudence sous les traits d'une femme se regardant dans un miroir et ayant un serpent à ses pieds, et l'apôtre saint Paul appuyé sur l'épée de son martyre.

Le mur du fond est occupé par un grand tableau au fronton cintré, encadré de guirlandes de feuilles, de fleurs, de petits anges portant des couronnes et des ornements divers. C'est avec la statue de la Vierge de l'Annonciation, le meilleur morceau de tous les objets que nous avons étudiés, et ces deux œuvres sont évidemment du même artiste.

Ce tableau représente saint François d'Assise recevant les stigmates. Un historien du saint raconte ainsi ce miracle :

Le 14 septembre, « François, serviteur et ministre vraiment fidèle de Jésus-Christ, dit saint Bonaventure, étant en prière sur le flanc de la montagne, s'élevant à Dieu par la ferveur séraphique de ses désirs, et se transformant, par l'effet de sa tendre et affectueuse compassion, en celui qui, par l'excès de sa charité, a voulu être crucifié pour nous, vit descendre rapidement vers lui, du haut du ciel, un séraphin ayant ses ailes de feu : deux à la tête, deux qui lui servaient à voler, deux qui voilaient son corps. Il s'arrêta, dans son vol majestueux, à peu de distance de François, écarta les deux ailes dont il était enveloppé, et lui laissa voir au milieu un homme crucifié, dont les mains et les pieds étaient cloués à une croix.

« A cette vue, l'âme de François fut inondée à la fois de tristesse et de joie, de douleur et d'amour, et Dieu lui fit comprendre que cette figure d'un séraphin crucifié signifiait qu'il ressemblerait plus parfaitement encore à Jésus-Christ, par l'embrasement de son âme, que par le martyre de son corps.

« La vision disparut après un entretien secret, lui laissant dans l'âme une ardeur séraphique, et lui marqua le corps d'une figure conforme à celle du crucifié, comme si sa chair, semblable à la cire amollie par le feu, eût reçu l'empreinte d'un cachet. Car, aussitôt, les marques des clous commencèrent à paraître à



LES STIGMATES DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,
Eglise de Lauzun

ses mains et à ses pieds, telles qu'il les avait vues à l'Homme Crucifié. On vit ses mains et ses pieds percés de clous dans le milieu ; les têtes des clous, rondes et noires, étaient au-dedans des mains et au-dessus des pieds ; les pointes un peu longues, paraissaient de l'autre côté, se recourbaient et surmontaient le reste de la chair, dont elles sortaient. Il avait aussi, au côté droit, une plaie rouge, comme s'il eût été percé d'une lance, et souvent elle jetait un sang sacré, qui mouillait sa tunique et le linge qu'il portait sur les reins » (1).

L'artiste a voulu représenter cette scène. Le saint est à genoux, revêtu du costume franciscain, robe de bure, capuce, corde, chapelet, pieds nus. Les bras sont étendus, et, dans le creux de la main, on aperçoit les stigmates. La tête levée et les yeux fixés sur un crucifix ailé reposant sur un assemblage de nuages. La tête est superbe avec les yeux perdus dans l'extase.

À côté, le compagnon du saint frère, Léon, que l'on aperçoit à mi-corps, lève la main droite au-dessus des yeux, comme s'il ne pouvait supporter la grande clarté du phénomène, pendant que la gauche s'appuie sur un livre.

Le paysage de l'Alvernia est représenté par plans successifs, marqués par des groupes d'arbres et couronné par les bâtiments du monastère, qui se dessinent au sommet de la montagne.

Notre artiste a connu et imité, il n'y a pas de doute, le beau tableau du Flamand François Porbus, conservé aujourd'hui au musée du Louvre. Ce sont les mêmes attitudes, plus vivantes chez Porbus, plus gauches ici, mais l'idée est traitée de façon plus large, plus agréable et plus calme.

C'est encore à Tournier qu'il faut attribuer *la chaire* provenant, elle aussi, des *Récollets*, comme tout le reste.

Remarquons que les panneaux qui forment la rampe de l'escalier sont modernes. Ceux qui composent la cuve représentent les quatre évangélistes et celui du milieu la charité et l'espérance. L'abat-voix est soutenu par des cariatides d'un très bon style.

La troisième œuvre de Tournier se trouve dans **l'église de Moirax** ; il y avait là, avant la Révolution, un couvent de bénédictins, fondé au XI^e siècle, et détruit à la Révolution. L'histoire de cette maison a été écrite par le chanoine Dubourg, curé de Layrac. Dans ce gros volume nous trouvons extrait, du livre des comptes de l'abbaye, le passage suivant : « Le 7 décembre 1698, le R.P. prieur est convenu que le sieur Tournié, maître menuisier de Gourdon en

(1) DAURIGNAC, *Histoire de saint François d'Assise*. Paris, A. Bray, 1867, p. 300.

Quercy, pour le maître autel et le chœur de notre église, selon le dessin et les conventions faites et accordées entre eux, pour la somme de 2.000 livres. A compte de quoi je lui ay baillé par ordre du R.P. prieur le lendemain desdits jours et en 20 louis d'or, valeur de 14 livres pièce avec cinq écus blancs et demy valeur de 3 livres 12 sous pièce et une pièce de 4 sous faisant le tout. »

Ces boiseries comprennent *neuf panneaux et neuf stalles*. Chaque panneau est relié à un autre panneau par guirlandes de feuillages ou de fleurs. Le cadre de chacun d'eux par une figure différente. Du côté de l'évangile sont les figures des saints et du côté de l'épître celles des abbés.

« Ses sculptures sur bois sont d'une énergie singulière et d'un relief sûr et hardi, qui dessine les figures avec fermeté, où s'accuse la main d'un maître du *xvii^e* siècle. Un peu d'afféterie et de mignardise ne déplaisait pas au goût du temps, non plus que l'incohérence des costumes historiques. — Guide Joanne : de Paris à Agen par Célestin Port. »

A la suite des stalles proprement dites viennent *quatre grands cadres* contournant l'abside et retraçant en ronde bosse quatre sujets de l'Ancien Testament. Du côté de l'évangile, c'est Esther évanouie en présence d'Assuérus, qui étend son sceptre pour la rassurer. A la suite, c'est Judith, richement parée, tenant, d'une main, la tête de Holpherne, et de l'autre portant le glaive. »

Du côté de l'épître, c'est Rebecca recevant les présents d'Eliezer ; enfin le Seigneur demandant à Abraham et à Sara le sacrifice de leur fils Isaac. Le costume de ces personnages paraît étrange et n'a rien de biblique, mais quelle expression sur ces visages et quel puissant relief sur ces physionomies ! On cite encore comme remarquables les figures sculptées sur les miséricordes. La troisième à droite représentant un buveur coiffé d'un chapeau de feutre. La quatrième une figure joufflue soufflant dans un cornet à bouquin. Sur la cinquième la tête de deux jumeaux. La sixième un museau de porc rongeur un os. (Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax, du *xi^e* au *xx^e* siècle, par le Chanoine Dubourg).

Je crois pouvoir avancer que *les rétables* des pénitents bleus de Villeneuve-sur-Lot, et de St-Sulpice-Rive-Lot, tout près de Villeneuve, sont aussi sortis de l'atelier de Tournier. Les ornements, les sujets traités, les tabernacles à trois sculptés, comme les avait demandés l'évêque de Cahors, me portent à le croire.

Le sculpteur Jean Tournier fut donc un excellent artiste, qui fait honneur au Quercy, patrie adoptive de sa famille.

M. Calmon, le savant bibliothécaire de la ville de Cahors, a bien voulu me signaler, dans le *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, de 1912, un état de paiement fait pour Jean Tournier, pour la façon d'un rétable destiné à l'église de Corrèze, en 1690. L'auteur de cet article dit que Tournier était Limouzin, en réalité, il était Quercynois, et un très érudit ecclésiastique de la Corrèze, l'abbé Poulbière, avait fort bien indiqué que son atelier était à Gourdon.

Ce compte est intéressant, car, il fait bien la différence entre le travail du sculpteur, et celui du doreur, qui ici avait nom Jean Duchesne.

Et j'estime que cette dorure et ce plâtrage, pour aussi fins qu'ils aient été, ne faisaient qu'empâter l'œuvre du sculpteur, nous l'avons constaté très souvent.

J.-R. MARBOUTIN.

ORNEMENTS de L'ÉGLISE du COUVENT Ste-CLAIRE à CAHORS

Le 19 avril 1666, les religieuses de Ste-Claire passent le contrat suivant avec Pierre Larroche, maître-peintre du Roi de Mgr de Cahors, habitant Cahors :

1° Faire le rétable de l'autel avec ses tableaux et ornements à l'huile et de bonnes et riches couleurs suivant le dessin remis entre les mains de l'abbesse,

« néanmoins à l'esgard du grand tableau du milieu, ledit Larroche sera tenu seulement de le poulir et retoucher en sorte qu'il paraisse neuf et convenable au reste des autres tableaux et ornements du retable. »

2° Faire deux tableaux sur toile à l'huile et de bonnes et vives couleurs aux deux côtés de l'église, l'un au-dessus la grille de la communion qui sera la figure de saint François, « avec les stigmates », l'autre de l'autre côté de la muraille répondant à la dite grille, et les deux tableaux auront leurs ornements peints grisaille contre la muraille à la colle.

3° Dorer d'or bruni ou mat la corniche du grand tableau, la dame abbesse fournissant l'or et le blanc, la toile, l'huile, clous et châssis nécessaires, les échelles et escabeaux, ledit Larroche n'étant tenu de fournir que les couleurs « et la main ».

Travail à exécuter en un an pour 600 ll.

(Archives du Lot). Saurazac notaire III E 262/25 fol. 94.

BIBLIOGRAPHIE

Jehanne GRANDJEAN. — Poésies

Mme Jehanne Grandjean a bien voulu faire hommage, à la Société des Etudes du Lot, du recueil de poèmes qu'elle vient de faire paraître, sous le titre séduisant : « Jonchée de Rêves ».

Cette nouvelle plaquette, la quatrième, est, comme les précédentes, luxueusement présentée et agrémentée d'illustrations par l'auteur. Le titre, « Jonchée de Rêves », éveille l'image d'un chemin ni attrayant sur lequel le poète a semé les fleurs de son âme : des poèmes d'une grâce toute virgilienne et d'une harmonieuse simplicité. Quelques strophes suffiront pour témoigner de la délicatesse de cette poésie.

L'odelette intitulée : « Devant un éventail », évoque dolement la jeunesse en allée :

Plié dans ta gaine moirée,
Cher éventail de mes vingt ans,
Vestige pur d'un gai printemps,
Je te contemple encor charmée.

Pur éventail de ma jeunesse,
Je te respire et te caresse :
N'es-tu pas l'Âme du passé
Que ne pourra rien effacer ?

Dans l'idylle qui a pour titre : « Sous l'amandier fleuri », le poète chante l'amour sur des notes pleines de suavité :

Puis, d'un geste enfantin, secouant l'amandier,
Sur toi j'ai répandu sa neige éblouissante...
Mon âme se mêlant à la manne odorante,
Couvrirait de son amour ton être tout entier.

Nous souhaitons que Mme Jehanne Grandjean trouve, auprès de nombreux lecteurs, l'audience que méritent ses ravissants poèmes.

Edmond LAUBAT.

LE LOT

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

INTRODUCTION

D'après M. Henri Sée, l'auteur averti de l'esquisse d'une Histoire économique et sociale de la France, la Révolution de 1848 a eu à la fois « des causes politiques et des causes économiques ». « La nation, dit-il, était lasse du régime de la monarchie censitaire, qui livrait le gouvernement de la France à une petite minorité de grands propriétaires fonciers et de grands commerçants et industriels. Aux demandes de réformes électorales, le gouvernement de Louis-Philippe n'a cessé de s'opposer de façon absolue, sans consentir à aucune concession. » La nouvelle Révolution a eu aussi, comme causes profondes, « le malaise social, dont souffraient les classes laborieuses, et que vint aggraver la crise économique de 1847-1848 ».

Cette crise fut surtout agricole dans nos pays de causses, comme ceux de Labastide-Murat, de Gramat, de Limogne, et industrielle dans des centres comme ceux de St-Céré, de Souillac, de Castelnau-Montratier.

Les classes laborieuses y souffraient d'un malaise social, mais pas autant que celles établies dans d'autres départements.

Le Lot comprenait alors 294.566 individus, d'après le recensement fait en 1846, alors que l'évaluation des produits agricoles pouvait se faire de cette manière : pour les terres labourables : froment, 8.113.000 ; seigle, 1.990.000 ; orge, 60.000 ; mélanges, 336.500 ; maïs, 1.443.000 ; pommes de terre, 41.000 ; avoine, 860.000 ; sarrasin, 650.000 ; légumes, 42.000 ; raves 90.000 ; prairies artificielles, 345.000 ; chanvre et lin, 717.000 ; tabac, 1.260.000 ; — pour les terres non labourables : prés, 1.060.117 ; vignes, 3.882.800 ; jardins, 310.400 ; châtaigniers, 464.998 ; bois à brûler ou à mettre en œuvre, 275.000 ; noyers, 200.000 ; fruits, 46.155 ; maisons, 136.500. Le total des produits annuels des terres était de 22.923.470, avec déduction pour la grêle ou autres intempéries : 1.196.643. Le produit net des bestiaux pouvait être : 1.746.550. Le revenu net des produits agricoles pouvait être évalué à 9.500.000.

Le gouvernement de l'époque ne se rendait nullement compte de la situation, « du mouvement des esprits, des dispositions de la nation ». Aussi dut-il disparaître, victime d'un coup de force du peuple de Paris.

Ce fut, pendant quelque temps, une sorte de dictature, « avec l'assentiment de la petite et de la moyenne bourgeoisie, excédées d'un régime qui les écartait de la vie publique ».

On pourrait suivre le cours des événements dans la presse locale, dont les feuilles sont conservées dans la série T (Lot) des Archives du département, par exemple : Le Journal du Lot (1848-1849), Le Réformateur (1849-51) (1850-1851) Le Courrier du Lot (1850-1852), La Sonnette et le Gourdonnais (1848-1852), Le Gourdonnais (1850-1852), L'Echo du Lot (1849), L'Impartial (1851-1852), L'Echo du Lot (1849).

CHAPITRE PREMIER

LE DEPARTEMENT DU LOT

I. GÉNÉRALITÉS

Le département est borné au nord par le département de la Corrèze, à l'est par celui du Cantal et de l'Aveyron, au sud par celui du Tarn-et-Garonne, à l'ouest par ceux du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

La plus grande longueur, du nord au sud, depuis Lamativie, canton de Bretenoux, jusqu'à la partie la plus méridionale du canton de Castelnau-Montratier, est de 100.000 mètres ; sa plus grande largeur, formée par une ligne qui va de Montredon, limitrophe de l'Aveyron, jusqu'à Couvert, commune de Soturac, sur les frontières du département de Lot-et-Garonne, comprend 97.000 mètres.

Sa figure est à peu près celle d'un parallélogramme incliné du sud-ouest au nord-est et présente, sur tous les côtés, « un grand nombre d'angles rentrants et saillants ».

Sa surface peut être évaluée à 525.280 hectares, dont 16.900 en rivières, ruisseaux et chemins. Terres labourables, 227.980 ; prés, 19.754 ; vignes, 47.328 ; jardins, 1.052 ; bois, 95.683 ; pâturages, 100.888 ; châtaigniers, 13.894 ; propriétés bâties, 1.802 ; chemins et rivières, 16.900.

(1) Henri SÉE, *Esquisse*, p. 455-456.

Le département est divisé en 3 arrondissements, en 29 cantons et 312 communes.

Il est arrosé par deux rivières navigables, le Lot et la Dordogne.

Le Lot le traverse du levant au couchant, sur un cours très sinueux et de 192-18 mètres d'étendue. Sa largeur moyenne est de 100 mètres, et sa profondeur de 14 décimètres ; sa pente de 5 centimètres par 100 mètres ; sa vitesse pendant les hautes eaux est de 1 mètre 74 centimètres par seconde.

La rivière du Lot est traversée, dans son cours sur le département, par 33 anciennes digues qui dirigent les eaux dans 38 moulins, où, à cette époque, elles mettent en jeu 128 meules.

Le lot n'est alors navigable que pendant quatre ou cinq mois de l'année.

La Dordogne traverse la partie septentrionale du département, en se dirigeant, vers l'ouest, sur une étendue d'environ 59.230 mètres. Elle est navigable, pour les bateaux de descente, sur une ligne de 34.096 mètres. La largeur moyenne de cette rivière est de 170 mètres ; sa profondeur ordinaire de 16 décimètres ; sa pente est de 10 centimètres par 100 mètres ; sa vitesse pendant les hautes eaux est de 2 mètres 50 centimètres par seconde et de 1 mètre 25 centimètres lors des basses eaux ; elle n'est traversée, dans son cours dans le département, que par quatre digues au-dessous de Meyronne, qui alimentent, en 1848, un nombre égal de moulins.

II. LES MOYENS DE COMMUNICATION

En 1848, les moyens de communication étaient assez nombreux. Il y avait d'abord les courriers ; ils arrivaient à Cahors : de Toulouse, à 1 h. après-midi ; — de Villeneuve-sur-Lot, à 4 h. du matin ; — de Bordeaux, de Moissac, d'Agen, à 11 h. du matin ; — de Paris, à 3 h. du matin en été, et après 7 h. du matin en hiver ; — de Rodez-Villefranche et Figeac, à midi ; — de Cazals et Catus, à 4 h. du matin ; — de Lalbenque et de St-Géry, à 9 h. du soir.

Les départs pour Toulouse, à 9 h. du soir ; — pour Villeneuve-sur-Lot, à 11 h. du matin ; pour Moissac, à 6 h. du matin ; — pour Paris, à midi et demi ; — pour Rodez, Villefranche, Figeac, immédiatement après l'arrivée du courrier de Paris ; — pour Cazals, Catus, Lalbenque, St-Géry, à 2 heures du soir, après l'arrivée du courrier de Toulouse.

Il y avait, comme voitures publiques, celles de Cahors à Mon-

tauban : de Cahors à Montauban par Montpezat et Molières ; — de Cahors à Villeneuve-d'Agen ; — de Cahors à Figeac par Gramat ; de Cahors à Figeac par Limogne et Cajarc ; de Cahors à Sarlat et Périgueux ; de Cahors à Villefranche-d'Aveyron ; — de Cahors à Moissac par Montcuq et Lauzerte ; de Figeac à Tulle par St-Céré et Beaulieu ; — de Figeac à Rodez par Dècazeville ; — de Figeac à Aurillac.

Indépendamment de ces voitures locales, il y avait le service journalier des messageries royales et celles de Laffite-Gaillard sur la route de Paris à Toulouse.

Le département avait alors quelques bonnes routes, mais, le plus souvent, on n'y rencontrait que de mauvais chemins, bons seulement pour les cavaliers. La plupart des routes qui existaient avaient été créées depuis 1789. Aussi les voyages se faisaient-ils, le plus souvent, à cheval.

Cependant, dans nos communes du Lot, le seul cheval que l'on possédât, était un simple bidet de ferme. Le voyageur plaçait sur son dos une aubarde, sorte de selle ancienne ressemblant un peu aux « panneaux des écuyères de cirque, mais moins large, et qui servait aux meuniers pour porter aux moulins leurs sacs de blé ». Deux personnes pouvaient tenir à l'aise sur une aubarde.

Lorsqu'il s'agissait de faire un grand voyage, on avait la diligence à sa disposition. Elle pouvait transporter 20 voyageurs : 3 dans le coupé, sur le devant de la voiture, place la meilleure ; 3 au-dessus du coupé, à l'impériale, sous la capote ; 6 au milieu, dans l'intérieur ; 8 en arrière, dans la rotonde. Le siège du cocher était en avant de l'impériale. Les bagages étaient empilés sur la voiture, recouverts d'une bâche soutenue par des cerceaux.

La diligence, attelée de 5 chevaux, pouvait parcourir près de 100 kilomètres par jour.

III. COMMERCE, INDUSTRIE, INSTITUTIONS PUBLIQUES

Le commerce ne disposait pas encore des chemins de fer, qui n'étaient alors qu'à l'état de projet, à la suite d'une loi votée sous Louis-Philippe. Cette loi ordonnait cependant l'établissement de 9 grandes lignes partant de Paris et reliant la capitale aux diverses frontières. En 1844 seulement avait été construite la première ligne, celle de l'Ouest, Paris-Rouen.

Au temps de la Seconde République, l'industrie était assez prospère dans le département. Il y avait des usines, des moulins, dans certaines communes.

Les moulins étaient nombreux, à St-Céré en particulier. Les ateliers les plus répandus dans le Lot étaient les briqueteries, les teintureries, les tanneries, les brasseries, les foulons, les pressoirs, les martinets, etc...

Les rues et faubourgs des villes étaient remplies alors d'artisans : tisserands, chaudronniers, cloutiers, serruriers, etc...

En 1847, le président du Conseil des Ministres était le maréchal Soult ; aux affaires étrangères, Guizot ; à l'Instruction publique, le comte de Salvandy.

La Chambre des députés comprenait, comme députés du Lot, après les élections du 1^{er} août 1846 : Boudousquié, de Cahors ; Pellissié de Mirandol, maire d'Albas ; Salgues de Marcilhac ; Calmon père ; Calmon fils, maître de requêtes au Conseil d'Etat.

Le Préfet était, depuis le 4 janvier 1847, Leroy-Beaulieu.

Le département avait comme population, en 1841, 287.003 habitants.

En 1842, les contributions étaient de 1.720.924.

Le Conseil de Préfecture comprenait, à la veille de la Révolution de 48, Périer Cléophas, avocat ; Dufour, avocat ; Mila de Cabarieu, avocat ; Durand-Foujols, avocat.

En 1847, le Conseil général, qui s'assemble chaque année, comprend : Carla, maire de Cahors, Limagnac, médecin à Castelnau, Izarn, juge à Cahors, Lurguie, Besse de Laromiguière, de Larousilhe, Delpon, Lavour, Laboisie, Bessières Charles, Calmon fils, Verminac de Croze, Cavaignac, directeur des domaines, Hérétieu.

On trouve dans les bureaux de la Préfecture : 1^{er} bureau, Derenne ; 2^e bureau, Giraud ; 3^e bureau, Gélis, chef, et Combarieu, archiviste ; 4^e bureau, Francis, architecte départemental, Charles-Hector Malo.

L'évêque du diocèse de Cahors était Mgr Bardou (Jean-Jacques-David). Il était né à Lautrec (Tarn), diocèse d'Albi, le 8 décembre 1798 ; il avait été sacré à Toulouse, le 9 octobre 1842. Précédemment, il était curé de St-Amans-Labastide et chanoine honoraire d'Albi.

Les vicaires généraux étaient : J.-B. Sénizergues ; François Derrupé.

Il y avait comme chanoines d'honneur de la cathédrale : P.-D.-M. Bonamie, d'Albas, archevêque de Chalcédoine ; J.-B. Flaget, évêque de Bards-Town (Amérique) ; J.-M. Mouly, de Figeac, évêque de Fussulan ; J.-F. Laribe, de Sousceyrac, évêque de Zoare (Chine).

CHAPITRE II

LA REVOLUTION DU 24 FEVRIER 1848

I. LA CAMPAGNE DES BANQUETS

Les élections de 1846 paraissaient avoir affermi la situation du ministère Guizot, « lorsqu'une disette, provoquée par deux mauvaises récoltes successives de blé et de pommes de terre, se fit sentir, en 1847, dans de nombreuses régions ». Il y eut une agitation générale, et, dans le département de l'Indre, des agitations qui furent même sanglantes. Sur la fin de l'année, la situation devint meilleure, mais le mécontentement subsista.

Au même moment se manifesta un mouvement démocratique plus accentué. On lisait avec passion l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, qui venait de paraître, et aussi un livre profond d'Alexis de Tocqueville, publié en 1835, sous le titre : *La Démocratie en Amérique*. Dans cet ouvrage, on pouvait lire « que l'avènement d'un régime populaire était inévitable dans une société économiquement avancée ».

Il y eut, d'autre part, au cours des vacances parlementaires de 1847-1848, deux séries parallèles de banquets, les uns organisés notamment par les républicains modérés, les autres par les radicaux avancés. Dans les premiers, les membres portaient un toast au roi et à la réforme ; dans les seconds, la réforme seule était acclamée.

Il y avait eu en tout 70 banquets réunissant 17.000 convives. C'était là un grand mouvement d'opinion. Les orateurs expliquèrent, dans ces rencontres, la « nécessité d'une réforme ». Ils demandèrent « une immense pétition nationale ».

Le premier banquet eut lieu, le 10 juillet 1847, à Paris, au *Château-Rouge*. On y but « à l'amélioration du sort des classes laborieuses ».

Un autre banquet fut organisé à Châlons, où on porta un toast à la Convention.

Le banquet de Mâcon, surtout, est resté célèbre. Lamartine y prononça un éloquent discours, où il dit, en finissant : « Si la royauté s'entoure d'une aristocratie électorale au lieu de se faire peuple tout entier, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies et hontes de la corruption, si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères

des plus sordides faveurs, si elle fait rougir la France de ses vices officiels, elle tombera, cette royauté, soyez-en sûrs, elle tombera, non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tombera dans son piège, et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique, vous aurez la révolution du mépris. »

Dans la famille royale même, on était inquiet, on blâmait le roi. Le prince de Joinville, dans une lettre au duc de Nemours, reprochait à son père « d'avoir faussé les institutions constitutionnelles » et il était effrayé de l'avenir.

Ce serait cette campagne des banquets qui aurait été, contre toute attente, l'occasion du renversement de la monarchie de juillet.

Dans le discours du trône, prononcé à l'ouverture de la session de 1848, le roi dénonça l'agitation « que fomentent les passions ennemies et aveugles ».

Le ministère, qui jusque-là avait autorisé les banquets, interdit celui qui devait avoir lieu, le 22 février, au faubourg Saint-Marceau (XII^e arrondissement).

Le banquet fut remplacé par une manifestation de gardes nationaux sans armes, mais la manifestation fut interdite par le ministère. Les organisateurs protestèrent, mais ils se résignèrent à la contremander.

Les troupes furent consignées pour le lendemain, mais le ministère n'était nullement inquiet (1).

II. LE RENVERSEMENT DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Il n'y eut pas de banquet dans le Lot. L'ordre semble y avoir régné avant le 22 février. Dans l'arrondissement de Gourdon, il y avait le plus grand calme.

Le Sous-Préfet de cet arrondissement disait, en effet, au Préfet du département, le 15 février 1848, dans une lettre confidentielle : « Aucun symptôme d'agitation ni d'inquiétude ne s'est manifesté dans mon arrondissement. Tout y est calme et les dispositions des esprits y paraissent excellentes. »

Il ajoutait cependant : « Nous avons aussi, dans l'arrondissement, quelques esprits inquiets, quelques malveillants, mais heureuse-

(1) Alfred BAUDRILLANT, *Histoire de France*, cours moyen, Bloud, pp. 264-265 ; — E. DRIEULT et G. MONOD, *Histoire contemporaine* (1815-1902), p. 191-198 ; — Ch. GUIGNEBERT, *Histoire contemporaine du XIX^e s.*, p. 473-477.

ment ils sont en très petit nombre, et je ne pense pas qu'ils osassent jamais tenter la moindre provocation au désordre, à moins que l'insurrection ne fût à nos portes.

« J'aurai soin de vous informer de la moindre disposition fâcheuse, s'il s'en manifestait, ce qui, je l'espère, n'est pas à craindre. Mais, en attendant, vous pouvez rassurer M. le ministre sur l'état moral du pays que j'administre (1). »

Le 22 au matin, à 8 heures, le Ministre de l'Intérieur fit connaître en ces termes, aux Préfets, la situation telle qu'elle se présentait : « Les mesures prises par le Gouvernement, à la suite d'un manifeste publié au nom du Comité du banquet, ont déterminé l'opposition à renoncer au projet de démonstration et au banquet. Paris est parfaitement tranquille. »

En effet, dans la capitale, le 22 février, malgré la petite pluie fine qui tombait, de nombreux curieux parcoururent les rues de la ville, attendant quelque événement. Place de la Concorde, une masse énorme d'ouvriers et d'étudiants se trouva réunie de bonne heure, chantant *La Marseillaise*, criant : « Vive la réforme ! ».

Il y eut des bousculades, des charges de cavalerie, l'incendie d'une barricade de chaises aux Champs-Élysées, mais rien de grave.

Les chefs de sociétés secrètes, réunies le soir, constatèrent qu'il n'y avait aucun parti à tirer de cette agitation.

Une nouvelle dépêche du Ministre de l'Intérieur, adressée aux Préfets, dans la soirée du 22, fut des plus rassurantes. Elle disait notamment : « Il y a eu, dans la matinée, quelques attroupements, mais pas de désordres sérieux. Vous pouvez rassurer les esprits complètement. »

Mais la situation s'aggrava dans la nuit du 22 au 23 février. Des barricades furent élevées, à Paris, dans les quartiers de l'Est, aux cris de « Vive la Réforme ! ».

Cependant, à Cahors, le Préfet reçut, le 23, cette dépêche toute rassurante : « Depuis minuit, la tranquillité est entièrement rétablie. Toutes les mesures sont prises pour empêcher le retour du désordre. Dans la soirée d'hier, des barricades assez nombreuses ont été élevées par les émeutiers ; elles ont été sur-le-champ détruites par la garde nationale et la troupe de ligne. »

Malgré tout, dans le département, les habitants suivaient, non sans quelque angoisse, le cours des événements.

Le Sous-Préfet de Figeac écrivait en effet au Préfet, à la date du

(1) Archives du Lot, série M, *Gouvernement provisoire, 1848-1849*.

23 février : « L'inquiétude est dans tous les esprits. Il en résulte assurément une certaine agitation, qui est pacifique néanmoins. Les journaux sont attendus avec la plus vive impatience et lus avec une curiosité presque fiévreuse.

« Si une interruption dans le service des postes en retardait demain l'arrivée, il y aurait probablement des rassemblements, mais la fermeté des fonctionnaires et le bon sens de la population me donnent lieu de croire que l'ordre ne serait pas troublé pourvu toutefois que l'incertitude ne durât pas trop longtemps. Quoi qu'il en soit, je puis vous donner l'assurance que les fonctionnaires chargés de veiller à la tranquillité publique, feront leur devoir (1). »

Dans l'après-midi du 23 février, tandis que Guizot était à la Chambre des députés, la reine prit à part son collègue Duchâtel et lui déclara que le ministère perdait la dynastie.

Guizot, averti, vint apporter sa démission au roi. Celui-ci l'accepta, chargea d'abord Molé, puis Thiers, de former un ministère.

La nouvelle du départ de Guizot fut accueillie par d'assez vives manifestations, mais il semblait que tout danger fût écarté. « C'est une émeute qu'il faut laisser mourir d'elle-même », disait le Préfet de police.

Un incident fortuit, dans la soirée du 23 février, raviva l'émeute et changea son caractère. Des manifestants, qui parcouraient les boulevards, en invitant par le cri : « Des lampions ! », les habitants à illuminer, vinrent se heurter à un cordon de troupes qui interceptait la circulation à la hauteur du ministère des Affaires étrangères, boulevard des Capucines. Les soldats étaient de plus en plus pressés par la foule. Sans qu'aucun ordre eût été donné, un coup de feu partit de la troupe, suivi d'une décharge générale.

Des manifestants républicains placèrent alors les cadavres sur un tombereau, les promènèrent dans les quartiers de l'Est en criant : « Vengeance, on égorge le peuple. » De nouvelles barricades s'élevèrent et leurs défenseurs criaient : « Vive la République ! ».

Une première dépêche du délégué du Gouvernement provisoire au Préfet du Lot, arrivée à Cahors le 24 février, à 10 heures du soir, disait : « *Le Moniteur* de ce matin contient l'article suivant : *Le Roi a appelé*, mais cette dépêche fut abandonnée pour donner les deux suivantes : « A 1 heure du matin, M. Odilon Barrot m'annonce que le Ministère se constitue avec son concours. Le général Lamoricière est nommé commandant général de la garde nationale de Paris. Tout ici marche dans le calme et la civilisation.

(1) Archives du Lot, série M. *Gouvernement républicain, 1848-49.*

« A 1 heure du matin, le roi a abdiqué. Mme la duchesse d'Orléans est nommée régente. »

Les faits peuvent être ainsi présentés. Thiers avait accepté de former le Ministère, Bugeaud avait été nommé commandant en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale. Des républicains s'emparèrent de l'Hôtel de Ville et d'autres se rapprochèrent de la place du Palais-Royal.

Louis-Philippe voulut passer une revue des gardes nationaux, place du Carrousel, mais il ne fut pas acclamé.

Il fut accueilli aux cris de : « Vive la Réforme ! ». Il rentra découragé aux Tuileries et décida aussitôt d'abdiquer en faveur de l'aîné de ses petits-fils. La régence appartiendrait à la duchesse d'Orléans.

Le roi gagna ensuite Saint-Cloud, par les quais, confiant la duchesse et ses enfants à la protection du duc de Nemours. Celui-ci avait conseillé à la duchesse de se rendre momentanément vers le Mont-Valérien et Saint-Cloud, et était parti pour organiser le départ. Pendant son absence, la duchesse résolut de se rendre à la Chambre. Elle y parvint sans être reconnue. Au Palais-Bourbon, les députés lui firent une ovation. Elle obtint le droit de demeurer à la séance.

Mais les troupes démoralisées, qui gardaient les abords du Palais, ne purent résister aux manifestants. Les barrages furent rompus à deux reprises et une foule de gens en armes envahit la Chambre aux cris de : « Vive la République ! ». La duchesse fut un moment séparée de ses enfants. Au milieu du tumulte, un gouvernement provisoire fut nommé par acclamation à la Chambre des députés, tandis qu'un autre était constitué à l'Hôtel de Ville.

La nouvelle Révolution fut donc une révolution parisienne que les départements acceptèrent d'ailleurs sans résistance.

Malgré leur succès, les républicains allaient se trouver dans une situation difficile pour la bonne raison qu'ils ne formaient qu'une minorité dans le pays.

Le 25 février, les ouvriers se rendirent à l'Hôtel de Ville et exigèrent le remplacement du drapeau tricolore par le drapeau rouge. Or des membres du gouvernement provisoire, surtout les républicains modérés du Palais Bourbon, s'en tenant à la révolution politique, voulaient garder le drapeau tricolore, tandis que les autres ne voyaient dans la république que l'instrument de la révolution sociale, d'une amélioration de la condition des travailleurs.

Le gouvernement refusa. La manifestation devint tumultueuse. Lamartine calma les esprits en disant à la foule assemblée : « Vous voulez substituer une révolution de vengeances et de supplices à

une révolution d'unanimité et de fraternité ! Vous commandez à son gouvernement d'arborer, en signe de concorde, l'étendard de combat à mort entre citoyens d'une même patrie !... Jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 92 et 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie ! »

Les ouvriers émus foulèrent eux-mêmes aux pieds le drapeau rouge.

Cependant, le même jour du 25, le gouvernement reconnut aux ouvriers le « droit au travail », pour accorder quelque satisfaction aux manifestants.

Ce fut dans la soirée du 24 février que le nouveau gouvernement fut établi. Il comprenait Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès. A l'Hôtel de Ville, les républicains socialistes ajoutèrent à cette liste les noms de Flocon, Louis Blanc, l'ouvrier Albert, chef de la Société secrète des *Saisons*.

L'enthousiasme fut général. Pour le peuple de Paris, c'était une vie de vraie liberté qui allait s'ouvrir pour la France, mettre fin à tous les maux et assurer le bonheur de tous les citoyens. Malheureusement, les faits allaient décevoir des illusions aussi généreuses (1).

Le 25 février, à 11 h. du matin, le Ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin, adressait cette dépêche aux Préfets (2) : « Le gouvernement républicain est constitué. La nation va être appelée à lui donner sa sanction. Vous avez à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer au gouvernement le concours de la population et la tranquillité publique. Faites-moi connaître dans le plus bref délai, l'état de l'opinion, et informez-moi, en même temps, des dispositions que vous avez prises. — Ledru-Rollin. »

Le même ministre devait adresser, le 10 mars, cette proclamation au pays : « Le gouvernement nouveau impose à tous les citoyens un grand et facile devoir, celui de s'unir dans une pensée commune de patriotisme et de fraternité, de travailler franchement à la constitution d'un état social qui garantisse à tous et à chacun le bonheur, la sécurité, le libre exercice de ses facultés naturelles.

« La République est, de toutes les organisations politiques, celle

(1) E. DRIAULT et G. MONOD, *Histoire contemporaine*, p. 191.

(2) Archives du Lot, série M.

qui se prête le mieux à la réalisation complète et pacifique de cet avenir. Elle est le gouvernement du peuple par le peuple. Dans les monarchies, le prince a des intérêts constamment opposés à ceux de ses sujets... Il ne peut faire aucun bien véritable, car il est trompé par des flatteurs qui lui cachent les besoins du peuple.

« Le gouvernement compte sur votre concours ; c'est avec l'aide des hommes de cœur qu'il s'établira solidement. »

Dans le Lot, le jour même du 25, le Sous-Préfet de Figeac écrivait au Préfet Leroy-Beaulieu : « L'inquiétude et l'agitation augmentent à chaque instant. Les lettres particulières qui sont en avance d'un jour sur les journaux annoncent que les attroupements continuent, que la garde nationale a refusé de se rassembler, que les ministres ont donné leur démission, etc., etc... Ces nouvelles, vous le concevez, produisent une vive sensation.

« On fait courir le bruit que des estafettes ont traversé Figeac, se rendant à Aurillac et à Rodez. Sur ce, on vient chez moi pour voir les dépêches. Je ne puis pas les montrer, parce que je n'en ai reçu aucune. Si vous en recevez qui soient de nature à calmer les esprits ou à faire cesser les inquiétudes, veuillez me les transmettre par ordonnances (1). »

Le Préfet invita, à la même date du 25, à 8 heures du soir, les fonctionnaires de la ville de Cahors à se rendre immédiatement à la Préfecture pour y recevoir « des nouvelles de la plus haute importance concernant le gouvernement » (2).

Parmi les invités, il y avait le maréchal de camp, le colonel de gendarmerie, le colonel du 65^e de ligne, le président du Tribunal civil, le procureur de la République, le recteur de l'Académie, le directeur des domaines, le directeur des contributions directes, celui des contributions indirectes, le receveur général, le payeur, l'ingénieur en chef du département, l'ingénieur en chef de la navigation, le sous-intendant militaire, Dufour, conseiller de Préfecture, l'inspecteur des Postes. L'évêque ne fut pas invité.

Le 26, le Préfet du Lot adressa, aux Maires du département, le texte même de la dépêche qu'il venait de recevoir du Ministre de l'Intérieur par le courrier ordinaire : « Je vous invite, leur disait-il, à réunir le Conseil municipal pour lui en donner connaissance et à proclamer immédiatement le gouvernement républicain avec toute la solennité que les ressources locales le permettront. »

(1) Archives du Lot, série M. *Gouvernement républicain (1848-1849)*.

(2) Archives du Lot, série M. *Gouvernement républicain, 1848-49*.

Le même jour, le Maire de Cahors, Victor Carla, dit aux habitants : « Le gouvernement républicain est constitué. Dans ces graves circonstances et dans l'ignorance où nous sommes des détails des événements, j'attends de vous, citoyens, le plus grand calme et la plus grande vigilance.

« Tous les bons citoyens doivent se dévouer au maintien de l'ordre public. »

Le 28, le Préfet du Lot engagea fortement les habitants du département à accepter le nouveau régime et à ne pas troubler l'ordre. Ses appels furent entendus. De toutes parts, les municipalités adressèrent à Cahors des textes prometteurs d'ordre et même d'enthousiasme en faveur du gouvernement établi.

Dans sa proclamation du 28, le Préfet disait à ses administrés :

« Habitants du Lot,

« Un bien grand événement est annoncé, par une dépêche télégraphique ainsi conçue : « Le Roi a abdiqué. S.A.R., Mme la duchesse d'Orléans, est nommée régente. »

« Habitants du Lot,

« Dans cette grave circonstance, je compte sur vous, sur votre patriotisme, pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

« Comptez de votre côté sur ma vigilance et sur l'actif concours de tous vos magistrats et de toutes les autorités pour faire respecter les lois et conserver la paix sur tous les points du département.

« Habitants du Lot,

« C'est au milieu des grands événements que le bon esprit des populations se révèle. Restez donc ce que je vous ai toujours vus, calmes, soumis aux lois.....

« Une autre dépêche télégraphique m'annonce que tout marche à Paris vers le calme et la conciliation. — Leroy-Beaulieu (1). »

Le 12 mars 1848, le chef d'escadron de la gendarmerie du Lot renseigna, en ces termes, le commissaire du nouveau gouvernement sur l'état moral du département : « La majeure partie des habitants de la commune de Floirac, canton de Martel, vient de se rassembler en remplacement des activités municipales ; ils ont proclamé un nouveau Maire, de nouveaux adjoints et un capitaine de la garde nationale ; après ces manifestations, l'ancien Maire a donné sa démission.

(1) Archives du Lot, série M. *Gouvernement républicain.*

Les nominations ont un peu troublé la tranquillité de cette commune, mais aucune violence n'a été commise. La tranquillité la plus satisfaisante règne sur les autres points du département (1). »

De Castelnau-Montratier, l'auteur d'une nouvelle Arithmétique, Combelles, instituteur communal, se fit connaître à son Ministre, le 12 mars 1848, tout en présentant ses travaux imprimés ou manuscrits : « J'ai été, depuis 1813, précepteur à Livernon, chez M. Thinières, et à Figeac, à Rodez, à Sorèze et à Auvillars. Auteur d'une Arithmétique, Manuel polytechnique, j'ai composé une Grammaire française. Mon dernier manuscrit est une *Nouvelle Grammaire et Prosodie latine réunies*, que j'ai déposé chez Plantade, imprimeur à Cahors. Je connais le latin, le grec, le français, le calcul, l'espagnol.

« Si ma patrie me trouve digne de la servir, je serai comme une vigilante et infatigable sentinelle, toujours prêt à marcher à sa voix, fallût-il renoncer à l'état qui me donne à vivre, sûr que fidèles à leur programme, les illustres chefs du gouvernement me donneront toujours du travail et du pain.

« Peut-être qu'une longue habitude de probité et des sentiments de liberté qui n'ont jamais dévié pourront, dans une foule de cas, me faire trouver digne de quelque attention, lorsque vous chercherez des citoyens qui ne sauraient jamais reculer devant les systèmes et les préjugés funestes que l'on vient de frapper de mort. »

Eug. SOL.

(A suivre).

(1) Archives du Lot, série M. *Gouvernement provisoire*.

CONTRAT D'UN OCULISTE DU XVII^e SIÈCLE

Le 3 novembre 1667, Pol Larroquette, maître oculiste de Domejean en Gascogne (Gers), promet à D^{ne} Jeanne de Vinnac, veuve de Pons Alardy, bachelier en médecine, de traiter et entièrement guérir Françoise d'Alardy sa fille, d'une « *dessante de serveau* qui lui tombe sur les yeux et lui faire recouvrer la vue, avec l'assistance de Dieu, dans 10 jours prochains » pour 24 livres, dont 6 lui sont versées, mais qu'il devra rendre s'il ne réussit pas la guérison. Donc même pas le prix de la consultation.

Il fera des « ongan » pour oindre et apaiser les douleurs.
L'histoire ne dit pas si ce fut une réussite ou un échec.

R. PRAT.

Archives du Lot, Saurazac not., III, E. 262/26, fol. 866.

CHRONIQUE

Pour faire le sirop de longue vie

(Préambule de l'auteur Grand médecin)

Quiconque prendra tous les jours, le matin à jeun, une cuillerée de ce sirop, il pourra bien dire et s'assurer que, tant qu'il vivra, il n'aura à faire de médecin ny apothicaire ny de chirurgien, car ce sirop a une telle vertu, qu'il ne peut souffrir aucune corruption ny mauvaise humeur dans le corps humain, et fait évacuer par le bas doucement.

Les belles et grandes expériences que j'en ai fait sur moy et sur les autres nous doivent assurer que vous ne pourrez user d'un plus souverain médicament et crois certainement qu'il n'a pu estre révélé que de Dieu pour la santé et conservation du corps humain.

Je l'aurois toujours voulu tenir secret auprès de moy, afin que par les miracles que je ferois par ce sirop je fusse plus estimé et recherché que mes compagnons, ce que j'ay été aussy, mais il est temps doresnavant qu'ayant atteint l'âge de quatre-vingt-douze ans, je mette cette vaine gloire sous les pieds et que, comme un pauvre paysan d'un village Calabrois me donna ce beau secret, je le donne aussy libéralement à tout le genre humain. Je vais vous dire la manière comme j'ay sceu ce beau secret.

Du temps de l'Empereur Charles-Quint, je fus élu médecin de S.M. pour cette Grande Armée navale qu'il envoya en Barbarie. La fortune voulut que le logis de ce bon vieillard me fût donné, lequel, sachant que j'étois son hoste, vint au-devant de moy, se jeta à mes pieds, rendit grâces à Dieu d'avoir un tel hoste. Je receus cet homme, lequel me dist qu'il avoit cent trente-deux ans, et se portoit aussy bien et étoit aussy gaillard que s'il n'avoit eu que la moitié de son âge. Je vous laisse à penser si je fus curieux de m'enquérir de sa façon de vivre, de laquelle il me rendit conte. Depuis l'âge de trente ans jusques à celui où il étoit, il me dist qu'il avoit été bon compagnon en sa jeunesse, qu'il avoit toujours vescu à la rustique, mais que depuis qu'il avoit atteint l'âge de soixante ans, il avoit toujours usé dudit sirop, lequel je vous donne comme le plus précieux trésor que je vous puisse donner ; vous n'userez si vous me croyez d'autre remède pour vous guérir. Il en faut prendre la matin une cuillerée à jeun.

La meilleure saison pour faire ledit sirop, c'est le mois de may, que les herbes ont plus de force et de vertu.

Façon de faire le dit sirop

Prenez huit livres de suc de mercurialle et deux livres de suc de fueuilles de Bugloze, et deux livres de suc de fueuilles de bourache, qui fait en tout douze livres. Il ne faut pas laver lesdites herbes, mais les bien nettoyer. Vous meslerez lesdits sucs et leur ferez prendre un bouillon avec douze livres de bon miel de Narbonne. Ce fait, passerez le tout par la chausse d'Ipocras pour le bien clarifier. Cependant, vous mettrez à part infuser pendant vingt-quatre heures, un quarteron de racines de lenticille et demie livre de racines d'Iris ou de Flambe, l'une et l'autre coupées par tranches dans trois chopines de bon vin blanc, les agitant souvent, puis passerez par un linge ledit vin et racines sans les exprimer ny presser et après meslerez cette collature avec le suc à miel clarifié et ferez le tout cuire en consistance de sirop que vous écumerez sur le feu.

Ledit sirop ainsy faict, il le faut mettre dans des bouteilles, les bien boucher et les garder pour s'en servir, comme il est dit cy-dessus.

(Bibliothèque de Cahors. Archives non classées. Papier XVII^e siècle).

Pour copie conforme :
J. C.

L'INONDATION DE 1676 A SAINT-CÉRÉ (1)

Le dix octobre 1676, jour de samedi, arriva tout à coup sur le soir une inond/ion et débordement d'eau. Après avoir beaucoup tonné sur le jour et pleu sur le soir falli si bien que la rivière de Bave devint si enflée qu'elle monta sur les autels des chapelles de l'Eglise paroissiale des Récollets et des Pénitents, emporta les ponts de pierre de Larbol, du gravier, de Loulié et de Labarrière. Et entra par toute la ville et gasta beaucoup de marchandise et les terres en haut au-dessus la ville et au-dessous, remplit les Eglises et les rues et maisons de boue et d'immondice e on ne put dire la messe qu'à la chapelle de Notre-Dame-du-Pont e sur les tribunes de la paroisse et des pénitents de long tems. On dit que cela causa dans la ville pour 400.000 h. de perte en huile, vins, draps.

(Extrait du Livre de compte de Pierre Vernhet, prêtre bachelier en Théologie, 1695. Bibliothèque de Cahors, Fonds Gary, 266, F^o 1).

(1) Le manuscrit de Jean Trémilles, prêtre, signale l'inondation de 1676 de la façon suivante : « Grande inondation qui avait, dans la ville, jusqu'à dix pieds de hauteur. »

NOTES SUR LA CONSTRUCTION DU PORTAIL DE LA MAISON LEFRANC AU 26 DE LA FONDUE-HAUTE, A CAHORS

Après la reconstruction de toutes les charpentes (planchers et toit), de 1639 à 1642, furent passés devant M^r Delpon des contrats pour la construction du portail existant actuellement.

Le premier est du 2 janvier 1643, entre M^r Antoine Dufranc (Lefranc, docteur régent en l'Université de Cahors), et les maîtres « massons » Louis Boynet et Antoine Auros, originaire de Bordeaux, pour construire le grand portail d'entrée « en sorte qu'un carrosse y puisse entrer... suivant le modèle (dessin) appelé à la dorique », en pierre de taille, avec les armoiries des Dufranc, ce à faire en 2 mois et pour 90 livres.

Le deuxième contrat fut passé le 12 avril entre les mêmes pour faire la corniche avançant de 15 pouces au-dessus du portail jusqu'à l'accoudoir des fenêtres, « et pour enduire le tout d'huile avec de la pierre brisée pour garantir la pierre de la gelée ». Ce à faire dans les 15 jours pour 12 livres.

Au lieu des armoiries fut apposée la pierre portant l'inscription connue : « Deo auxiliante, quo virtus jussu ibo », 1643.

La porte sculptée est sans doute du M^r menuisier Pierre Ganil, de Cahors, qui fit pour cette maison plusieurs portes, également en 1643.

(Archives du Lot, III E 250/30).

R. PRAT.

En feuilletant les registres paroissiaux :

DECES D'UNE SAINTE A CAORS

« Le treiziesme septembre mil six cent quatre-vingt-quatre est décédée demoiselle Catherine de Bousquet dans une telle odeur de s/teté (1) que lon ne pouvoit enpescher le peuple de couper l'habit de carmélite dont elle estoit revestue. Chacun luy faisoit toucher ses livres et ses chapelets et les Consuls ne pouvoient enpescher le désordre que les filles causoint qui faisoient à qui my mieux pour porter son corps qui estoit aussi souple après sa mort que durant sa vie. Ses pieds, ses mains et tout le reste du corps se mettoient dans lestat qu'on vouloit ; elle feut ensevelie dans l'esglise des Révérends Pères Carmes Deschaussés le quatorziesme dudit mois et an pst Jean Brives et Joseph Brives, campaniers non signés.

Rozières, vic de St-Pierre de Caors.

Pour copie conforme,

J. C.

Bibliothèque municipale de Cahors, A. M. 74 VI, p. 50.

(1) Sainteté.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

pendant le premier semestre 1948

Séance du 5 janvier 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Astruc (J.), Bousquet, Calmon, Cassot, Chaumont, Feyt, Iches, Laubat, Lury, Mignat, Pouget, Prat, Servantie, Teyssonières.

Excusés : MM. Balagayrie, Fourgous et Pujol.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bousquet, trésorier, donne lecture du compte rendu financier pour l'exercice 1947, qui est unanimement approuvé.

Présentations : Comme membres correspondants : de Mme Larnaudie (Jeanne), institutrice aux Cours complémentaires, à Montcuq, par MM. J. et H. Astruc ; de M. J. Desprats, au château de Camy, près Luzech, par MM. Calmon et Prat ; de M. Xavier Schapira, 4, rue Latérale-Raymond-IV, à Toulouse (Haute-Garonne), par MM. Calmon et Prat.

Don : Numéro du journal « La Lumière », de 1938, renfermant un article de Georges Altman ayant pour titre : « La vie ardente et brève de Léon Gambetta », et dans le même numéro : « Gambetta, fondateur de la République ».

M. Irague, donne lecture d'un sonnet en patois de J.-B. Rouquet, adressé à Frédéric de Bercegol, en 1886.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues :

Revue du Comminges (2^e semestre 1947) ; *Le Flambeau du Centre* (juillet-septembre 1947) ; *Bulletin de la Société archéologique du Gers* (4^e trimestre 1947) ; *Revue des langues romanes*, 1946 et 1947 ; *Natural History* de décembre 1947. Puis il signale les articles suivants : dans la revue *Le Français moderne* : notes complémentaires sur l'enquête linguistique en Quercy, faite par J. Bonnaïous, professeur à Carcassonne ; dans la revue des langues romanes de 1946 : le compte rendu de l'ouvrage de Mlle S. Dobelmann : « La langue de Cahors des origines à la fin du xvi^e s. » ; et un article de J. Séguy sur « deux gallicismes surprenants », relevés dans un document de 1468 publié dans l'ouvrage précédent ;

un article nécrologique sur P. Calé, par A. Gau (*La Dépêche du Midi* du 5 janvier) ;

un article de M. Balagayrie sur la Croix de Magne (*La Nouvelle République* du 2 janvier ; Croyances et superstitions, dans *La Victoire* du 23 décembre ; sur Gourdon, dans *La Victoire* du 5 janvier ; « Le Quercy pittoresque », dans *La Victoire* du 24 décembre.

Puis, M. Calmon donne lecture de l'article de M. J. Desprats, sur « Uxellodunum », lettre ouverte sur le récent ouvrage de M. le Général Jordan.

Communications : M. d'Alauzier fait connaître des Lettres royales de 1395, confirmant les Statuts des Merciers dans les pays de Languedoc, extraites d'un important registre de la Sénéchaussée de Carcassonne.

M. Prat annonce la prochaine parution d'un répertoire des archives notariales de M^e Courbès, de Montcuq, déposées l'été dernier, et rappelle à cette occasion que la loi de 1928 invite les notaires à déposer leurs archives de plus de 120 ans aux Archives du département, en vue de leur classement et de leur meilleure conservation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 2 février. Ce même jour, à 16 h. 30, se réunira la Commission du Bulletin de la Société.

Séance du 2 février 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Bastié, Cassot, Feyt, Fourgous, Mme José-Delpech, MM. Laubat, Lury, Prat, Pujol, Teyssonières.

Excusés : MM. Calmon et Bousquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations : Comme membres résidants : de M. J. Griveaud, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Cahors, par MM. d'Alauzier et Prat ; de M. Guy Lhoste, avocat à Cahors, par MM. Calmon et Thévenin ;

— comme membre correspondant : de M. Ernest Marcouly, Conseiller général de Puy-l'Evêque, par MM. Daniel Calmégane et Teyssonières.

Elections : Sont élus membres correspondants de la Société : Mme Larnaudie (Jeanne), à Montcuq ; MM. J. Desprats, à Camy par Luzech, Xavier Schapira, à Toulouse, et J. Vinel, à Lapeyre-Berganty.

Dons : M. Betz, de Souillac, fait don à la Société d'une remarquable héliogravure tirée par la Maison Braun et Cie, de Mulhouse, représentant le prophète Isaïe de l'Eglise de Souillac et dont M. Pierre Betz est l'éditeur.

M. Cayla adresse à la Société : 1° la revue « Connaitre », architecture et médecine, d'octobre 1947, contenant son étude sur « La maison rurale de France et les harmonies qui l'entourent : le Quercy » ;

2° la revue « Artisans et Paysans de France », de 1947, contenant un article sur l'habitation rurale du Quercy.

M. Coly envoie le numéro supplément de Noël de la revue « Aluta ».

M. Prat dépose, sur le Bureau de la Société, un exemplaire du répertoire numérique des Archives notariales de Montcuq, récemment paru.

La Société remercie vivement les donateurs.

M. le Secrétaire des séances rend compte des publications reçues : *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, t. LXXIV, 4^e livraison de 1947 ; *Bulletin Société des antiquaires de la Morinie*, t. XVII, fasc. 316 ; *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 3^e trimestre 1947 ; *Le Flambeau du Centre*, n° 4, de 1947 ; revue *Natural History*, de janvier 1948.

M. Irague donne lecture des vœux exprimés en sonnet par M. R. Coly, ainsi que de la lettre de M. Cassagnes, de St-Céré, où il signale plusieurs cercueils trouvés dans un ancien cimetière sur le territoire de Carluçet, à St-Crépin.

Puis il annonce que le 4^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, se tiendra à Agen, les 22 et 23 mai.

Il signale enfin, dans la revue « Les Ecrits », d'octobre 1947, un article sur M. de Monzie.

A la demande de M. Calmon, la Société émet un vœu en vue du classement de l'Eglise de Creysse, qui menace ruines.

Communications : Mme José-Delpech donne lecture de deux poésies dont elle est l'auteur, intitulées : « La veillée au temps jadis » et « Aux ailes brisées ».

M. Feyt signale, dans le volume de M. Ste-Claire-Deville, une lettre de l'avocat Albouys, de Cahors, adressée en 1833, lors du procès du prétendant Naundorff.

M. Prat donne lecture d'un document original sur parchemin, de

1347, contenant le texte des Lettres royales ordonnant de prendre morts ou vifs les « coureurs, robeurs, malfaiteurs », qui, « sous l'ombre de la guerre » (de Cent Ans), parcourent le pays en le pillant, et de poursuivre ceux qui leur donnent « taisiblement » aide et confort.

M. Fourgous propose d'adopter un vœu relatif à la conservation des sites et monuments :

« Considérant qu'il existe dans le Lot plus de 60 sites faisant l'objet de mesures de protection en vertu de la loi du 2 mai 1930 ; tenant compte, d'autre part, qu'un nombre important d'autres sites du département sont l'objet de propositions d'inscriptions dont il y a lieu de poursuivre la solution ;

« La Société des Etudes du Lot émet le vœu que le Ministre de l'Education Nationale rétablisse, sous telle forme qu'il jugera convenable, la surveillance de ce patrimoine de beauté, précédemment assurée par un service spécial, son inspecteur ayant été supprimé par une récente décision gouvernementale. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} mars prochain.

Séance du 1^{er} mars 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Balagayrie, Bousquet, Calmon, Casot, Feyt, Fourgous, Mme José-Delpech, MM. Laubat, Lury, Lhoste, Pouget, Prat, Servantie, Chanoine Sol, Teyssonières, Thévenin.

Excusés : D^r Cany et H. Astruc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Sont élus comme membres résidents de la Société : MM. Griveaud et Lhoste ;

— comme membre correspondant : M. Marcouly (Ernest).

Présentations : Comme membre résident : M. Marty, résident supérieur en retraite, par MM. Calmon et Dissès ;

— comme membre correspondant : Mlle Geneviève Cantarel, 115, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux, par MM. Calmon et Prat.

M. le Secrétaire général signale :

1° Une étude de M. l'abbé Depeyre, sur « Le Quercy, domaine de la Vierge Immaculée » (dans Bulletin de janvier-mars 1948 de Notre-Dame-de-Rocamadour).

2° Un article sur Philippe Gaubert dans le livre de Gustave Samazeuilh, intitulé « Musiciens de mon temps ».

3° La Maison de Souillac et son dernier représentant, par J.-B. Bouchier, paru dans « Moun Païs », de mai 1947.

4° Des articles de M. J. Desprats, de Camy-Luzech, faisant suite à sa controverse sur Uxellodunum.

5° Une étude sur l'illustre artiste que fut Jacques Gallot, par P. Marot, archiviste, dans *Mémoires de l'Académie Stanislas*, de Nancy (1947).

M. Calmon rend compte des publications reçues : *Mémoires de l'Académie Stanislas* (1935-1946), 3 volumes ; *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1^{er} et 2^e trimestres 1947) ; *Aluta*, n° 16, d'octobre-décembre 1947 ; *Natural History*, février 1948.

Puis il donne lecture d'un passage d'une lettre de Mlle Cantarel, qui signale que le Caorsa, dont il est question au chant XI de *l'Enfer de Dante*, pourrait bien être la petite ville de changeurs, qui porte ce nom au pied des Alpes du Piémont, sur la voie Fromigence.

Il fait savoir également que M. J.-B. Bouchier a présidé le dernier dîner-conférence de la Diane du Quercy, à Paris, et qu'à cette occasion, il a traité le sujet suivant : « Triptyque Souillagais, Souillac et la Maison de Souillac ».

Il fait enfin passer 3 lettres de faire-part de 1852, concernant les familles Sériéys de Figeac et Rolland à Cajarc.

Communications : M. Fourgous fait une communication sur les événements qui ont marqué à Cahors la Révolution de 1848 : annonce de la République et demande d'adhésion au nouveau gouvernement par affiches du Maire à la population, les 26 février et 3 mars ; fête du 3 mars ; *Te Deum* du 19 novembre, à la suite de la proclamation de la Constitution. Il signale également que dans le département, au début de mars 1848, des solennités de même genre, plus modestes, marquèrent l'annonce de la République, et qu'en 1849, le 4 mai, premier anniversaire de la proclamation officielle et définitive du nouveau gouvernement par l'Assemblée Nationale, un *Te Deum* fut chanté à Cahors.

M. le Chanoine Sol donne connaissance d'un ensemble de pièces appartenant à M. le Dr Cadiergues, de Lacapelle-Marival, relatives à la formation des Communes sous la Révolution et à l'administration des biens des émigrés... Il termine par la lecture d'un *Eloge* imprimé de la Constitution de 1791.

Mme José-Delpech lit une poésie dont elle est l'auteur : « Paysans et citadins ».

M. Irague expose les problèmes d'acoustique qui se posent et doivent être résolus pour obtenir des salles de spectacles sonorisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 5 avril.

Séance du 5 avril 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. J. et H. Astruc, Bousquet, Calmon, D^r Cany, Abbé Chalumeau, Chaumont, Feyt, Fourgous, Gleize, Ichès, Lury, Nas-torg, Ouradour, Prat, Pujol, Chanoine Sol et Teyssonières.

Excusés : MM. d'Alauzier et Laubat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Sont élus membres de la Société des Etudes : M. Mar-ty et Mlle G. Cantarel.

Présentations : Comme membres correspondants : de M. le Colo-nel Mousset, de Camy-Luzech, par MM. Desprats et Calmon, et de M. J. Cinquin, 27, rue Buhl, à Creil (Oise), par MM. Calmon et Prat.

Félicitations : M. Irague annonce la nomination de M. Calmon comme Conservateur du Musée municipal de Cahors, et les membres présents de la Société s'associent aux félicitations de son Président.

Puis M. Irague présente le livre de M. E. Conduché « Le Buisson ardent », et le livre de poésies de Mme J. Grandjean « Jonchées de rêves ».

Dons : De Mme Bel, un laissez-passer délivré à Ant. Brugaliè-res, de Francoulès (1827) ; de M. Astruc, deux imprimés sur l'arres-tation du Roi à Varennes (1791) ; de Mlle Cantarel, une série d'ar-ticles sur le Quercy, et dont M. Calmon lit celui intitulé : « Au pays de Clément-Marot : Esquisses lotoises » ; de M. Guy de Lavaur, une étude hydrologique sur l'issue, à Montvalent, de la rivière souterraine de Padirac ; de M. Corn, des extraits d'une étude sur les luttes politiques à Figeac sous la Révolution.

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre de remercie-ments de M. E. Marcouly, admis comme membre de la Société, puis il dépose sur le bureau les publications suivantes :

Le 4^e et dernier fascicule de sa « Bibliographie » du département

du Lot ; *Revue du Comminges*, 1^{er} trimestre 1948 ; *Revue Natural History*, de mars 1948.

M. Calmon communique le sommaire des causeries, avec projections, sur l'architecture religieuse, qui ont été faites aux élèves du Grand Séminaire, par M. Fourgous, sous les auspices de la Société des Etudes.

M. Fourgous fournit quelques renseignements complémentaires sur ces entretiens, qui ont été suivis avec un vif intérêt par ses auditeurs.

Puis il donne lecture du sonnet de M. R. Pécheyrand, intitulé « Préhistoire », et dédié à M. Ed. Laubat, ainsi que d'une note de M. Granier, indiquant que le M^e Fondateur J. Huin, de Cahors, fit la cloche d'Arnac, près Varen (T.-et-Garonne), en 1605.

Il signale ensuite une série d'articles sur le Quercy pittoresque, ses légendes, Assier, Martel, Puy-l'Evêque, parus dans *La Victoire* du mois dernier, et, de M. Balagayrie, deux articles sur Albas, parus dans *La Nouvelle République*, des 15 et 16 mars.

M. Calmon rend compte enfin des communications faites au Congrès des Sociétés Savantes, tenu fin mars, à Paris, par des membres de la Société des Etudes du Lot : M. le Chanoine Sol sur « Les impôts en Quercy » et « La Révolution de 1848 » ; M. Prat sur « Les sceaux de Cajarc » ; M. Bayaud sur des bourgs des Basses-Pyrénées ; M. d'Alauzier sur « Un registre du XIV^e s. de la Sénéchaussée de Carcassonne ».

Communications : M. le D^r Cany indique que des travaux de reprise en sous-œuvre de la tour porche de l'église de Souillac sont entrepris pour la consolider, et signale l'activité déployée par le Syndicat d'Initiative de Souillac. Puis il rappelle les mesures prises pour protéger et reproduire à Paris les fresques de Soullomès, ainsi que les travaux faits à la crypte de Caniac. Enfin, M. le D^r Cany expose où en est la question du classement de l'église de Creysse, en vue de la conservation de ses deux chapelles absidiales.

A cette occasion, M. Calmon donne, aux membres de la Société, la primeur d'une étude historique et archéologique sur Creysse et son église.

M. le Chanoine Sol donne connaissance du texte des prières publiques prescrites, le 8 juin 1805, par l'évêque de Cahors, Cousin de Granville, « à l'occasion de l'heureux avènement de Napoléon Bonaparte au trône impérial », et où le prélat s'écrit : « La France renaît de sa cendre, telle qu'elle était dans les beaux jours de sa gloire. »

M. Prat, de la part de M. Bayaud, lit une lettre du Sous-Préfet

de Mauléon, adressée au commissaire de police de Tradets, en 1853, pour qu'un certain Alberto Latapie, originaire de Cahors, soit surveillé en raison de ses sympathies pour les Carlistes contre le Roi Ferdinand VII d'Espagne. Ce Latapie est connu par ailleurs pour son rôle auprès du Roi Joseph, puis, sous la Restauration, pour ses activités politiques, avant de se retirer à Vire, dans la vallée du Lot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 3 mai.

Séance du 3 mai 1948

PRÉSIDENCE DE M. FOURGOUX

Présents : MM. d'Alauzier, Bousquet, Calmon, Cassot, Feyt, Mme José-Delpech, MM. Laubat, Lury, Pouget, Prat et Pujol.

Excusés : MM. Balagayrie, D^r Cany, Chanoine Sol et Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Comme membres correspondants : M. le Colonel Mousset et M. J. Cinquin.

Présentations : Comme membres correspondants : Mme Prévost (Marie-Rose), 45, avenue de La-Bourdonnais, Paris, 7^e, par MM. Calmon et Bousquet ; M. Rochy (Paul), au château de la Rauze (Le Bourg), par MM. Maillol et Prat.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre de remerciements de Mlle Cantarel, de Bordeaux, élue membre de la Société.

Dons : d'un anonyme, par l'intermédiaire de Mme José-Delpech : d'une brochure intitulée « Chronologie des Monuments antiques de la Nubie », et plusieurs extraits d'état civil sur les ancêtres de Gambetta, André et Dominique, marchands faïenciers à Toulouse (1815-1830) ;

— de M. Coly, organiste à Saint-Georges, d'une plaquette de l'hymne « Choral », dont il est l'auteur, paroles et musique ;

— de M. Calmon, de factures du marchand Giraud et du libraire Calmette à Cahors, et Guérin à Paris (1840).

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest* (2^e semestre, 1947) ; *Bulletin de la Société archéologique du Périgord* (1^{er} trimestre de 1948) ; *Bulletin de la Société archéologique du Gers* (1^{er} trimestre de 1948) ; *Le Flambeau du Centre* (1^{er} trimestre de 1948).

Puis il signale les articles sur Gourdon, de M. R. Rigal, Président du Syndicat d'Initiative de Gourdon ; sur Caniac, par M. J. Va-

nel, de la Société archéologique du Midi de la France, ainsi que ceux sur Le Bourg, Montal et Luzech, tous articles parus dans *La Victoire* d'avril dernier.

M. Calmon annonce qu'il a reçu une lettre de M. Noël, Président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, où il envisage la venue de cette Société à Cahors, un dimanche de juin ou juillet.

M. Fourgous lit un second article de Mlle Cantarel, intitulé : « Cahors, ville médiévale ».

Communications : Mme José-Delpech lit une poésie dont elle est l'auteur, intitulée « Clément Marot ».

M. Calmon donne lecture du compte rendu officiel des explorations des résurgences vauclusiennes et notamment de celles faites sous la direction de M. Guy de Lavour, dans la fontaine de Divona, l'été dernier. Puis il signale l'inscription à la chapelle St-Julien, route de Toulouse, sur la tombe du Dr Guillaume Viala (1769-1827).

M. Prat, après avoir lu la lettre adressée aux consuls de Martel par la vicomtesse de Turenne, Marie-Anne de Mancini, lettre scellée aux armes de La Tour d'Auvergne et des Mancini-Mazarin (1669), rend compte de plusieurs notes d'archéologie sur diverses églises du Lot : c'est ainsi qu'il signale que l'église romane du Bouyssou mériterait une étude d'ensemble, que l'église d'Issepts comprend un grand arc triomphal sur colonnes romanes, et, encastrée dans le mur, une colonnette à chapiteau carolingien, provenant probablement de l'église antérieure. Puis, à propos des fresques du chœur de l'église de Soulomès, il indique qu'elles représentent les scènes du cycle de la résurrection : la mise au tombeau, le Christ sortant du tombeau, les Saintes femmes devant le tombeau vide et saint Thomas touchant du doigt les plaies du Christ ressuscité. Enfin il a relevé, au-dessus d'enfeus encastrés dans la paroi extérieure du mur de l'église de Lavercantière, deux inscriptions de notables qui y furent enterrés au début du xiv^e siècle.

M. d'Alauzier expose les conceptions modernes de la composition des atomes, la complexité de leurs combinaisons, et, en particulier, ce qu'est l'eau lourde, de même propriété chimique que l'eau ordinaire, mais de masse moléculaire différente.

Sur la proposition de M. Calmon, la Société décide de faire l'échange de son Bulletin avec la Revue « Le mois d'ethnographie française », Palais de Chaillot, Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le *lundi 31 mai*.

Séance du 31 mai 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Astruc (J.), Calmon, Cassot, Lury, Nastorg, Pouget, Prat, chanoine Sol, Thévenin.

Excusés : MM. le D^r Cany, Bousquet, Louradour.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation : M. Eugène Cuquel, Agent d'Assurances, 3, rue Blanqui, par MM. Calmon et Prat.

Elections : Comme membres correspondants : de Mme Prévost et de M. Paul Rochy.

Condoléances : M. le secrétaire général annonce la mort, à Périgueux, de M. J. Bugès, ancien économiste, et adresse, au nom de la Société, ses condoléances à la famille.

Don : de M. Coly : Revue *Aluta*, de janvier-mars 1948, et *Hymne*, dédié à Sa Sainteté le Pape Pie XII, avec lettre de remerciements de la Secrétairerie d'Etat du Pape.

M. Irague donne lecture de deux poésies occitanes de P. Derreste : « Peyssou de Mar » et « Souldoritat ».

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues :

Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie (t. XVII) ;

Bulletin de la Société des Sciences de Pau (t. VIII) ;

Bulletin de la Société de Géographie de Neuchâtel (t. LIV) ;

Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse (1946).

Puis il signale dans les *Annales du Midi*, de 1944-46, l'étude du D^r Cany et de M. Rey sur « La crypte de Caniac », et dans celles de 1947, l'étude de M. Dossat sur « Les limites du Toulousain et du Quercy ».

Enfin, dans *Le Patriote*, les articles de M. Balagayrie sur les Ponts de Cahors, et de M. Valade sur les Vieilles rues de Cahors, et dans *La Nouvelle République*, une étude anonyme : « Histoire de chez nous » (Figeac), tous ces articles parus ce mois-ci.

M. Calmon rend compte du Congrès des Sociétés Savantes du Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenu à Agen les 22-24 mai dernier, et où M. d'Alauzier fit une communication sur « Les notaires de Bruniquel ».

Puis il annonce que la Société Archéologique, la Société Académique et le Syndicat d'Initiative de Montauban comptent venir visiter Cahors le dimanche 27 juin prochain.

Communications : M. le chanoine Sol fait connaître le prix maxi-

mun des marchandises fixé par le Directoire du District de Figeac, en 1793, d'après un tableau imprimé.

M. Calmon, après avoir lu quelques passages extraits du livre de M. Paul Deschamps : « Eglises romanes de France », sur Rocamadour et les églises à coupoles d'Angoulême et de Cahors, signale, de la part de M. le D^r Cany, la découverte d'un chapiteau roman dans la maçonnerie du clocher de l'église de Souillac. Puis il lit quelques notes sur Cahors, extraites du livre de Depping : « Voyages dans les départements », en 1830, donne connaissance d'une étude de M. Max Fazy (Luc Séry), dans laquelle il s'efforce de préciser un point de la Chronologie des évêques de Cahors et l'identité d'un Jean qui figure dans la galerie des portraits d'évêques de Cahors, au château de Mercuès. Il semblerait que ce Jean aurait rempli les fonctions épiscopales en assistant au Concile de Lavaur (1368), durant l'absence de Bégon de Castelnau, retiré au château de Castelnau, de 1368 à 1370.

M. Prat signale que dans la correspondance de l'abbé de Malarrie, retiré au château de Pauliac (Cieurae), puis au séminaire de Cahors (1786-90), se trouve une lettre portant un cachet aux armes identiques à celles sculptées sur la pierre qui fit l'objet d'une étude de M. Calmon.

M. d'Alauzier fait circuler des photos représentant les « gisants » d'Espagnac, et, d'après l'étude des clefs de voûte, précise que le chœur de l'église d'Espagnac fut édifié très probablement au XIV^e siècle, par un membre de la famille des Cardaillac-Brengues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 5 juillet.



INVENTAIRE DES BIENS LAISSÉS PAR PIERRE RATIER BOURGEOIS DE CAHORS EN 1285

Dans les archives du château de Bruniquel se trouve l'inventaire fait à Cahors, le 23 janvier 1285 (n.s.), des biens des enfants pupilles de Pierre Ratier (1). D'après le *Te Igitur*, Pierre Ratier avait été consul de Cahors en 1276 (2).

Dans les mêmes archives de Bruniquel, on trouve aussi un acte de 1249, par Roia Capella, en faveur de B. et Guillaume Ratier, ses « bots », probablement ses neveux et non ses petits-fils d'après le contexte, et quatre actes de 1276 à février 1284, passés par Pierre Ratier ou en son nom. Raymond, fils de ce Pierre, habita Bruniquel, et sa famille y subsista au moins jusqu'à la fin du xiv^e siècle ; c'est sans doute pourquoi l'inventaire des biens de Pierre se trouve dans les archives du château.

Pierre Ratier paraît avoir eu une situation sociale assez importante, bien que la plupart de ses biens fussent hypothéqués. Dans l'inventaire, il est qualifié de « dominus magister » ; sa femme, Bernarde, fille de feu Pierre Fabri, bourgeois de Cahors, avait une fortune de 400 livres tournois, soit à titre de dot, soit comme « oscle » (3), conformément à la Coutume de Cahors ; 200 ans plus tard, alors que le pouvoir d'achat de la livre avait certainement diminué, 400 livres auraient constitué une fortune très honorable pour la femme d'un hobereau de la région de Figeac.

Pierre Ratier possédait à Cahors la maison où il habitait, ainsi que les maisons voisines ; le tout confrontait le cimetière et l'église Saint-Pierre, donc devait se trouver un peu au nord de la rue Foch, dans le voisinage des rues Saint-Pierre et de la Préfecture actuelles.

L'intérêt de l'inventaire des biens de Pierre Ratier réside dans

(1) Pièce C IV/L.

(2) Jean Ratier, probablement fils de Pierre, fut également consul en 1298, 1299, 1302, 1314.

(3) Du latin « osculum » (baiser), donation pour cause de noces. D'après les coutumes de Cahors, l'oscle était donné à titre viager et devait être égal à la moitié de la dot.

l'énumération de ce qui a été trouvé dans sa maison. La liste en est courte. Nous allons la détailler pour avoir une idée du confort... très relatif de nos aïeux, même de ceux dont la situation était relativement importante. Les noms figurent dans l'inventaire tantôt en latin, tantôt en roman ; nous ne chercherons pas à préciser de quels objets il s'agit, car les indications des dictionnaires sont le plus souvent très vagues.

On trouve d'abord du matériel de literie : 12 « culcitra » (matelas ou couettes) ; 24 « linteamina » (draps) ; 14 « coischis de pluma » (couettes ou coussins) ; 10 « que ponchas que cober-tas », soit probablement des courtépintes (culcitra punctas) et des couvertures, au nombre de 10 au total ; 10 « lodices » (couvertures) ; 3 « colguas » (couches) ; 5 « cadalegs » (chalits).

Puis 5 « trotz de balneas », objets inconnus (trotz signifie ordinairement ballot ou pièce).

Le linge de maison vient ensuite : 16 « mappas » (nappes ou serviettes), et 14 « toalhas » (nappes, serviettes ou torchons).

Comme ustensiles de cuisine, on trouve : 7 pichets d'étain ; 4 « conchas » (bassines) de laiton ; 2 « cacabos » (marmites, chaudrons) ; 3 « pairolas » (chaudrons) ; 1 « cassam » (genre de poêlon à manche, ou mieux de grande louche) ; 1 « calfaleu » (chauffe-vite : bouillotte, d'après les lexicographes) ; 1 « granilhier » (?) ; 6 « transfogueros » (1) (chenets, aujourd'hui à Cahors, en roman, trofouié, avec ou prononcé, comme en français) (2) ; « unum par ferri corbellorum et aliud nebularum » (en roman, à Cahors, « crubel », genre d'oublies de forme carrée ; et d'après Ducange, « nebula » (3), oublies très minces ; donc deux paires de fers à oublies ou gauffres).

Comme mobilier, outre les 5 chalits déjà mentionnés, il n'y a que 6 « formas » (bancs ou coffres, d'après S. Lévi) ; 9 « arcas » (coffres ou bahuts), plus sans doute 10 « clipeos », proprement boucliers ronds, mais peut-être en l'occurrence des sièges ronds.

Comme matériel, on a 1 « mag » (maie) ; 1 « baruteliera » (coffre à blutoir, d'après S. Lévi) ; 16 tonneaux, dont 4 remplis de vin, qu'on spécifie être du vin pur ; 2 cuves et 8 comportes.

Enfin, le défunt possédait 2 « roncinos » et une jument.

Au cours de l'inventaire, on mentionne en outre, après les couvertures, le vêtement d'écarlate de la veuve et ses bijoux, sans

(1) ou transfogueros.

(2) D'après Forestié, *Les Livres de comptes des Frères Borris*, introduction page CXLVI, dès 1348 on disait à Moissac « trafoyer ».

(3) Au milieu du XIV^e siècle, en roman, à Montauban, « nenlas » d'après *Les livres de comptes des Frères Borris* cités dans la note ci-dessus.

d'ailleurs détailler ceux-ci, et après les ustensiles de cuisine, 4 « perponhs » (proprement pourpoints, dans l'occurrence, probablement vêtements matelassés servant de cuirasse). On passe complètement sous silence les vêtements courants du défunt, de sa veuve et de ses enfants, et aussi les ustensiles communs, en bois ou en terre cuite, jugés sans doute de trop de valeur pour être inventoriés.

Nous ajouterons quelques mots sur la façon dont on procéda à l'inventaire. Ce dernier se présente sous la forme de lettres de la cour de l'official de Cahors. La veuve ayant demandé la désignation d'un « scriptor juratus » de cette cour devant lequel elle puisse faire l'inventaire des biens laissés par son mari, Jean de Floirac, clerc juré de la cour, fut désigné ; il produisit, sous la foi du serment, l'inventaire qui avait été dressé après que la veuve eut fait le signe de la croix. Enfin, cette dernière se représenta devant la cour, et confirma l'exactitude de l'inventaire.

Nous donnons ci-après le texte de cet inventaire, sauf en ce qui concerne les biens qui ne sont pas situés dans la région de Cahors.

Septembre 1948.

Comte L. d'ALAUZIER.

Inventaire des biens de feu Pierre Ratier bourgeois de Cahors

en date du 23 janvier 1285

Original jadis scellé au sceau de l'official de Cahors

(Archives du château de Bruniquel, C, IV/D)

Universis presentes litteras inspecturis ecclesie Caturcensis, salutem in Domino. Noveritis quod accedens ad meam presentiam domina Bernarda, filia quondam Petri Fabri, burgensis dudum Caturcensis, relicta magistri Petri Raterii, jam defuncti, nobis humiliter supplicatur ut quemdam scriptorem curie caturcensis juratum eidem concedere dignemur, coram quo faceret inventarium de bonis et rebus dicti domini magistri Petri Raterii, quondam mariti ejusdem domine ; et nos, justis (1) ejusdem domine inclinati, concessimus eidem Johanem de Floiraco, clericum curie Caturcensis juratum, coram quo faceret inventarium de rebus et bonis predictis. Dictus vero clericus nobis postmodum sub juramento suo retulit quod dicta domina veneret signo crucis proponito de bonis predictis inventarium fecerat in modum inferius comprehensum. + Ego Bernarda, tutrix liberorum domini magistri Petri Raterii quondam, de bonis liberorum predictorum facio inventarium, que assero me invenisse in bonis dictorum liberorum ; Quamdā domum paternam in qua idem dominus magister Petrus morabatur, cum aliis domibus que conducunt pertinentibus ad dictam domum, que quidem domus paterna cum aliis predictis domibus confrontantur ex parte una cum domibus Guilhaumon(is) Johānis et ex alia parte cum furno Pontii

(1) Pour instantis.

Raynes et cum cimiterio ecclesie Sancti Petri Caturci et cum domo de Lerm; que quidem domus sunt obligate pro quadam pecunie summa Geraldo de Cabazaco. Item, jus quod habebat in mediate cujusdam domus que quondam fuit Guilhelmi Lo Macip, et jus quod habebat in castro de Rôcilho et in pertinentiis ejus. Item, unam vineam que est a la Crotz de Falgueriis, que confrontatur cum vinea que quondam fuit Petri Ni..cas (tache) et cum via publica. Item, aliam vineam en Pueg Folet, que coheret ex una parte cum vinea Petri de Podio Meja. Item, aliam vineam que est in tenemento de Vairac (ou Nairac), que se tenet cum via communi. Item, duas vineas in Podio Folet. Item, in Salvanihaco, aliam vineam que se tenet cum vinea Arnaldi Griffo. Item, unum ortum in Bayna, qui se tenet cum ortali seu terra Geraldii de Cabazac et cum orto d'en Escuras. Item, novem denarios de censu en Reula. Item, duodecim culcitra, que avols, que bonas. Item, viginti quator lintamina, que avols que bons. Item, quatuordecim coischis de pluma, que avols que bos. Item, decem que ponchas que cobertos. Item, decem lodices et unam vestimentam meam d'escarlata et jocalia mea. Item, tres colguas et V cadalegs et quinque trotz de baineas et sexdecim mapas et XIII decim toalhas et decim et septem pecherias d'estanh et quatuor conchas de latone et duos cacabos et tres pairolas et uram cassam et unum calfaleu et unum granilhier et sex traustoguerios et unum par ferri corbellorum et aliud par nebular(um) et quater perponhs et sex formas et duos roncinos et unam equam et decem clipeos et novem arcas. Item, sexdecim dolia quam parva quam magna; et in illis sexdecim, sunt quatuor plena vino in quibus possunt esse quater viginti sexterii vini puri, vel plus; et duas cubas et octo comportas et unam mag et unam baruteliera. Item, apud Rupem de Arcubus, viginti et unum solidos de redditu et unam libram cere... (Sunt l'enumeration de biens situés à Bruniquel, Caussade et Puyelsi)...

Item, quamdam domum in castro de Brunequello. Et omnia predicta bona sunt michi Bernarde predictae obligata pro quatuor centum libris turonencium ratione dotis mee, et pro oscie ad dictam dotem spectantem secundum usus et consuetudines civitatis Caturci. Et promitto quod si aliqua alia invenero in bonis dictorum liberorum, quod illa in inventario ponam quam cito obtulerit se facultas. Dicta etiam domina postmodum coram nobis accessit, et dictum inventarium asseruit se fecisse et bona predicta se invenisse prout superius continetur. Nosque rogavit quod in fidem et testimonium premissorum presentem instrumentum sigillari sigillo curie caturcensis faceremus. Et nos officialis predictus, ad instantiam predictae domine, sigillum curie caturcensis presentibus litteris duximus apponendum. Datum et actum Caturco anno domini millesimo ducentesimo octagesimo quarto, die martis in crastinum Beatis Vincentii. — S. Officialis.



LA VIE DE SAINT-MAXIME

s apparaît sous un jour nouveau à la suite des études d'autres chercheurs

En écrivant les dernières lignes de mon travail sur la vie de saint Maxime, j'étais bien loin de prévoir que j'aurais, moi-même, à entreprendre la réhabilitation de cette vie, et, partant, de la sainteté réelle de notre personnage.

Je suis cependant amené à le faire à la suite de la communication que m'a faite l'obligeant bibliothécaire de la ville de Cahors, M. Jean Calmon, d'une étude de la vie de saint Maxime, provenant du fonds Gary de la bibliothèque de la ville.

Elle a paru dans un des fascicules publiés par les soins du Comité des travaux historiques et scientifiques, sous la direction du Ministère de l'Instruction publique, aujourd'hui de l'Education nationale.

La Vie de saint Maxime y est étudiée à cause de l'intérêt qu'elle offre au point de vue de géographie historique.

Les savants ont accompagné la vie, tirée toujours des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, d'une petite introduction et de notes, qui offrent pour nous un grand intérêt hagiographique. Cette introduction et ces notes ont pour but, avoué ou implicite, de prouver l'historicité et l'authenticité de la Vie. Elles réhabilitent donc la sainteté de Maxime.

Je laisse au lecteur le soin d'apprécier et de juger.

Avant de citer tout ce qui a été écrit dans ce sens, sans omettre cependant les passages qui sont contre l'authenticité et l'historicité, je vais donner quelques identifications topographiques nouvelles, que j'ai trouvées dans cette étude. Les voici :

Eonocius, le premier ancêtre de saint Maxime, était « *Dux in territorio Celmanes* », c'est-à-dire : Duc de la cité du Mans.

Gundebertus, père de saint Maxime, et les deux oncles de ce dernier, sont attaqués par des brigands, « *super Crosa fluenta* », c'est-à-dire sur la Creuse, rivière qu'ils devaient traverser en venant du Mans pour aller à Rome, après s'être arrêtés à Saint-Martin-de-Tours,

Par contre, les annotateurs de la Vie n'ont pu identifier le « *Clavicus vicus* », situé sur les bords de la Creuse.

Mais ils voient, avec M. l'abbé Cavard et moi-même, le bourg de Limony, sur les bords du Rhône, aux confins des départements de l'Ardèche et de la Loire, dans le « *Limonia fluenta* » de la Vie. Ils rejettent ainsi la thèse de M. de Terrebasse et du Père Gairal de Sérézin.

Les identifications de personnes sont plus hypothétiques. Elles méritent cependant d'être signalées :

Le père de Maxime, « *Gundebertus* », arrière-petit-fils du duc du Mans, *Eonocius*, pourrait être le même qu'un Gumbertus, ou Gauberto, dont le nom se voit sur une monnaie mérovingienne, frappée à Jublains, dans l'ancien diocèse du Mans. Ce serait là une preuve de l'historicité de la généalogie de Maxime, que l'auteur donne au début de la Vie.

De même le nom de « *Eldebodus* », ou « *Hildebodus* », courrier du roi Clotaire et administrateur des greniers royaux de Limony, peut être le même personnage dont les noms se retrouvent sous ses deux formes dans la légende des monnaies mérovingiennes frappées à Pierrefitte et à Dun-sur-Meuse.

Voici maintenant qui est plus important ; je vais citer textuellement les auteurs de l'introduction :

« Bollandus a tiré cette Vie d'un très ancien manuscrit du monastère de Saint-Martin-de-Trèves. A défaut de date certaine de la rédaction et de preuves directes de l'authenticité du récit, nous le croyons très digne de l'attention des archéologues. Il est empreint de cette naïveté qui fait le charme et le caractère spécial des récits mérovingiens. Son style rappelle les œuvres de Grégoire de Tours et de Bède le Vénérable et ne ressemble en rien à celui des compositions postérieures au règne de Charlemagne. On y a bien relevé quelques anachronismes, notamment dans les noms d'un archevêque de Vienne et d'un évêque de Clermont. Mais les objections qu'on pourrait en tirer contre son authenticité et son ancienneté semblent tomber devant l'examen de ces menus détails dans lesquels un faussaire se trahit toujours. Ainsi, la forme des noms de lieu accuse, d'une manière constante, le commencement du VIII^e siècle, l'époque des continuateurs de Frédégaire. On peut se demander d'ailleurs dans quel intérêt on aurait supposé une pareille vie. Nous n'insistons pas sur l'utilité, au point de vue archéologique, d'une pareille Vie. »

Pour prouver les affirmations contenues dans l'introduction, les

rédacteurs ont inséré les notes suivantes, dont la première se termine ainsi : « La critique philologique détermine ainsi la date de rédaction de la Vie de saint Maxime et la place à la fin du VII^e siècle. » A cette époque, la forme « *Celmanes* » « marque un des degrés de la transformation de « *Cenomannis* » en Lemans. Un peu plus loin, la Vie de saint Maxime donne la forme « *Clemanense territorio* ». Cette modification conduit naturellement à l'aspiration du C à l'époque où de Clodovens, Clotharius, on a fait Hlodovicus, Hlotarius, et à sa suppression dans les formes définitives Louis, Lothaire, Lemans. »

Voici une autre note concernant les noms d'hommes :

« La forme des noms d'hommes semble aussi témoigner de l'authenticité de la Vie. Saint Maxime ayant vécu au commencement du VII^e siècle, le duc Eonocius, son descendant au quatrième degré, devait être antérieur à la conquête des Francs. Il ne pouvait porter un nom germain. Et, en effet, son nom appartient à l'onomastique des Gallo-Romains. Dans la suite, Le Mans fut la capitale d'un des petits royaumes francs, antérieurs à Clovis ; ainsi se justifie le nom de Wobertus (d'où Gobert), forme romanisée du nom franc Waldebertus ; Wobert, fils d'Eonocius, était à peu près contemporain de Clovis. Son fils Maxence porte un nom romain, mais il épouse une femme de nom franc, Radegonde, et donne à ses trois fils des noms pris dans le répertoire des conquérants, Gundebert, Gundelec, Radold. Les noms de femmes, Magneldis, Hebreldis, Brunieldis, indiquent encore la date du récit, la fin du VII^e siècle ou le commencement du VIII^e... »

« Les noms des ecclésiastiques sont pris dans le répertoire gallo-romain ; tandis que les laïques, guerriers ou autres, ont, en général, des noms francs. Cela s'explique par le fait que, souvent, les clercs descendent des Gallo-Romains, tandis que les guerriers viennent plutôt d'une ascendance franque. »

Tout concourt ici à dater la Vie de saint Maxime d'un temps très voisin de celui où vécut notre saint. C'est une preuve de son historicité.

Dans une autre note, on lit au sujet du nom du roi sous le règne duquel Maxime était abbé du monastère de Limony : « *Sub ditione Flotarîi regis* », ce qui veut dire : « Sous l'autorité du roi Flotaire ». Cet indice philologique concorde avec les autres. Le nom du roi se prononçait, lors de la rédaction de la Vie, au commencement du VIII^e siècle, « *Flotarîi* ». Quelques temps plus tard, on prononçait « *Clotarîi* ».

Les annotateurs de la Vie de saint Maxime n'ont pu identifier la « villa Margarita » ou le « Subtus Rocca », peuplé d'ermites, près de Cahors. Mais on se rappelle que j'ai pu le faire moi-même, qui connaissais mieux la topographie cadurcienne et l'histoire locale.

Ainsi donc, les savants chercheurs, qui composent la section de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques, voient dans la Vie de saint Maxime, publiée par Bollandus, au deux janvier, dans le premier volume des « *Acta Sanctorum* », « un document très digne des archéologues ». Ce document a été rédigé, près vraisemblablement, à la fin du VII^e siècle, peu de temps après la mort du saint. Cela ressort, comme nous venons de le voir, de l'étude des noms de lieux et de personnes.

En bref, la Vie pourrait fort bien être celle d'un saint réel et authentique. C'est ce que d'autres recherches et d'heureuses trouvailles permettront, peut-être, d'établir un jour.

J. DEPEYRE,
Membre correspondant.

La Légende de l'Âne

(A la manière de Francis JAMES)

Depuis les Saintes Ecritures,
Ce renom va se propageant :
L'âne est l'ami des pauvres gens,
On le dit bonne créature
Depuis les Saintes Ecritures.

Sur la paille, dans une étable,
Lorsque naquit l'Enfant Jésus,
Pour qu'il ait chaud, soufflant dessus,
L'âne se montre charitable,
Sur la paille, dans une étable.

Vers les lieux saints de notre Terre,
Marie et Joseph cheminant,
L'âne est encore là, portant
Le divin Enfant et sa mère
Vers les lieux saints de notre Terre,

Celui qu'annoncent les prophètes,
Dans Jérusalem, le Sauveur,
S'avance emmi palmes et fleurs...
Il chevauche la brave bête
Celui qu'annoncent les prophètes,

Las ! Jésus gravit le Calvaire,
Et sur terre règne l'effroi !...
S'il avait pu porter la croix,
L'âne eût été fier de le faire,
Eût voulu gravir le Calvaire.

Depuis les Saintes Ecritures,
Ce renom va se propageant :
L'âne est l'ami des pauvres gens.
On le dit bonne créature
Depuis les Saintes Ecritures.

Edmond LAUBAT.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux membres de la Société la prochaine parution d'un ouvrage intitulé *Notre Quercy*, essai de tourisme géographique. Dans ce livre, qui comptera environ 340 pages, in-4^e couronne (18 × 23), plus de 70 photos, 30 à 40 dessins (schémas, coupes, graphiques), quatre cartes dont une en hachures au 1/320.000, des textes littéraires, l'auteur s'est efforcé de rendre intéressantes, pour les personnes sans culture géographique, les connaissances et les conceptions de la géographie moderne en ce qui concerne le Quercy (pays compris entre la limite N. du Lot et la ligne d'eau : Garonne, Aveyron, Tescou, Tescounet, Bonnette). Le livre se présente sous forme de randonnées à bicyclette, effectuées pendant les vacances par un jeune professeur de géographie qui fait le tour du Quercy et séjourne chez des parents, cultivateurs dans le Ségala, dans le Causse, dans la basse vallée du Lot, dans le Bas-Quercy, etc... Des chapitres décrivant les aspects des divers pays du Quercy, la vie dans une ferme type du Causse, du Ségala, etc..., les ressources, les travaux, les peines, les distractions aussi d'un paysan dans chacune de ces régions, ont été écrits suivant des directives communes par des instituteurs connaissant très bien le milieu.

Les chapitres qui traitent de questions générales (climat, cours d'eau, agriculture, voies ferrées, etc...) se présentent sous la forme d'interviews, de dialogues entre le jeune professeur et les chefs de service correspondants. Un chapitre particulièrement important est consacré aux questions démographiques, qui se posent d'une façon si angoissante en Quercy. La documentation a été puisée directement aux sources : établissement central météorologique, institut d'études démographiques, services divers de la S.N.C.F., administrateurs, enquêtes auprès des directeurs d'entreprises industrielles, etc...

On remarquera l'importance attachée par l'auteur aux commentaires de gravures. Il estime que les vues (choisies pour leur valeur documentaire et non en raison de leur attrait pittoresque) ne présentent toute leur utilité que si l'on explique au lecteur ce que chacune nous apprend.

Ce livre comble une lacune et répond à un besoin réel, car il n'en existe aucun livre récent sur la géographie du Quercy, aucun qui soit postérieur aux ouvrages essentiels, consacrés en tout ou en partie à une région du Quercy, de MM. Clozier, Deffontaines, Meynier. Il est indispensable à tout Quercynois aimant sa petite patrie et désireux de mieux la connaître.

Prix de souscription : 350 fr., à verser au C.C.P. 149-49 Toulouse, au nom de M. RUAYRES, Inspecteur de l'Enseignement primaire, Figeac.

La Spirée crénelée, " *Spiræa crenata* "

Les terrains calcaires, recouverts de pierres, fournissent la spirée à feuilles crénelées, dit Delpon (*Statistique du Lot*, t. 1, p. 141). Les jeunes rameaux sont employés par les ménagères. Les tiges, en effet, sont fines et ont de nombreuses ramifications qui constituent d'excellents balais.

Par leurs propriétés, les feuilles se rapprochent beaucoup du thé de Chine, lorsqu'elles ont été séchées à l'ombre, avec précaution. Les jeunes boutons à fleurs, préparés de la même manière, donnent par infusion une liqueur encore plus agréable.

Cette spirée, c'est le « balmas », ou « malbaste », mots patois qui servent à la désigner, à Lentillac-Lauzès, à Cabrerets, à Cénevières, etc...

On l'appelle « balmas », en patois du Lot, peut-être parce que cette plante ne pousse que sur les sols rocaillieux et calcaires. Dans notre patois, lo « balmo », est un substantif désignant la roche calcaire, qui apparaît souvent au niveau supérieur du sol, dans notre Quercy. « Lou bolmas » désignerait donc une plante, la spirée crénelée, qui pousse de préférence sur les rochers, « loï balmoï ».

Quelques feuilles de spirée crénelée ne sont pas toujours bien clairement denticulées. Ces dentelures sont souvent avortées ou à peine indiquées, mais un certain nombre de feuilles en sont munies, quoique discrètement, à leur extrémité.

Le bois de la spirée crénelée, qu'il ne faut pas confondre avec les autres spirées, n'est guère plus gros qu'un petit crayon ; il est particulièrement dur et imputrescible. On l'utilisait, autrefois, de préférence à tout autre bois, pour servir de chevilles, à l'aide desquelles, on suspendait, dans les séchoirs, les pieds de tabac.

Delpon recommande de couper les vieux troncs rabougris de la spirée crénelée, pour faire sortir de ses racines de jeunes rameaux. Ces derniers poussent très vite et en ligne droite et se chargent de feuilles succulentes.

Le Dictionnaire des Sciences Naturelles, F.-G. Levrault, éditeur, à Strasbourg, et rue de la Harpe, n° 81, Paris, 1827, tome cinquantième, p. 285, décrit ainsi la *spiræa crenata* :

« Sa tige est haute de 4 à 5 pieds, divisée en rameaux nombreux,

redressés, brunâtres, garnis de feuilles, ovales, lancéolées, brièvement pétiolées, légèrement ciliées en leurs bords, entières dans plus de la moitié de leur partie inférieure, crénelées au sommet. Les fleurs sont petites, blanches, portées sur des pédicelles grêles et disposées au nombre de vingt et plus en corymbes, situés au sommet de petits rameaux, placés le long des rameaux principaux. Les ovaires sont, le plus souvent, au nombre de cinq, et pubescents. Cette espèce croît naturellement en Sibérie, en Hongrie, en Espagne ; on l'indique en France, dans les Cévennes » (1).

En réalité, la spirée crénelée est abondante dans les terrains calcaires du Quercy, où elle pousse au milieu des chênes.

Dans la « Flore du département du Lot », par T. Puel (*Annuaire du Lot*, 1847, p. 26), elle est signalée à Cahors, montagne d'Angély, au Montat, à Bouziès-Haut, à Livernon, à Gréalou, à Cajarc, etc... (1).

On la rencontre très fréquemment dans le canton de Lauzès (Lot).

Voici quelques faits

A Rocamadour, où j'étais vicaire, en 1911, un vieillard, malade et abandonné, me demanda de lui préparer une infusion avec des feuilles de « balmas », spirée crénelée, qu'il avait fait sécher, l'année précédente. « Cette infusion, me dit-il, est très bonne contre la grippe, pour l'estomac, pour l'intestin ; elle est digestive et légèrement purgative. Elle a le goût et le parfum du thé de Chine, sans être toutefois aussi excitante. »

Mlle Langlès, originaire d'Artix, canton de Lauzès (Lot), m'a affirmé que, dans son pays, la spirée crénelée a plus de vogue que le vrai thé.

La spirée crénelée et le mouton

Partout où pousse la spirée crénelée, le mouton prospère et se porte bien.

En 1812, M. Bessières, de Gramat, fit venir, de la Navarre espagnole, des moutons mérinos. Ceux d'entre eux qui furent nourris sur le sol argileux et gras du Lot, périrent ou perdirent leurs qualités. Les moutons mérinos, nourris sur le sol calcaire où pousse la spirée crénelée, prospérèrent et conservèrent leur toison.

(1) Renseignements donnés par M. J. Calmon, secrétaire de la Société des Etudes du Lot.

Jusqu'alors, on avait regardé la spirée crénelée comme particulière à l'Espagne, mais à cette époque on constata mieux l'abondance et la qualité de cette plante dans nos causses du Lot, ainsi que l'analogie entre nos pâturages des terrains secs et calcaires et ceux de la Navarre.

La question serait de savoir si c'est la spirée crénelée elle-même qui conserve au mouton ses belles qualités, ou si c'est, à la fois, cette plante, le climat sec de nos Causses et les autres herbes, qui ont chez nous, sous un petit volume, une saveur, un parfum et une vertu particuliers ?

Ce qui est sûr, c'est que les moutons de nos Causses sont parmi les plus beaux de France et qu'ils dégénèrent partout où la spirée crénelée ne pousse pas spontanément.

Cette spirée se prépare, en infusion, comme le thé chinois. Elle aurait peut-être une saveur plus agréable si elle était torréfiée. Certains la mélangent avantageusement à la menthe de nos cours d'eau.

A. LEMOZI,
Curé de Cabrerets (Lot).

Une lettre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté PIE XII à l'Ambassade de France à Rome

SECAETERIA DI STATO
DI SOA SANTITA
N° 176802

Dal Vaticano, li 24 avril 1948.

La Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté a bien reçu la note de l'Ambassade de France, n° 75, v. du 17 de ce mois, accompagnant l'hymne « Chorals » dédié à Sa Sainteté par M. Raymond Coly, président-fondateur de la « Société des Poètes du Quercy », et organiste de l'Eglise St-Georges, à Cahors. Elle n'a pas manqué de placer cette composition musicale sous les yeux du Saint-Père, qui en a paternellement agréé l'hommage.

La Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté sera reconnaissante à l'Ambassade de France si elle veut bien transmettre à l'auteur, avec les remerciements de Sa Sainteté, et en gage des grâces qu'Elle Se plaît à appeler sur lui et sur ses travaux, la Bénédiction Apostolique.

LE LOT

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

(Suite)

CHAPITRE III

L'ATTITUDE DES POPULATIONS DU LOT A L'EGARD DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le 28 février 1848, la ville de Figeac se faisait remarquer par le grand calme de sa population. L'ordre ne cessa pas d'exister ; la garde nationale, le peuple tout entier paraissaient être animés du meilleur esprit.

De Frayssinet, le Maire écrivait au Préfet, à la même date : « Le drapeau tricolore portant ces mots, *République française*, a été immédiatement arboré à la Mairie. Le Conseil donne son adhésion pleine et entière. »

Le 28, encore, le Maire de Gramat écrivait au Préfet : « Je vous serais reconnaissant de me tenir, autant que possible, au courant des événements, pour me gouverner. La position d'un Maire de chef-lieu de canton est parfois délicate et surtout à Gramat

« La nuit dernière, il y a eu quelques cris dans les rues ; quelques pierres ont même été lancées sur une croisée des casernes de la gendarmerie, mais cela me parut sans importance. »

Le Maire provisoire de Martel, Lachière, écrivit, à la même date, au délégué du Gouvernement provisoire dans le Lot, à Cahors : « Une Commission, composée des plus purs patriotes, s'est formée, et a proclamé la République dans tous les coins de la ville. La Garde Nationale était en armes.

« L'enthousiasme est à son comble. Nous avons salué l'avènement de la République aux acclamations du peuple et au bruit des canons. Tout est tranquille. Nous répondons de tout. »

Le 29 février, dès réception d'un nouvel Appel du Préfet, Limayrac, Maire de Castelnau-Montratier, avait écrit à Cahors : « La population a reçu avec calme la nouvelle (d'un nouveau Gouvernement) et tout le monde est animé du meilleur esprit pour le maintien de l'ordre. »

A Nuzéjols, le même jour, tous les membres du Conseil municipal reçurent, avec des démonstrations de joie et de satisfaction, la bonne nouvelle, arrivée de Paris, « qui s'était vite propagée dans la commune ».

Le 29, encore, le Maire de Castelfranc écrivit à Cahors que la commune accueillait « à l'unanimité le Gouvernement républicain, avec le plus grand enthousiasme ».

Le même jour, le Maire de Montcuq écrivit à la Préfecture : « Cette annonce a été accueillie par la population avec enthousiasme, et la tranquillité la plus parfaite n'a cessé de régner dans cette commune. »

A la même date, le Sous-Préfet de Gourdon adressa le rapport suivant au Préfet : « Tout s'est bien passé, dans le plus grand ordre. Aucun fait particulier dans les localités de l'arrondissement. Les nouvelles télégraphiques, que je me suis empressé de répandre, y ont été reçues avec enthousiasme. Notre population se montre sage et généreuse comme celle de Paris.

« La ville de Gourdon, j'ose le dire avec orgueil, Monsieur le Préfet, a donné un bon exemple aux autres localités. Dimanche dernier, un individu d'une commune voisine s'était rendu ici pour y semer et exciter le désordre, une légère fermentation se laissait apercevoir. M. le Maire, homme sage et courageux, a immédiatement assemblé son Conseil municipal. Les notables et citoyens de toutes les classes y ont été convoqués. L'assemblée était nombreuse. J'ai eu l'honneur d'être demandé à la commune et j'y ai été accueilli par des vivats si unanimes et si bruyants que je n'ai pu contenir mon émotion... »

Le Sous-Préfet parle de se retirer à Gourdon pour finir ses jours ; il y a vécu 18 ans « pour remplir ses fonctions ».

Le 29, le Préfet put écrire au Ministre de l'Intérieur : « La proclamation de la République n'a rencontré nulle part d'opposition. Aucun désordre. Le Gouvernement provisoire peut compter sur le concours des fonctionnaires publics de Cahors (1). »

A Cazillac, le 1^{er} mars, le Conseil municipal déclara adhérer au Gouvernement républicain. Le Maire écrit : « En ce qui me concerne, cette adhésion ne coûte rien à ma conscience, puisque je suis délié de mon serment, ni à mes convictions politiques, puisque j'appartenais déjà à la démocratie par l'esprit et par le cœur.

« A mes yeux, le Gouvernement monarchique avait le grand tort de s'obstiner à ne pas marcher dans la voie du progrès, et il

(1) Archives du Lot, Série M, *Gouvernement républicain*.

n'avait plus d'autre mérite que d'être une garantie pour l'ordre public.

« Mais la République vient de prouver qu'elle saura maintenir l'ordre public aussi bien que les rois ; elle nous donnera, de plus, la liberté pour tous et l'honneur national. Donc : Vive la République. » Sérager, Maire, signa le procès-verbal de la réunion qui s'était tenue.

Le 1^{er} mars, encore, le Maire de Martel, Lachièze, écrivit « au délégué du Gouvernement républicain dans le Lot : « Citoyen. J'ignore toujours avec qui je dois correspondre. Mille bruits extraordinaires circulent ici sur ce qui se passe à Gourdon.

« Vous avez dû recevoir, hier, une lettre qui vous annonçait que, lundi dernier, j'avais proclamé, avec toute la solennité possible, et en présence du Conseil municipal assemblé à cet effet, la République.

« Tout continue à être tranquille, toujours le même enthousiasme. Le peuple a confiance dans les événements qui se préparent et qui doivent le régénérer. En un mot, rien ne souffre. Les affaires commerciales se font comme par le passé. »

Le 1^{er} mars, également, à Puy-l'Evêque, le Maire, le Conseil municipal en entier, la Garde Nationale, tous les fonctionnaires et employés des diverses administrations, eurent à cœur de « proclamer solennellement la République française, au cri de : *Vive la République !* ».

A la même date, le Maire de Marminiac, Cangardel, adressa à ses concitoyens cette proclamation : « Vous le savez tous, un grand changement vient de s'opérer en France.

« Des ministres impopulaires bravaient depuis longtemps les vœux les plus légitimes de la nation ; ennemis du progrès et de la liberté, ils ne pouvaient se résoudre à réaliser les promesses qu'une Révolution récente avait consacrées. Le peuple de Paris s'est levé, impétueux et terrible, et a anéanti dans la colère ces hommes qui se croyaient assez puissants pour résister à l'élan national le plus pur et le plus héroïque.

« Ne songeons plus à eux ni à la royauté qu'ils ont entraînée dans leur chute ; rallions-nous autour des braves citoyens qui viennent de se donner aux vrais intérêts de la nation. Que nous importent les rois pourvu que les affaires de la France soient conduites par des hommes sans tache, amis de l'ordre ou de la patrie ?

« Confiant dans l'intelligence, le cœur, la volonté et la force des membres du Gouvernement provisoire, j'ai applaudi à l'avènement

de la République. J'ai la persuasion intime que le sort du peuple va être amélioré sans secousse et sans abus... »

Le même jour, à Sonac, la municipalité proclama le Gouvernement provisoire. La même proclamation fut faite, le 3, à Corn ; à Puyjourdes, le 5.

Le 1^{er} mars, le Maire des Arques, Ayzen, apprit à son Conseil municipal « les grands événements qui viennent de s'accomplir par le départ du roi Louis-Philippe et la proclamation de la République française ». Le Conseil déclara que le premier devoir était de s'affliger sur le sort des victimes que la mort a frappées d'une manière si imprévue et qui étaient nos frères. Pleins d'admiration pour tout ce qu'il y a de grand dans la conduite du peuple de Paris, qui a su respecter l'ordre et la propriété, nous approuvons et applaudissons à la nomination du Gouvernement provisoire ayant pour devise : République française, liberté, fraternité, ordre public. »

Le 2 mars, à Castelnau-Montratier, le Conseil municipal témoigna le plus grand enthousiasme pour le Gouvernement républicain, et manifesta le plus grand désir de prêter son concours au Gouvernement provisoire pour le maintien de l'ordre et la sécurité du pays. Après la séance, les membres du Conseil se rendirent sur la place publique et proclamèrent le Gouvernement républicain. L'enthousiasme et le calme avec lesquels la population a accueilli cette proclamation donnent les meilleures garanties pour le maintien de la tranquillité publique.

Le Maire Limayrac avait rédigé lui-même ce rapport parvenu à la Préfecture du Lot, indépendamment de la lettre qu'il avait écrite, le 28 février, sur l'attitude de la population.

Le 2 mars, encore, la « bonne volonté de tous » était manifeste à Cazals..

Le même jour, à Souillac, le Maire Doussot écrivit au Préfet que le Conseil municipal avait fait « la proclamation de la République ».

A Figeac, dès le 25 février, le Sous-Préfet avait écrit au Préfet du Lot : « L'opinion de la population est des plus favorables. L'ordre n'a pas cessé d'exister. » Le 3 mars, il écrivait : « La ville est tranquille. L'ordre a été troublé dans quelques communes rurales. En général, l'arrondissement de Figeac est calme. »

A cette date du 3 mars, le Maire de Cahors, Carla, organisa « une fête en l'honneur de la République ». Le même jour, le Maire de Labastide-Fortunière, Guitard, annonça à Cahors que la municipalité adhérait au Gouvernement républicain.

Le Maire de Vayrac écrivit au Préfet : « Ici, l'ordre le plus parfait règne ; nous avons arboré le drapeau aux cris de *Vive la République* et l'enthousiasme était grand. La Garde Nationale doit dimanche, avec le Conseil municipal, porter en triomphe le drapeau du nouveau gouvernement. Le débordement des eaux nous a empêchés de le faire plus tôt. »

Le Maire de Saux annonça que le public avait « applaudi chaleureusement le Gouvernement républicain » et montré un grand enthousiasme ; la tranquillité publique n'avait pas été troublée dans cette commune. La plus grande tranquillité régnait aussi à Sainte-Croix. A Gramat, le Maire Mèjeczé annonça au Préfet que chaque citoyen avait « adhéré pleinement au Gouvernement provisoire, tel qu'il avait été constitué par les glorieuses journées des 22, 23 et 24 février ». A Marminiac, le Maire Cangardel avait écrit à Cahors : « Les acclamations les plus sincères ont accueilli le Gouvernement républicain. Le lendemain, le Conseil municipal et la Garde Nationale se rendirent en corps à l'Eglise où devait être célébré un service funèbre en l'honneur des victimes de la Révolution du 24 février. » A Vire, la proclamation du Gouvernement fut reçue « avec le plus vif enthousiasme ».

Le 3 mars, le Sous-Préfet de Gourdon signala au Préfet l'adhésion du Conseil municipal de Gourdon même au Gouvernement provisoire. Une souscription avait été ouverte, « spontanément », en faveur des veuves et des enfants « des citoyens morts pour la liberté et la défense des droits de la nation » ; elle avait produit déjà jusqu'à 330 francs.

Le 3, encore, la municipalité de Saint-Clair prêta le serment de fidélité aux nouvelles institutions, au Gouvernement républicain et d'obéissance aux lois.

Le 3, à Saint-Germain, eut lieu, à la Mairie, devant de nombreux citoyens, la proclamation du Gouvernement républicain. La cérémonie se fit à midi. Le Maire, Guidges, avocat, se leva et fit ce discours : « Honorables citoyens. Le gouvernement nouveau, sorti des acclamations populaires, et qui vient de rendre aux Français tous leurs droits en les délivrant d'une oppression avilissante, mérite bien que nul, parmi vous, n'hésite à l'entourer de son adhésion et ne considère comme un devoir sacré de donner au pays l'exemple de la confiance, d'un concours loyal et d'une parfaite union. Ah ! puisse l'unanimité de notre adhésion au Gouvernement provisoire de la République ajouter une force nouvelle à la force déjà si grande que ce Gouvernement a su conquérir par son dévouement, par sa sagesse, et par la vigueur de ses premiers actes.

« Honorables citoyens, unissez toutes vos voix à ma voix, déjà

affaiblie par l'âge, et crions tous ensemble : Liberté, Egalité, Fraternité. *Vive la République !* »

L'Assemblée a répété en chœur : *Vive la République !* Quelques couplets de *La Marseillaise* ont été chantés et, immédiatement après, la réunion s'est dissoute dans le calme le plus parfait, après avoir arboré l'étendard de la liberté sur la tour de la Mairie, au son du tambour, des cloches de la paroisse, et des cris mille fois répétés de *Vive le Gouvernement provisoire ! Vive la République !*

A Cavagnac, le 3 mars encore, les membres de la municipalité accueillirent avec le plus vif enthousiasme, ainsi que toute la population, le dernier événement de Paris. Il était temps qu'un Gouvernement ennemi de la dignité de la France, traître aux libertés publiques fût brisé par les mains du peuple ! Gloire à lui ! !

« Honneur aussi aux citoyens généreux, membres du Gouvernement provisoire, qui se sont dévoués au salut de la Patrie dans ces grandes circonstances, en assurant le maintien de l'ordre et en garantissant tous les droits de la nation ! » Briat, Louradour, Laubret, Bayle, etc., signèrent le compte rendu de la séance.

A Touzac, le même jour, à une séance du Conseil municipal, Tesseyre fils demanda la parole pour proposer « de proclamer avec enthousiasme et maintenir avec force les maximes exprimées : *Vive la religion, la République et la Liberté !* »

Un banquet patriotique fut proposé pour célébrer la liberté du pays ; il eut lieu le 6 mars.

Tesseyre père porta un toast à l'union fraternelle des habitants de Touzac.

Le « citoyen instituteur » Landiech dit ensuite : *Au savant et courageux Carman*, ministre de l'Instruction publique !

On se sépara aux cris de : *Vive la République, vive la France !*

A la même date, à Calamane, le Maire Mostolac et l'adjoint Bernard Sahut se rendirent, avec quatre Conseillers municipaux, à la Mairie, pour y proclamer la République. On peut lire dans le rapport qu'ils rédigèrent : « Des perturbateurs se sont présentés pour dissoudre, disaient-ils, l'administration qui n'avait plus aucun pouvoir et procéder à la nomination de deux commissaires qui administreraient la commune.

« Nous leur avons répondu que nous ne pouvions nous associer à cette démonstration, persuadés que les troubles ne pourraient qu'en entraver les succès. Nous nous sommes retirés, de peur que notre opposition n'amenât une collision regrettable. Ils se sont alors formés en comité et nous avons appris qu'aidés des quatre Conseillers municipaux, ils ont nommé deux commissaires, mais cette

affaire n'a pas eu d'autre suite, et la commune a repris sa tranquillité habituelle. Une pleine adhésion a été donnée au Gouvernement provisoire. »

A Lagardelle, le 4 mars, le Conseil municipal s'écria, à l'unanimité : « Vive la République ! »

Le compte rendu de la séance de ce jour porte : « Il espère, d'ailleurs, que le Gouvernement actuel apportera de grandes modifications dans le sort du peuple, en diminuant les impôts sur certaines denrées, et en abolissant aussi, en tout ou en partie, l'impôt des vins. Nous espérons que la religion catholique sera maintenue. Une souscription est ouverte au chef-lieu du canton en faveur des parents des victimes de la Révolution. — Delmas, maire. »

Le 4, encore, le Maire de Cahors, Victor Carla, tint ce langage à la population : « La République est le gouvernement naturel des sociétés humaines ; c'est le seul qui soit entièrement juste... Les lois doivent être mieux exécutées... » Il prit, le même jour, l'arrêté suivant : « Article 1^{er} : Le samedi, 4 mars, le corps municipal et la Garde Nationale assisteront à un service funèbre qui sera célébré dans l'église cathédrale, à 10 heures du matin, en l'honneur des citoyens qui ont péri dans les journées des 23, 24 février... »

« Art. 4 : A 10 h., la Garde Nationale sera passée en revue. Les officiers prêteront serment de fidélité à la République et d'obéissance à la loi... »

A la même date, le Maire Vialle, au nom du Conseil municipal de Payrinhac, fit une proclamation en faveur du Gouvernement républicain et des vœux pour le maintien de l'ordre et la diminution des impôts.

A Bétaille, le 4, un drapeau fut placé sur la maison commune ; un deuxième sur le clocher ; un troisième sur le presbytère Il y eut des cris répétés : *Vive la République et les bons républicains !* Le Maire Labroue envoya cette adresse au Sous-Préfet de Gourdon : « Pénétrés de la plus profonde admiration pour l'héroïque et magnanime courage avec lequel le peuple de Paris a renversé un Gouvernement parjure, le Conseil municipal adhère avec la plus vive sympathie au nouveau Gouvernement. »

A la même date, par ailleurs, le desservant de Lascabanes fut signalé au Préfet du Lot « comme ne se tenant pas dans la ligne de paix qu'il devrait suivre ».

Le 4 mars, à Esclauzels, le Maire Armand proclama le Gouvernement républicain « avec enthousiasme » et en planta le drapeau national aux cris de « Vive la République ». Le Conseil municipal « se permit en même temps le vœu d'une plus grande justice pour

la destination des charges, qu'un Gouvernement traître à ses principes, a trop longtemps fait peser sur le peuple ».

Le 4, encore, à Pomarède, le Maire Labroue écrivit au Préfet : « Le Gouvernement monarchique déchu vient d'être remplacé par le Gouvernement républicain ; le Conseil municipal donne son adhésion au Gouvernement nouveau. » Cette adresse fut signée par tous les membres de la municipalité, à l'exception de Ladurantie, qui ne fit pas même connaître le motif de son refus. »

Le 4, le Commissaire du Gouvernement de la République dans le Lot transmet, « au citoyen ministre de de l'Intérieur », les délibérations de plusieurs Conseils municipaux. « La République, disait-il dans sa lettre d'envoi, a été proclamée avec enthousiasme et l'ordre n'a pas été troublé un seul instant (1). »

Le 4 mars, à Bagat, le Maire Baboulène donna connaissance, à la municipalité, de la lettre du Préfet et de celle du ministre de l'Intérieur : il proclama le Gouvernement républicain et l'assemblée répondit par des cris répétés de « Vive la République ! »

Le même jour, le Conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque proclama, « à l'unanimité, le Gouvernement républicain constitué le 24 février, à Paris. Tous les membres, accompagnés du capitaine de la Garde Nationale, drapeau et tambour en tête, sont allés proclamer le Gouvernement républicain sur toutes les places et les carrefours du bourg de Saint-Médard, qui a accueilli avec joie le nouveau Gouvernement ».

Le 5 mars, à Saint-Denis (Catus), le secrétaire de la Mairie, Lagarde, fit connaître à Cahors l'adhésion de la municipalité à la République et « son désir que les impôts excessifs qui entravaient la commune et gênaient le propriétaire et l'agriculteur fussent modifiés comme l'impôt sur le vin et sur le sel ».

Le même jour, la commune de Berganty envoya son adhésion au nouveau gouvernement et exprima son désir de voir supprimer les impôts « qui pèsent si lourdement sur le public français » et le Maire Jarlan souhaitait que « la République française maintint la religion, qui est le premier fondement du bon ordre ».

A Arcambal, le Maire Célarié envoya à Cahors cette adresse au nouveau Gouvernement : « Le Conseil municipal donne une adhésion pleine, entière et sympathique à la forme républicaine ; émet le vœu que le Gouvernement provisoire ne néglige aucun moyen pour la propagation des idées républicaines ; il pense que le moyen le plus propre à la popularisation de ces idées grandes et généreu-

(1) Archives du Lot, Série M, *Gouvernement provisoire de 1848.*

ses, c'est de hâter, par toutes les voies en son pouvoir, l'organisation du travail et l'amélioration du sort des travailleurs par l'association ; est d'avis que la forme républicaine ne ramènera la stabilité, l'ordre et le bonheur qu'autant que les chefs du pouvoir s'occuperont activement d'améliorer le sort des classes pauvres. »

Le 5 mars, à Issepts, le Maire Murat, le Conseil municipal et une foule de peuple assemblés dans la salle de la Mairie ont, de vive voix, proclamé le Gouvernement républicain et ont réitéré plusieurs fois : *Vive la République !*

A St-Jean-Lespinasse, le 5, le Maire Canet déclara que le peuple avait reçu, « avec joie », la proclamation de la République.

Le même jour, le 5 mars, le Maire de Grézels proclama le Gouvernement républicain et invita chacun des membres de l'assemblée « à contribuer au maintien de l'ordre et de la tranquillité ».

Le Conseil municipal de Cazals adhéra, le même jour, au Gouvernement de la République, « convaincu qu'il fera maintenir l'ordre, la liberté et l'égalité légale pour tous ».

A la même date, à St-Médard-Nicourby, le corps municipal adhéra au Gouvernement de la République et, après le Maire Vic, tous les conseillers crièrent : *Vive la République !*

A Rudelle, le même jour, l'adjoint au Maire, Tournié, proclama le Gouvernement républicain provisoire qui s'était engagé à demander la sanction du peuple, et en même temps les droits exclusifs des communes à gérer par elles-mêmes leur propre affaire et les droits des citoyens français à participer à la nomination des représentants de la nation qui doivent faire les lois auxquelles ils seront tous obligés d'obéir.

Le 5, encore, à Saint-Cirgues, l'adjoint Bardet, écrivit au Préfet : « La République a été proclamée et acceptée avec enthousiasme. Le drapeau national a parcouru toute la bourgade, accompagné d'une foule nombreuse. Tout s'est passé dans le calme le plus parfait et j'ai l'espoir que nous n'aurons pas le moindre désordre à déplorer. »

Le 5 mars, le Conseil de Fons donna son adhésion au nouveau Gouvernement.

Il en fut de même, à Assier, où le Gouvernement de la République, déjà spontanément reconnu dès son origine, fut solennellement proclamé par le Conseil municipal. La proclamation fut affichée dès qu'elle fut faite et aussitôt accueillie aux cris de *Vive la République !* La plus parfaite tranquillité régnait dans toute la commune d'Assier. Le texte de la proclamation, rédigé par le Maire Amoureux, était ainsi conçu :

« Liberté, égalité, fraternité,

« Habitants d'Assier !

« Le Gouvernement de la République, constitué par le peuple à Paris, vient d'être reconnu et proclamé par votre Conseil municipal. Toute la nation va être appelée à lui donner sa sanction.

« Dans ces circonstances graves, montrez-vous dignes de la liberté qui doit être la base de nos nouvelles institutions.

« Enfants dévoués de la République, n'oubliez pas que cette liberté ne peut exister sans l'ordre.

« Ordre et liberté ! Tel sera le cri de ralliement de tous les Français ! Vive la République. »

A Duravel, le 5 mars, encore, le Maire Joubert ouvrit la séance de son Conseil municipal, en disant : « Messieurs, comme en 1830, de glorieuse mémoire, après 3 jours de lutte, entre l'héroïque peuple de Paris et le soutien d'un système corrupteur et corrompu, la République a été proclamée.

« Tous les départements se soumettent spontanément et avec joie à un Gouvernement populaire.

« L'ordre, un instant troublé, pour punir un roi parjure, a été promptement rétabli dans la capitale.

« Confiance dans la sagesse et le patriotisme des hommes éprouvés que la volonté du peuple a mis provisoirement à la tête des affaires publiques. Attendons les événements avec calme ; respectons les lois qui conservent toute leur vigueur et rallions-nous franchement et sans arrière-pensée au Gouvernement républicain, le seul aujourd'hui qui puisse nous préserver de l'anarchie et faire le bonheur de la France. *Vive la République.* »

Le Conseil approuva les paroles de son président et donna son adhésion la plus complète au Gouvernement républicain, que le peuple parisien venait d'établir.

Le 5, à Cabrerets, le Conseil municipal donna « son adhésion au Gouvernement républicain ». « Le drapeau national adopté par le Gouvernement, disait un arrêté de ce jour, sera immédiatement placé sur un des édifices publics de la commune... »

A la même date, le Maire de Bélave réunit le Conseil municipal pour lui donner connaissance du Gouvernement provisoire établi à Paris. L'assemblée vota une adresse au Gouvernement pour lui demander « de maintenir l'ordre public, d'assurer la bonne administration du pays » ; elle déclara en outre « adhérer spontanément au Gouvernement provisoire établi à Paris » (1).

A Mayrinhae-Lentour, le Conseil municipal donna, le 5, son adhésion « au gouvernement républicain ».

(A suivre).

Eug. SOL.

(1) Archives du Lot, Série M, *Gouvernement provisoire* (1848-1849).

BIBLIOGRAPHIE

Raymond Coly. — *Poésies*

Le poète Raymond Coly a bien voulu faire hommage à la Société des Etudes du Lot du recueil de sonnets qu'il vient de faire paraître sous le titre : « Feuilles Figeacoises ».

Le président-fondateur de la Société des Poètes du Quercy se devait de payer de sa personne ; il l'a fait superbement. Les souvenirs de son séjour à Figeac, la belle cité moyenâgeuse, ont inspiré maints sonnets, d'où le titre du recueil. Néanmoins, l'œuvre présente une curieuse variété d'inspirations : fastes du passé, paysages familiers, ironiques fantaisies, lamentations sur nos misères... Le ton, comme il convient, varie avec le sujet, et deux citations suffiront pour témoigner de cette attrayante diversité.

Voici les tercets du sonnet malicieux intitulé « Robes Longues » :

Au bout d'un temps plus ou moins	Et dans la rue et dans les parcs
long	Nous serons, nous, les tireurs d'arc,
Nous ne verrons que les talons	Et vous l'Achille de la Fable,
Qui restent seuls vulnérables.	

Et puis le tercet final de celui qui a pour titre « Douleurs » :

Et moi durant les sombres guerres,
Dont mon cœur hait même le nom,
Je plains les pères et les mères.

La virtuosité de l'artiste, la fertilité de son esprit nous font penser à Théodore de Banville, et ce rapprochement est à nos yeux un éloge que mérite amplement Raymond Coly.

Edmond LAUBAT.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

Séance du 5 juillet 1948

Présidence de M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Calmon, Mme José-Delpech, MM. Laubert, Lury, Moulinier, Prat, Servantie, Chanoine Sol, Teyssonières, Thévenin.

Excusés : MM. Bousquet, Astruc, D^r Cany et Mignat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations : Comme membres résidents : de M. Gonthier, libraire, par Mme Ricard et M. Calmon ; de M. Barthès (Pierre), commis aux Archives du Lot, par MM. Calmon et Prat ; de M. Jean Terret, Chef de Service à la Trésorerie Générale, 3, place de la Libération, par MM. Sudreau et Calmon.

Elections : Comme membres résidents : de MM. E. Cuquel, Gonthier, P. Barthès et Terret.

Dons : de M. Maureille : « Anatole de Monzie, 1876-1947 » ; du Chanoine Sol, de son livre intitulé : « Un des plus grands Papes de l'Histoire, Jean XXII » ; par le D^r Cany : « Caniac et sa crypte romane » ; par l'abbé Lemozy : « Cabrerets ».

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues :

Revue du Comminges (2^e trimestre) ; *Bulletin de la Société de Borda* (1947) ; *Natural History*, de mai et juin 1948 ; *L'Echo de Rabastens*, contenant une poésie et une étude sur le Théâtre à Rabastens, par M. Vanel ; le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse* (1948), contenant notamment les comptes rendus du livre de M. Boyer « Petites villes du Midi de la France », et du livre : « A travers le Lot », de M. J. Fourgous, lauréat du Prix Pujol.

Puis il signale une série d'articles de M. Balagayrie, parus dans *Le Patriote*, sur Cahors, le château de Bonaguil et les grottes de Lacave, et de M. Maillol, sur une vieille industrie en Quercy ; le fer ; dans *La Nouvelle République*, un article de M. Yronde, sur le Roc des Monges, près Souillac, et dans *La Vie Quercynoise*, une série

d'articles de Amator, ayant pour titre « Montée dans Rocamadour » (22 mai au 21 août), ainsi qu'un autre article d'un anonyme : « La basilique de Rocamadour est-elle une église inachevée » ? (26 juin).

M. le Secrétaire général rappelle que, le vendredi 25 juin, ont été célébrées à Cahors, les obsèques du Capitaine Antonin Bergon, mort glorieusement pour la France, à Dunkerque, le 3 juin 1940.

Le Bureau de la Société et de nombreux membres de la Société ont tenu à honorer, par leur présence, la mémoire de l'ancien Secrétaire des séances de la Société des Etudes du Lot.

M. Calmon rappelle également la venue à Cahors, le 27 juin dernier, des Sociétés Savantes de Montauban, leur visite de la ville et leur réception à la Bibliothèque de Cahors, où avait été organisée une exposition des œuvres de Clément Marot (Comptes rendus dans *La Victoire* des 30 juin et 2 juillet, par M. J. Bouzerand).

La veille au soir eut lieu une conférence très appréciée de M. Guy Lhoste, avocat, sur Clément Marot (Compte rendu dans *Le Patriote* du 29 juin).

M. Calmon donne lecture d'une poésie de Mme J.-Delpech, intitulée : « A Clément Marot », d'un article paru en 1806 dans *Le Journal du Lot*, donnant la recette « de rendre tendre la volaille en dépit du temps », et des passages concernant Cahors et Figeac extraits du *Voyage en France*, de l'Abbé de La Porte (1791).

M. Calmon signale enfin qu'au Musée des Augustins, de Toulouse, se trouve une statue tombale du Quercynois J. Tissandier, évêque de Rieux (xiv^e siècle).

Communications : M. le Chanoine Sol donne lecture du premier numéro du « Bulletin des Amis de la Vérité », publié à Paris pour « jeter dans toutes les têtes l'idée immense d'un pacte fédératif entre les nations » (1^{er} février 1792).

M. Laubat, de la part de M. R. Pécheyrand, lit le récit des heures vécues dans les camps de prisonniers à la fin de la dernière guerre.

Mme José-Delpech lit une poésie dont elle est l'auteur, intitulée « Hymne à la nature ».

M. Irague, après avoir lu l'article de M. G. de Lavour sur la fontaine Divona et son exploration l'été passé (*Revue du Touring-Club de France*, mois de juin dernier), fait part des projets formés pour essayer de continuer la découverte de la rivière de Padirac maintenant que l'on connaît, grâce à la fluorescéine, sa résurgence aux fontaines de St-Georges et du Lombard, près de Montvalent (article de M. G. de Lavour dans *La Nature*, de juin dernier).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 4 octobre.

Séance du 4 octobre 1948

Présidence de M. FOURGOUS

Présents : MM. Astruc (J.), Barthès, Bousquet, Calmon, Mme José-Delpech, MM. Ichès, Louradour, Lury, Mignat, Moulinier, Prat, Pujol, Teyssonières.

Excusés : MM. d'Alauzier, Astruc (H.), D^r Cany.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances : M. le Secrétaire général fait part des décès de M. Delmas, ancien député du Lot, à Marcilhac, de M. Chabert, à Salviac, du D^r Bayles, aux Quatre-Routes, et, au nom de la Société des Etudes, adresse ses condoléances à leurs familles.

Membre perpétuel : M. J. Bonnafous, professeur au Lycée Lakanal, à Sceaux, ayant satisfait aux conditions statutaires, devient membre perpétuel de la Société.

Présentations : Comme membres résidents : de M. l'abbé Gabriel Darnis, aumônier, et de M. Hippolyte Amadiou, du Collège d'Occitanie, 13, rue de-Freycinet, présentés par M. le Chanoine Foissac et M. J. Calmon ;

comme membres correspondants : de Mme de Bonneuil, place des Consuls, à Martel, par MM. Fourgous et J.-B. Bouchier ; de Mme Ph. Giscard d'Estaing, à Marcayrac, près St-Vincent-Rive-d'Olt, par MM. Calmon et Fourgous ; de M. Louis Miquel, 72, Bd de la Gare, Paris, 13^e, par MM. Calmon et Fourgous ; de M. Mazières (Bernard-André), étudiant, 6, rue du Chapitre, à Rennes, par MM. Fourgous et Calmon ;

comme abonné au *Bulletin*, de M. André Bouyssou, 24, rue Monge, Paris, V^e.

Félicitations : M. Calmon, au nom de la Société, adresse ses félicitations à MM. Monjoual, curé-doyen de Montcuq, et Tournier, curé-doyen de Lalbenque, qui viennent d'être nommés chanoines honoraires.

Puis il donne lecture de la lettre de remerciements de M. Marty, d'Artis, élu membre de la Société.

Dons : par Mme M.-Odette Gourdon, de Ste-Alauzie, « Le secret de Ponde » ; par Mme Bel, une brochure, « Uxellodunum », par J.-B. Nadal ; par M. R. Coly, la Revue *Aluta* (avril-juin 1948) ; par M. Guy Desnues, la Revue *des Chemins de Fer* (juillet-août 1948), contenant un article dont il est l'auteur sur la ligne Libos-Capdenac ; par M. Lamouroux, de Martel : *Guide Touristique du Lot*, dont

La Victoire du 1-9-1948 donne un C.R. signé J.B. ; par la Mairie de Cahors : Programme des Fêtes du Centenaire de 1848 ; Brochure de propagande touristique et commerciale, publiée à l'occasion de la Foire-Exposition agricole, artisanale et industrielle, tenue à Cahors, du 8 au 12 septembre dernier, avec un programme des Fêtes.

La Société remercie vivement les donateurs.

M. le Secrétaire général dépose, sur le Bureau de la Société, les revues et bulletins suivants :

Société archéologique du Gers (2^e trimestre 1948) ; *Société Historique du Périgord* (2^e trimestre 1948) ; *Société archéologique du Tarn-et-Garonne* (1946-1947) ; *Société des Antiquaires de Picardie* (1^{er} trimestre 1948) ; *Société des Antiquaires de l'Ouest* (1^{er} semestre 1948) ; *Le Flambeau du Centre* (2^e semestre 1948) ; *Natural History* (septembre).

Puis M. Calmon signale les articles suivants : dans *La Croix* du 6 août, « Les peintures préhistoriques de la grotte de Lascaux, près Montignac-sur-Vézère, par M. Léo Magne ; dans *La Vie Quercynoise* du 18 septembre, une étude sur l'église de Creysse, dont il est l'auteur.

Communications : M. Fourgous annonce, pour l'hiver, quelques communications avec projections photographiques sur des églises de campagne et des objets religieux anciens du Lot. Il signale déjà les intéressants travaux en cours à l'église de St-Pierre-Toirac, où des suppressions et des remaniements mobiliers ont récemment rétabli la nef romane dans une pureté architecturale et archéologique qui ne saurait recevoir qu'approbation. La Société des Etudes s'associe à ce sentiment et adopte la proposition d'une excursion d'après-midi à St-Pierre-Toirac, au printemps prochain, après achèvement des travaux entrepris par les Beaux-Arts.

Sur la proposition de M. Calmon, un vœu est formulé pour la réfection urgente de la toiture de la Salle capitulaire d'Issendolus et de son pilier central, ainsi que, d'une manière générale, sur la nécessité du nettoyage des toitures d'églises.

M. Teyssonières donne lecture de la lettre de remerciement adressée par Sa Sainteté Pie XII, à M. le Chanoine Sol, pour l'hommage de son ouvrage sur le Pape Jean XXII (*Revue Religieuse du diocèse de Cahors*, du 14 août 1948). La Société adopte la proposition de publier cette lettre dans son *Bulletin*.

De la part de M. Iches, M. Calmon lit une étude monographique sur Cours.

Mme José-Delpech fait circuler un exemplaire du Menu du banquet typographique du personnel de l'Imprimerie Coueslant, du 16 mai 1908, tenu à l'Hôtel de l'Europe.

M. Calmon donne lecture d'une étude sur deux sceaux matrices trouvés à Creysse et qui appartenaient à deux prêtres, P. Bou et J. de Mantini (xiv^e siècle), ainsi que sur un 3^e sceau matrice provenant du Fonds Gary.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 8 novembre.

Séance du 8 novembre 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Astruc (H. et J.), Bousquet, Calmon, Fourgous, Ichès, Laubat, Mignat, Prat, Servantie, Teyssonières.

Excusés : MM. Feyt, Lury et Thévenin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances : M. le Secrétaire général fait part du décès de M. Poujët et, au nom de la Société des Etudes, adresse ses condoléances émues à la famille.

M. Calmon donne connaissance d'une lettre de Mlle Cantarel faisant part du décès de sa mère. La Société lui adresse ses sincères condoléances.

Elections : Sont élus *membres résidents* : MM. l'abbé Gabriel Darnis et Hippolyte Amadiou ;

membres correspondants : Mmes de Bonneuil, Ph. Giscard d'Estaing ; MM. Louis Miquel, Mazières.

Présentations : Comme *membre résident* : de M. Gabriel Arriat, 13, rue Fondue-Haute, par MM. Calmon et Servantie ;

comme *membres correspondants* : de MM. Malgouillard, P.T.T., à Limoges, et Vaurès, lieutenant au contrôle des armes, à Castres, par MM. J. et H. Astruc.

Félicitations : M. Calmon fait part de la lettre de remerciement adressée par sa Sainteté Pie XII à M. R. Coly, pour l'hommage de son hymne « Chorals ». La Société adopte la proposition de publier cette lettre dans son Bulletin.

M. le Secrétaire général adresse, au nom de la Société, ses remerciements à l'Académie de Montauban pour l'envoi de plusieurs bulletins de cette Société qui manquaient à sa collection. Puis il dépose sur le bureau de la Société les revues et bulletins suivants :

Société archéologique du Gers (3^e trimestre 1948), *Société historique du Périgord* (3^e trimestre 1948), *Société des Antiquaires de la Morinie* (fasc. 318), *Société des Antiquaires de Picardie* (4^e trimestre 1947), *Société de Borda* (1^{er} semestre 1948), *Revue de l'Agenais* (2^e et 3^e trimestres 1948), *Natural History* d'octobre 1948 ; *L'Echo de Rabastens* (N^o 2), contenant une étude et une poésie de M. J. Vanel.

M. Calmon annonce l'institution de la fête de saint Géraud, archevêque de Braga, originaire du Quercy, qui sera célébrée tous les ans le 5 décembre. Puis il signale les articles de M. Desprats sur une curieuse découverte dans le lit du Lot, au pied de l'Impernal (*La Victoire* du 4 novembre), de M. Mailhol sur le Salpêtre dans le district de Figeac (*Le Patriote* du 18 octobre), et le compte rendu de l'exploration du gouffre du Pendant vers la fontaine de Font-Polémie (*La Victoire* du 22 octobre), et, dans « Rolet », un article de Mme Rosita intitulé « Le sourire du Quercy ».

M. Calmon lit ensuite une poésie de M. J. Prévost, « Civitas cadurcorum » et deux poésies de M. Coly, intitulées « Liberté » et « Sans télescope ». Au sujet de ce dernier sonnet, M. l'abbé Moreux, directeur de l'observatoire de Bourges, a fait connaître à l'auteur : « Je suis de votre avis. La cellule vivante doit être la même partout. »

Don : pour le musée de la Société, d'un tournebroche à ressort, par Mme Vve Bel.

La Société lui adresse ses remerciements.

Communications : M. d'Alauzier donne lecture de son étude sur un inventaire des biens d'un bourgeois de Cahors, P. Ratier, consul en 1276. Cet inventaire, établi à son décès (1285) et contenant une énumération des biens meubles trouvés dans sa maison, peut donner une idée du confort... relatif de nos aïeux.

M. Prat, après avoir précisé le nom d'un sénéchal du Quercy, Jean de Volvire (et non de Belmon), seigneur de Ruffec et Fresnay, en 1469, donne lecture de la lettre adressée aux consuls de Figeac par le Maréchal de Montrevel, pour qu'ils organisent des réjouissances à l'occasion de la prise de Fribourg par Villars (1713) ; la lettre porte le cachet armorié des Baume de Montrevel.

Puis il indique qu'il a trouvé, dans les registres des comptes consulaires de Cajarc, plusieurs mentions des funérailles solennelles de Messire Hue de Cardailhac, enterré en l'église d'Espagnac, en présence d'une délégation de consuls et habitants de Cajarc (1342). Il est possible que ce soit le chevalier enterré dans l'un des enfous de cette église.

M. Irague expose l'évolution dans la conception de la structure de l'atome depuis Pascal à la bombe atomique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le 13 décembre 1948.

Séance du 13 décembre 1948

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Amadiou, Astruc (H.), Bousquet, Calmon, Cassot, abbé Darnis, Desprats, Fourgous, Ichès, Laubat, Lury, Mignat, Moulinier, Périé, Prat, Servantie, chanoine Sol, Teyssonières, Thévenin.

Excusés : MM. d'Alauzier, Astruc (J.), D^r Cany, Feyt.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances : M. le Secrétaire général fait part des décès de M. Bruno de Laroussille et de M. le Docteur Peyrissac, doyen de la Société, puisqu'il en faisait partie depuis 1885. Au nom de la Société des Etudes, il adresse ses sincères condoléances à leur famille.

Présentations : Comme membres résidents : de M. Moles (André), directeur départemental de la population, par MM. Cuquel et Prat ; de M. Claval (Louis), vérificateur des poids et mesures, à St-Georges (Cahors), par MM. Maillhol et Prat ;

comme membres correspondants : de Mlle Vialar (Marie-Rose), institutrice à Soulomès (Lot), par MM. Teyssonières et Calmon ; de M. Bessièrès (Victor), ex-entreposeur des tabacs, au Foussal par Luzech, par Mme Giscard d'Estaing et M. Calmon.

Elections : Sont élus membres de la Société des Etudes : MM. Gabriel Arriat, Malgouillard et Vaurès.

M. le Secrétaire général donne lecture des lettres de remerciements de Mmes Giscard d'Estaing, de Bonneuil, de MM. Amadiou et de B. Mazières, élus membres de la Société.

Puis M. Calmon lit la lettre de démission de membre du Conseil de la Société de M. Balagayrie, retiré à Figeac, ainsi que la lettre de Mme J. Grandjean, remerciant de la note bibliographique contenue dans le dernier *Bulletin* de la Société.

Puis il fait passer l'annonce de la souscription au livre de M. Ruayres, inspecteur primaire à Figeac, intitulé « Notre Quercy. Essai de tourisme géographique ».

M. Calmon rend compte de la circulaire de l'Institut international d'archéo-civilisation en vue de grouper les recherches et études sur les réseaux routiers à travers les âges.

Dons : De M. le Chanoine Sol : son ouvrage sur « L'Eglise de Cahors au XVIII^e s. et à l'époque contemporaine », et le fascicule 4 des « Etablissements des Jésuites en France », contenant un « Historique de l'ancien Collège des Jésuites à Cahors ».

De M. Coly : *Feuilles Figeacoises* et *Aluta*, de juillet-septembre 1948, qui renferme une Conférence de M. P. Vergnes sur Mme Jehanne Grandjean.

De M. Andral, ingénieur à Sedan : une brochure sur la « Translation solennelle des cercueils des Princes de Sedan en 1930 », dont le Maréchal Henri de La Tour, vicomte de Turenne, mort en 1623.

Des Archives départementales du Nord : *La Révolution de 1848 dans le Nord*.

Des Archives départementales du Tarn : d'anciens Bulletins de la Société.

La Société remercie vivement les donateurs.

M. le Secrétaire général dépose, sur le bureau de la Société, le Bulletin janvier-juin 1948 de la Société, puis il rend compte des bulletins et publications reçus : *Société archéologique du Vieux St-Antonin* (1947) ; *Revue des Langues romanes*, contenant un compte rendu du livre de M. Brunel sur « Sainte-Fleur » ; *Le Flambeau du Centre* (3^e trimestre 1948) ; *Normandie*, messager de la qualité française, et *Natural History* de novembre.

M. Calmon signale les articles suivants parus dans la presse régionale : « Un scandale à Vers à l'occasion d'une procession » (1718), par M. Mailhol (*Le Patriote* du 30 novembre) ; « Découvertes de cercueils sous le porche de l'église de Souillac », par M. Yronde (*La République* des 4 et 7 décembre) ; « Grandeurs et misères des vins de Cahors », par M. Desprats (*La Victoire* du 1^{er} décembre).

Communications : M. Irague, de la part de M. Laubat, donne lecture d'un article de M. Pécheyrand sur la Révolution en 1848 à Montvalent.

M. Calmon fait circuler un teston d'argent à l'effigie de Henri II, roi de France (1519-1559), découvert à Castelnau-Montratier. Cette pièce porte le millésime 1561, ce qui peut surprendre, étant donné qu'Henri II est mort en 1559. Après quelques explications, le même fait circuler deux autres testons portant les dates de 1560 et 1561, mais d'une frappe moins soignée.

M. Calmon lit, de la part de M. l'abbé Darnis, un document faisant connaître que le Conseil municipal de la commune de Creysse

s'est réuni le 14 février 1807, en vue de faire l'acquisition d'une maison destinée à servir de presbytère pour la somme de 450 livres.

M. le chanoine Sol fait une communication sur les faux assignats en 1792, probablement aussi nombreux que les vrais et parfaitement imités. Ils furent fabriqués particulièrement pour payer les émissaires envoyés à l'étranger, dans le but de prêcher les droits de l'homme (Arch. du D^e Cadiergues, Mémoire d'impression, 1792).

M. Fourgous annonce qu'il continue au Grand Séminaire, sous les auspices de la Société des Etudes du Lot, les causeries archéologiques commencées au cours de l'année, et fournit quelques renseignements à leur sujet.

Il signale les découvertes de sarcophages faites récemment lors des travaux effectués sous le clocher de l'église de Souillac. Le sujet sera repris à une prochaine séance.

M. Prat signale l'existence de trois mesures à grains en pierre (xiv^e s.) et de la pierre tombale de J. Bergues, M^e Chirurgien (1620), à Thégra, et fait approuver par la Société des Etudes un vœu pour le transfert de ces pierres dans le vestibule de la mairie en vue d'en assurer la conservation.

La prochaine séance aura lieu le 3 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la Compagnie se réunit en Assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE

Il est procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'au remplacement de M. Balagayrie, membre du Conseil démissionnaire.

Sont réélus : MM. Bousquet, Fourgous et Teyssonières.

Est élu comme membre du Conseil : M. Moulinier.

Sur la proposition du Secrétaire général, il est décidé qu'à l'avenir les membres pourront se rédimer de leur cotisation annuelle en versant la somme de 2.000 fr.

Puis il est rappelé que la cotisation minimum est de 100 fr., avec un droit d'entrée de 50 fr., mais, en raison de l'augmentation des frais d'impression du Bulletin, dont le coût est passé à plus de 600 fr. la page, il est fait appel à la générosité des membres de la Société.

Le Trésorier donne lecture du compte rendu financier et dit notamment : « Un certain nombre de membres ne s'acquittent

qu'après un, deux, parfois même trois rappels, ce qui occasionne un surcroît sensible de dépenses faciles à éviter. Quelques membres non résidants envoient des chèques sur des banques non représentées à Cahors, d'où des frais supplémentaires. »

La venue de la Fédération des Sociétés savantes de Toulouse à Cahors en 1950 est envisagée en principe.

*
**

Le Bureau est ainsi constitué pour 1949 :

Présidents d'honneur : MM. les chanoines Foissac et Sol, et M. A. Viré.

Président : M. Charles Irague.

Vice-Présidents : MM. J. Fourgous et Laubat.

Secrétaire général : M. J. Calmon.

Secrétaire des séances : M. R. Prat.

Bibliothécaire : M. Teyssonières.

Trésorier : M. F. Bousquet.

Conseil d'administration : les membres du Bureau et MM. Astruc (H.) et Moulinier.

Tiers renouvelable en 1950 : MM. Astruc (H.), Calmon, Irague.

Commission du Bulletin : les membres du Bureau et MM. Iches et Moulinier.

Délégué à la Fédération des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne : M. Fourgous.

Délégué auprès de la Société archéologique du Midi de la France pour la conservation des monuments historiques du Lot : M. Fourgous.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXVIII

Membres de la Société morts pour la Patrie	2
Liste des membres de la Société	3
Caniac (Lot) et sa crypte romane, par le Dr G. CANY	14
Une lettre du Pape Pie XII	26
De quelques observations faites sur la vie de saint Maxime, abbé et martyr en Gaule, par J. DEPEYRE	27
Œuvres de M ^{rs} Artisans de Cahors au XVII ^e s., par R. PRAT	35
Les Sociétés Savantes du Tarn-et-Garonne à Cahors, par Ch. IRAGUE	36
Contrat pour un tabernacle pour l'église de Fages	37
Visite de Mgr de Caors à Martel en 1660	38
Jean Tournier, sculpteur sur bois, par J.-R. MARBOUTIN	40
Ornements de l'église du couvent Ste-Claire, à Cahors	51
Bibliographie : Jehanne Grandjean, <i>Poésies</i> , par Edmond LAUBAT	52
Le Lot sous la Seconde République, par Eug. SOL (à <i>suivre</i>)	53, 92
Contrat d'un oculiste du XVII ^e s., par R. PRAT	66
Chronique : Pour faire le sirop de longue vie	67
L'inondation de 1676, à Saint-Céré	68
Notes sur la construction du portail de la maison Lefranc, au 26, de la Fondue-Haute, à Cahors, par R. PRAT	69
Décès d'une sainte à Caors (1684)	69
P.-V. des séances, par R. PRAT	70, 103
Inventaire des biens laissés par Pierre Ratier, bourgeois de Cahors, en 1285, par Comte L. D'ALAUZIER	81
La vie de saint Maxime, par E. DEPEYRE	85
La Légende de l'Ane (poésie), par Edouard LAUBAT	88
La Spirée crénelée « <i>Spiræ crenata</i> », par A. LEMOZI	89
Lettre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté Pie XII	91
Bibliographie : Raymond Coly, <i>Poésies</i>	102

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1949

Présidents d'honneur : MM. le chanoine A. Foissac, le chanoine E. Sol, $\otimes$, $\oplus$ L.
A. Viré, $\otimes$ L.

Président : M. Ch. Irague, $\otimes$ L.

Vice-président : M. J. Fourgous, O. $\otimes$.

Secrétaire général : M. J. Calmon, $\otimes$.

Secrétaire des séances : M. R. Prat.

Bibliothécaire : M. M. Teyssonières, $\otimes$ L.

Trésorier : M. Ferd. Bousquet, $\otimes$ L.

Commission du Bulletin : Les membres du bureau et MM. Ichès, J. Moulinier.

Conseil d'administration : 9 membres élus pour 3 ans et renouvelables par tiers annuellement : MM. H. Astruc, Bousquet, Calmon, J. Fourgous, Irague, Moulinier, Prat, Teyssonières.

Délégué à la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 4, rue de l'Université à Toulouse : M. Jean Fourgous.

Délégué auprès de la Soc. Archéo. du Midi de la France pour la conservation des Monuments historiques du Lot : M. Jean Fourgous.

AVIS

Cotisation

La cotisation des membres de la Société (Résidents ou Correspondants) est uniformément fixée à 100 fr. minimum et à 200 fr. pour les membres résidant à l'étranger.

Le montant des cotisations doit être adressé à partir du 1^{er} janvier de chaque année à la Société des Etudes littéraires et scientifiques du Lot, rue Emile-Zola, Cahors (Lot), chèque postal Toulouse n° 74.112.

A partir du 1^{er} juin, les quittances seront recouvrées par la poste, majorées des frais de correspondance et de recouvrement.

Les membres pourront se rédimer de leur cotisation annuelle en versant une somme de 2.000 francs.

La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.

Abonnement

Le service du « Bulletin » sera fait à toute personne étrangère à la Société qui fera parvenir annuellement au trésorier la somme de 200 francs.

Date des séances en 1949. — Le premier jeudi de chaque mois et sur convocations.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son BULLETIN.

Le gérant : L. PARAZINES.